

Robert COMEAU et Bernard DIONNE

Respectivement historien, professeur retraité, département d'histoire, UQÀM
et Docteur en histoire, UQAM (1988)

(1998)

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec
[Page web](#). Courriel: rtoussaint@aei.ca

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,
Courriel: rtoussaint@aei.ca

Robert Comeau et Bernard Dionne

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Montréal : Les Éditions Septentrion, 1998, 160 pp.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 4 novembre 2010 de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : comeau.robert@sympatico.ca

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

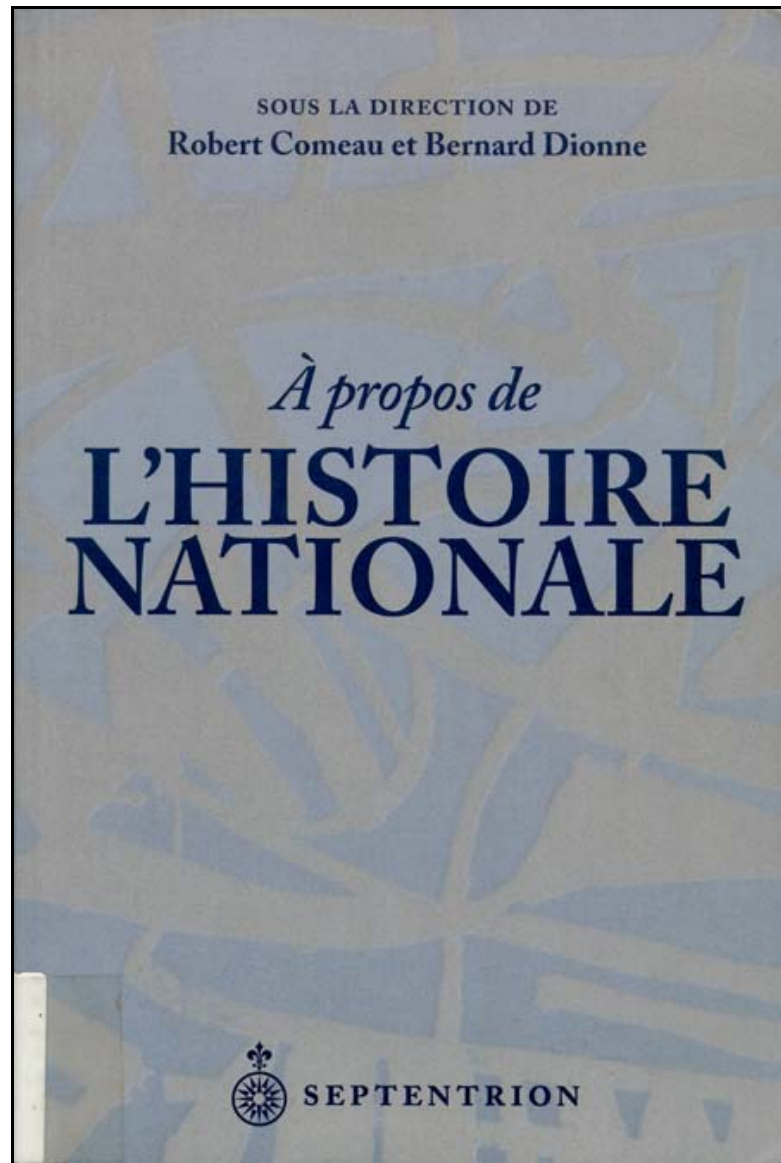
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 26 mars 2012 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Robert COMEAU et Bernard Dionne
Historien, professeur retraité, département d'histoire, UQÀM
et Docteur en histoire, UQÀM, 1988.

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.



Montréal : Les Éditions Septentrion, 1998, 160 pp.

[159]

Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Liste des collaborateurs](#) [7]

Robert Comeau et Bernard Dionne, [Introduction](#). [9]

Texte 1. Jean-Paul Bernard, [Vraiment, « choisir un compartiment de la terre » ?](#) [15]

Texte 2. Micheline Dumont, [L'histoire nationale peut-elle intégrer la réflexion féministe sur l'histoire ?](#) [19]

Texte 3. Gilles Bourque, [La nation, l'histoire et la communauté politique](#). [37]

Texte 4. Robert Martineau, [Du patriote au citoyen éclairé... L'histoire comme vecteur d'éducation à la citoyenneté](#). [45]

Texte 5. Brian Young, [L'éducation à la citoyenneté et l'historien professionnel. Quelques hypothèses](#). [57]

Texte 6. Lucia Ferretti, [Les enseignements des National Standards for United States History](#). [65]

Texte 7. Desmond Morton, [L'histoire nationale est-elle possible au Canada ?](#) [77]

Texte 8. René Durocher, [Une ou des histoires nationales](#). [85]

Texte 9. Jean-Marie Fecteau, [La fin des mémoires parallèles ?](#) [91]

Texte 10. Ronald Rudin, [Le rôle de l'histoire comparée dans l'historiographie québécoise](#). [103]

Texte 11. Gérard Bouchard, [La réécriture de l'histoire nationale au Québec. Quelle histoire ? Quelle nation ?](#) [115]

[Bibliographie](#) [143]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

Cet ouvrage collectif est le fruit d'un colloque organisé en 1998 par l'Association québécoise d'histoire politique (AQHP) et qui fait suite à la publication du rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, présidé par Jacques Lacoursière, et à la réflexion du milieu professionnel des historiens.

Qu'entend-on par histoire nationale, source de beaucoup de controverses ? Le cadre national est-il encore pertinent à l'heure de la mondialisation ? Que penser d'une histoire comparative ? Une histoire nationale qui comporte une dimension d'éducation civique peut-elle être neutre et doit-elle l'être ? Une histoire nationale peut-elle intégrer les apports importants de l'histoire sociale ? Y a-t-il une, deux ou plusieurs histoires nationales au Canada ? Une histoire nationale du Québec est-elle légitime ? Pourquoi faudrait-il une réécriture de cette histoire nationale ? Le débat est ouvert ; les textes de ce recueil ouvrent des pistes stimulantes pour le conduire.

Robert Comeau et Bernard Dionne ont réuni les textes de Jean-Paul Bernard, Gérard Bouchard, Gilles Bourque, Micheline Dumont, René Durocher, Jean-Marie Fecteau, Lucia Ferretti, Robert Martineau, Desmond Morton, Ronald Rudin et Brian Young.

[6]

Nous remercions le Conseil des Arts du Canada et la SODEC pour le soutien accordé à notre programme d'édition, de même que le gouvernement du Canada pour l'aide financière reçue par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition.

[7]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

LISTE DES COLLABORATEURS

[Retour à la table des matières](#)

Jean-Paul Bernard, professeur, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal

Gérard Bouchard, professeur, Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi, Institut interuniversitaire de recherches sur les populations (IREP)

Gilles Bourque, professeur, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

Robert Corneau, professeur, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal

Bernard Dionne, professeur, Collège Lionel-Groulx

Micheline Dumont, professeure, Département d'histoire et sciences politiques, Université de Sherbrooke

René Durocher, professeur, Département d'histoire, Université de Montréal

Jean-Marie Fecteau, professeur, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal

Lucia Ferretti, professeure, Département des sciences humaines et Centre interuniversitaire d'études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières

Robert Martineau, professeur, Département des sciences de l'éducation,
Université du Québec à Trois-Rivières

Desmond Morton, directeur, Institut d'études canadiennes, Université McGill

Ronald Rudin, professeur, Département d'histoire, Université Concordia

Brian Young, professeur, Département d'histoire, Université McGill

[9]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Ce n'est pas par hasard qu'un des seuls colloques de l'ACFAS sur l'histoire ait porté, en 1998, sur l'histoire nationale et sur les rapports parfois ambigus qu'entretiennent à son égard les historiens. Cette réflexion collective, organisée par l'Association québécoise d'histoire politique (AQHP), n'est certainement pas étrangère au contexte politique contemporain. D'une certaine manière, en effet, ne sommes-nous pas en train d'évaluer les conséquences du référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec ? La mobilisation du milieu professionnel des historiens et le rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire (1996) n'ont-ils pas produit des travaux qui ont entraîné une révision en profondeur de l'enseignement de l'histoire au niveau secondaire au Québec ? Et, *last but not least*, plusieurs ouvrages ainsi que de nombreux articles portant sur l'histoire nationale et sur son écriture (Bouchard et Lamonde, 1997 ; Bourque et Duchastel, 1996 ; Rudin, 1998 ; Frenette, 1998 ; Granatstein, 1998) n'ont-ils pas enrichi la discussion publique et scientifique à ce sujet ? Il était temps de faire le point sur l'histoire nationale et la publication rapide des actes de ce colloque, au risque de n'avoir pu publier quelques contributions, s'inscrit dans la perspective de participer à ce débat actuel.

Ces contributions cherchent à répondre aux interrogations suivantes :

1. Comment les historiens définissent-ils aujourd'hui cet objet d'étude qui est source de beaucoup de controverses dans le milieu de l'enseignement ? Toute synthèse historique est-elle nécessairement une histoire nationale parce qu'abordant toutes les dimensions de la vie en société (économiques, politiques, culturelles, sociales, etc.) ou bien appelle-t-on « histoire nationale » ces travaux spécifiques qui s'intéressent à la construction des États nationaux et aux problèmes des rapports entre peuples, nations et États ? Bref, l'histoire nationale est-elle cette histoire touche-à-tout ou une histoire spécialisée et spécifique ?

L'histoire nationale renvoie nécessairement à l'identité et elle adopte une perspective englobante, mais son caractère parfois officiel fait un devoir de vigilance aux historiens, signale opportunément Gérard Bouchard. Jean-Paul Bernard, de son côté, rappelle le débat épistémologique qui opposa les historiens (plus « concrets ») aux sociologues (davantage « abstraits ») au temps [10] de Charles Seignobos, pour mieux cerner les paramètres d'une histoire nationale renouvelée. Ce qui continue de poser problème aux yeux de Micheline Dumont qui voit triompher, depuis le XIX, siècle, une conception masculine du politique et de la citoyenneté, donc de l'identité, posant ainsi les limites d'une histoire nationale marquée par le genre.

2. Le cadre national est-il encore pertinent à l'heure de la mondialisation ? Est-il apte à rendre compte des nouveaux phénomènes liés à l'unification économique et à la création des grands ensembles ? Par exemple, au lieu d'aborder l'histoire par pays, que penser d'une histoire européenne ou d'une histoire couvrant en bloc l'ensemble des pays des Amériques ? Quelle place accorder à la comparaison qui permet de saisir les similitudes dans les processus liés à la question nationale ainsi que les spécificités des cheminements particuliers ? À l'heure où l'historien de Concordia, Ronald Rudin ¹, reproche à la génération des historiens formés au cours de la Révolution tranquille, trop préoccupés selon lui à démontrer à tout prix la modernité du Québec, de négliger les traits particuliers du Québec, n'est-il pas temps de rétablir l'équilibre entre la spécificité et l'universalité de l'expérience québécoise ?

¹ Outre le récent ouvrage de Rudin (1998), voir R. Rudin (1992 :30-61) et le dossier du Bulletin d'histoire politique (1996) avec des articles de R. Rudin, B. Young, R-A. Linteau, J. A. Dickinson, J.-M. Fecteau, Y. Gingras, G. Bourque et J.-R Bernard.

Gilles Bourque pose la question d'entrée de jeu : « Pourquoi l'histoire nationale ? » Retournant aux sources de la modernité et du discours national, il se demande si notre époque n'appelle pas une nécessaire réécriture de l'histoire nationale sous la forme d'une histoire « supranationale » attentive à toutes les relations qui s'inscrivent dans un espace mondial qui possède sa propre logique. Certes, note Bourque, l'histoire nationale demeure utile pour peu qu'elle s'ouvre à toute la réalité sociale et culturelle et pas seulement à l'évolution du seul État-nation et, par conséquent, qu'elle sorte du paradigme suranné d'une histoire « jacobine » centrée sur l'évolution de l'État. Déjà, les travaux de Gérard Bouchard, d'Yvan Lamonde et de leurs collègues, réunis dans *La nation dans tous ses états* (1997), ont avancé la nécessité de l'histoire comparative du Québec avec les pays d'Amérique latine, avec l'Irlande, la Pologne, la Belgique, la Catalogne, sans oublier le Canada anglais. Les rapports colonie-métropole et l'évolution qui passe de la nation ethnique à la nation civique sont maintenant au cœur des recherches comparatives sur le fait national (Bouchard, 1997a : 345-347).

[11]

3. Une histoire nationale qui comporte une dimension d'éducation civique peut-elle être neutre et doit-elle l'être ? Quels rapports entre les enjeux spécifiques et les enjeux civiques ? A-t-on besoin d'une « histoire nationale » ?

Ici, les apports de Brian Young², Lucia Ferretti, Robert Martineau et Gérard Bouchard ne manqueront pas d'alimenter le débat et la réflexion sur un sujet délicat. Si, pour Martineau, l'histoire permet d'acquérir les bases de l'alphabétisation sociale et de former des citoyens éclairés, Young déplace le focus des relations du citoyen avec l'État, implicites dans la conception précédente, aux relations des citoyens entre eux, en vertu d'un courant que l'on pourrait nommer « civics in the streets ». Young en a cependant appelé à la formation d'un Conseil national de l'histoire au Québec. Lucia Ferretti évoque le *National History Standard Project* de 1992 aux États-Unis pour lequel l'histoire est à la fois la clé de l'identité personnelle, la précondition de la formation d'un citoyen démocrate et l'occasion de développer une compréhension différente du monde qui nous entoure. Gérard

² Le texte de Brian Young a été traduit par Jean-Louis Laloy, directeur du Bureau de traduction de l'Université McGill.

Bouchard, enfin, distingue quatre fonctions de l'histoire nationale, identitaire, civique, socioculturelle et érudite, et appelle à une réécriture de celle-ci en tenant compte de tous les groupes qui ont vécu dans l'espace québécois, ce qu'il nomme histoire inclusive de la diversité, plutôt qu'histoire exclusive de l'homogénéité. Il rejoint en cela les propos de Bourque qui récuse l'histoire ethniciste.

4. Une histoire nationale peut-elle intégrer les apports importants de l'histoire sociale, comme les travaux sur la condition des femmes, des ouvriers, des immigrants, des communautés culturelles, des minorités nationales, ethniques ou sexuelles ou des peuples autochtones ?

« Oui », répond Gérard Bouchard, « difficilement, mais nécessairement » ajoute Micheline Dumont, qui trace les jalons d'une relation amour haine entre l'histoire nationale et l'histoire des femmes. Jean-Paul Bernard, quant à lui, décèle un retour d'une histoire nationale renouvelée, qui laisse la place aux acquis de l'histoire sociale, sans perdre de vue la nécessité d'une étude globale de tous les phénomènes sociaux. Brian Young ne réclame-t-il pas que l'on mette les conflits sociaux, culturels, de classes, etc., au cœur même de toute histoire nationale ? Ces contributions seront appréciées à la lumière, notamment, des travaux de Denise Helly (1997 :311-336) et de José Igartua (1997 : 271-296) sur l'évolution des représentations de l'identité et le rôle des élites dans la formulation de celle-ci.

[12]

5. En ce qui concerne l'histoire du Canada et du Québec, peut-on constater l'existence d'une, de deux ou de plusieurs histoires nationales ? En quoi l'historien est-il confronté à des problèmes spécifiques liés au contexte politique ? Quelles attitudes l'historien doit-il avoir face à ces controverses où les rapports passé/présent sont en jeu ?

Tout ce débat pose la question des rapports qu'entretiennent les historiens à leur société, question qui n'a été qu'esquissée lors du colloque de l'ACFAS. On connaît, par exemple, la position d'un J. L. Granatstein (1998 : 142 et ss) qui réclame l'imposition de standards nationaux canadiens pour l'enseignement de l'histoire au Canada, toutes provinces confondues : « We have a nation to save

(149) », s'écrie-t-il, dans la foulée de Michael Bliss (1991-1992 : 5-17). Ronald Rudin ³, pour sa part, note que les historiens québécois participent peu aux débats publics, contrairement à ce que l'on voit en France, aux États-Unis et au Canada anglais, parce qu'ici « les historiens révisionnistes ont déployé de grands efforts pour se donner une allure de neutralité et pour se tenir "au-dessus" du débat politique (1998 : 182) ». Pourtant, Gérard Bouchard conclut son appel à une réécriture de l'histoire nationale par un défi qu'il lance aux historiens à la fois en tant que scientifiques et en tant que citoyens et intellectuels.

Ronald Rudin a souligné le caractère novateur d'un cours d'histoire du Québec (et non du Canada français ou du Canada) introduit par René Durocher à l'Université de Montréal en 1967, ce qui rompait avec la tradition et ouvrait la perspective d'une histoire nationale du Québec (1998). Gérard Bouchard établit la légitimité de cette histoire, tout en réclamant sa réécriture. Desmond Morton se demande si cette histoire n'appartient qu'à ceux et celles qui s'identifient comme Québécois... Et ceux qui s'identifient comme Canadiens ? L'enseignement de l'histoire nationale canadienne fait problème au Canada, comme l'a rappelé J.L. Granatstein (1998 : 76) récemment, qui voit une corrélation étroite entre la fragmentation actuelle du pays et l'abandon d'une véritable histoire nationale et politique dans les écoles canadiennes.

Ici, au Québec, le débat ⁴ entourant la sortie du rapport Lacoursière montre à l'évidence que cette question est loin d'être réglée. Le rapport Inchauspé (1997 : 13) pose ainsi le problème :

[13]

L'école doit aider ceux et celles qui grandissent dans une culture à y trouver leur identité, sinon ils trébucheront dans leur quête de significations. Cependant se fixer un tel objectif, c'est rendre incontournable la connaissance de l'histoire nationale. Or traiter actuellement au Québec, de façon juste, une telle question est un exercice des plus difficiles. La question nationale, prise dans son sens politique, nous divise, et sur toute question à connotation nationale, notre sensibilité est exacerbée ⁵.

³ Le texte de Ronald Rudin a été traduit par Pierre R. Desrosiers.

⁴ Voir le numéro du *Bulletin d'histoire politique* (1996) portant sur « L'enseignement de l'histoire au Québec » ; René Durocher *et al.* (1997 : B2) ; Danielle Nepveu (1996 : 10-11) ; J. Lavallée (1998).

⁵ Et le rapport explique pourquoi il faut accorder une place plus grande à l'histoire (14).

Une histoire nationale du Québec est-elle possible, doit-elle être inclusive, est-elle condamnée à la surreprésentation du groupe francophone ? Des « standards nationaux » pour toutes les écoles du Québec doivent-ils être relégués au rang de chimère ? Et, bien entendu, l'histoire est-elle une science neutre et les historiens peuvent-ils demeurer à l'écart de la controversé ⁶ ? Le débat est ouvert et public, et nous croyons que les textes de ce recueil ouvrent des perspectives stimulantes pour le conduire (Bouchard, 1997a, 1997e ; Baril : 1997 : 5).

Robert Comeau, Université du Québec à Montréal

Bernard Dionne, collègue Lionel-Groulx

⁶ Comme le réclamait, contre Rudin, Yves Gingras (1996 : 39-43).

[15]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 1

“Vraiment, « choisir un compartiment de la terre » ?”

Jean-Paul Bernard

[Retour à la table des matières](#)

Il y a cent ans précisément Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos publiaient en France leur célèbre *Introduction aux études historiques* (1898). On pouvait y trouver des considérations sur trois dimensions du travail en histoire : heuristique ou chasse aux documents, critique des sources et synthèse, opération permettant « le groupement des faits » et « la construction des formules générales ». Ces propos sur la méthode furent bien accueillis chez les historiens d'alors, même si ces trois dimensions étaient présentées comme des moments successifs, dans une perspective plutôt empiriste.

La critique vint surtout des « sociologues ». On était dans un contexte où la concurrence de ceux-ci commençait à peser plus lourd sur les historiens. La fondation de la revue *L'année sociologique* date de 1897, alors que *La revue historique* paraît depuis 1876. De même, la pratique « traditionnelle » de l'histoire sera aussi critiquée dans *La Revue de Synthèse historique* lancée par Henri Berr au tout début du XXe siècle. Cela est bien connu, ne serait-ce que parce que ces informations font partie de l'histoire ou de la préhistoire des *Annales*.

Moins connu est le livre de Seignobos, en 1901, qui était intitulé *La méthode historique appliquée aux Sciences sociales* (nous utilisons l'édition de 1909) et qui se voulait un peu une leçon de la vieille discipline de l'histoire aux jeunes disciplines des sciences sociales. La réplique la plus développée viendra d'un disciple de Durkheim (Simiand, 1960 : 83-119) et paraîtra en 1903 dans *La Revue de Synthèse historique*.

[16]

Dans cette réponse, ou réplique à « des méthodologistes récents de l'histoire », une chose nous intéresse particulièrement, concernant les « histoires nationales ». Seignobos avait écrit, en prenant l'exemple des « faits économiques », que le monde entier était inaccessible à la connaissance sérieuse et qu'une nécessité pratique conduisait « à choisir un compartiment de la terre (1909 : 191) », soit une région, soit un État. D'ailleurs, ajoutait-il, industrie, commerce, culture et régime de propriété interagissent, ce qui se voit bien dans le cadre national, général, et qui ne peut qu'échapper aux « spécialistes ».

Là, ce qui était constat de difficulté devient programme, stratégie d'investigation et d'écriture. Et Seignobos (1909 : 191) d'affirmer :

Il vaut donc mieux construire d'abord un tableau général de tous les phénomènes liés entre eux dans un pays donné et rapprocher ensuite ces ensembles que d'étudier une seule espèce de phénomène détachée de l'ensemble, dans tous les pays du monde.

À cela Simiand (1960 : 105) rétorque que « les sociologues sont bien éloignés de nier, où même de méconnaître, cette interdépendance des divers ordres de phénomènes sociaux ». Mais il s'en prend fortement à cette idée que l'on puisse arriver à la connaissance du système d'une société particulière avant et sans l'étude des institutions. Au nom de la science, « abstractive et comparative », il voit dans la notion de solidarité entre les faits de tous ordres un recours pour justifier une vieille pratique :

... cette notion, mal analysée, permettait de continuer le groupement traditionnel des faits humains par pays, par nation, par unité politique : de là la justification de la description totale, intégrale, d'une seule société, cette défense de l'étude globale de tous les phénomènes sociaux contre un plan d'étude analytique et comparatif.

Expliquer l'évolution de la famille romaine par le tissu global « indéchirable » où les faits s'expliquent les uns par les autres ? Non, plutôt en la comparant à la famille juive, ou chinoise ou aztèque, avance Simiand qui prend son exemple dans une évocation que les historiens avaient présentée comme un peu absurde.

Cet aspect du débat Simiand-Seignobos n'eut malheureusement pas autant de retentissement que la dénonciation par Simiand de ce qu'il identifiait comme les « idoles de la tribu des historiens » : le politique, l'individu et la chronologie. Et c'est surtout sur ce dernier plan que l'histoire nationale, associée à ces travers, fut décriée dans les générations d'historiens postérieures à celle de Seignobos.

[17]

Sur un autre plan, plus important encore, cette histoire sera aussi mise en cause comme instrument du développement du chauvinisme. C'est essentiellement d'elle qu'il s'agit en effet quand Paul Valéry, qui le formule de la manière la plus expressive, écrit :

L'Histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré. Ses propriétés sont bien connues. Il fait rêver, il enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, exagère leurs réflexes, entretient leurs vieilles plaies, les tourmente dans leur repos, les conduit au délire des grandeurs ou à celui de la persécution, et rend les nations amères, superbes, insupportables et vaines (Valéry, 1966 : 40).

Aussi plusieurs ont-ils pu se réjouir de ce que l'on a appelé le passage du national au social dans l'historiographie française, et plus largement dans l'historiographie occidentale.

Et voilà que maintenant on parle du retour en force de l'histoire nationale. Non pas telle qu'elle avait été, mais renouvelée. Moins « conscience érudite de soi-même » que « savoir de soi sur soi », savoir critique, histoire critique de l'histoire mémoire (Nora, 1986 : 487-490).

Ce court détour par l'histoire de l'historiographie, qui a elle-même sa propre historicité, est peut-être utile en amont d'une réflexion sur ce que peuvent être aujourd'hui les histoires nationales libérées du poids d'une prépondérance injustifiée, mais aussi de celui d'un discrédit spécifique.

Ce qu'on appelle « histoire nationale » n'implique de soi aucune opposition à ce à quoi on a donné le nom de « histoire sociale ». Sur le même plan, c'est plutôt par rapport au local et au monde qu'elle peut être située dans sa spécificité. Et là, la critique méthodologique de Simiand ne devrait pas être oubliée. Au moins, nous ne dirons plus « compartiment de la terre », comme Seignobos, mais plutôt ensemble hétérogène aux frontières poreuses. Le problème central en sera un peu inévitablement celui de la formation et de l'évolution du cadre national lui-même, mais de telle manière que les autres niveaux ne soient pas ignorés. Cela se fera en faisant participer à l'objet d'analyse les régions, les groupes sociaux, les groupes ethniques et la division des genres, de même que le rapport aux ensembles plus vastes. La formation globale d'une société nationale non homogène et socialement diversifiée, et la question de l'identité qui s'y rattache, exige qu'on considère à la fois l'État, lieu parmi d'autres du pouvoir politique, le marché national, lieu parmi d'autres du développement de l'économie, et la culture, l'autre dimension des choses.

[18]

Vaste chantier, ouvert à tous les modes de lecture que ce soit celui de l'analyse économique, de l'analyse politique ou de l'analyse intellectuelle et culturelle. Faut-il ajouter que la pratique de cette histoire renvoie aux mêmes exigences, aux mêmes outils et aux mêmes tensions (dire les origines, vivre le présent et construire l'avenir) que l'histoire tout court ? Pour tous les historiens et historiennes, les fonctions sont les mêmes et le contrat qu'ils assument, selon la belle formule de Jacques Rancière (1992 : 23-24), est triple : narratif, scientifique et politique.

Ce rapport et cette courte réflexion tendent-ils à la défense et à la promotion de l'histoire nationale ? Oui, si on voit bien que ses travers anciens ne lui sont pas consubstantiels. Non, si on retient que cette histoire n'est qu'une parmi d'autres. Moins comme histoire parmi d'autres histoires nationales, obéissant à la même logique, que comme histoire en concurrence avec ce que, il y a près de cent ans déjà, Simiand préconisait, parlant de l'histoire transnationale des institutions.

[19]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 2

“L’histoire nationale
peut-elle intégrer la réflexion féministe
sur l’histoire ?”

Micheline Dumont

[Retour à la table des matières](#)

Je présente ici une réflexion en cours depuis trois ans. Au Congrès international des sciences historiques de Montréal, en 1995, j'ai participé au colloque de la Fédération internationale pour la recherche en histoire des femmes. Il portait sur Femmes, colonialismes et impérialismes à travers les âges. Ce fut un lieu extraordinaire pour établir des comparaisons et examiner les liens paradoxaux qui existent le plus souvent entre le féminisme et le nationalisme.

À ce colloque de Montréal, j'ai entendu une communication sur les rapports entre le féminisme et le nationalisme irlandais. On y apprenait que les suffragistes irlandaises, très actives au tournant du siècle et remettant en question la dichotomie privé/public, avaient été passablement muselées après la victoire de l'Indépendance en 1921.

The family, as the locus of traditional Irish culture and morality, was deemed by the state, church and pressures groups to be in need of protection from foreign corrupting influences. [...] By placing the family at the center of Irish culture, the nation came to be symbolised more and more by Irish motherhood and the sanctity of the Irish Catholic family (Gray et Ryan, 1995 : 8).

La comparaison avec l'histoire du féminisme québécois était troublante. Cela m'a donné l'idée d'examiner plus à fond les rapports du nationalisme et du féminisme dans l'histoire du Québec, en essayant de problématiser la question. Cette réflexion a donc été nourrie par de nombreuses lectures.

[20]

Il faut immédiatement préciser que cette problématique est un courant majeur, en ce moment, dans la recherche en histoire des femmes. C'est une question générale et non pas une sous-question particulière, et ce même si le plus souvent, les études sur le féminisme et le nationalisme semblent se développer en parallèle, sans interférences. L'affirmation centrale demeure : les mouvements nationalistes sont le plus souvent marqués par le genre. Suivant la théoricienne Joan Wallach-Scott (1988 : 141-143) le genre

est un élément constitutif de rapports sociaux fondés sur des différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir. [...] Comme élément constitutif, le genre implique quatre éléments : des symboles culturellement disponibles qui évoquent des représentations symboliques ; des concepts normatifs exprimés dans des doctrines religieuses, éducatives, scientifiques, politiques ou juridiques et prennent la forme typique d'une opposition binaire, qui affirme d'une manière catégorique et sans équivoque le sens du masculin et du féminin ; une notion du politique impliquant une référence aux institutions et à l'organisation sociale ; les processus d'identité subjective.

On le voit, le « genre », comme catégorie d'analyse historique va beaucoup plus loin que la simple affirmation de la construction sociale de la différence des sexes. J'ai trouvé des articles concernant le rapport « genre et identité nationale » pour des groupes de pays : l'Europe, l'Afrique, les pays musulmans, l'Empire britannique ; pour des États nations individuels : l'Angleterre, l'Australie, l'Autriche,

la Tchécoslovaquie, la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée. Une pensée théorique assez élaborée et de nombreux éléments comparatifs sont donc disponibles pour nourrir la réflexion.

« Dans le monde moderne, tout le monde peut, devrait, aura une nationalité comme il ou elle a un genre », soutient Benedict Anderson (1983) un théoricien majeur de la réflexion sur l'émergence du nationalisme. Dans *Imagined Communities : Reflection on the Origins and Spread of Nationalism*, il suggère que le nationalisme, en tant que construction sociale et politique, doit être associé à d'autres réalités telles que la parenté et la religion, plutôt que de l'associer à des idéologies comme le libéralisme, le socialisme. Les développements d'Anderson soulèvent presque toujours des questions concernant le « genre » et la « sexualité », même si lui-même ne les aborde pas de manière spécifique. Et le risque est grand, dans ce champ incertain, de naturaliser, d'essentialiser ce qui est socialement et intellectuellement construit. Anderson est cité par presque tous les auteurs qui interrogent les rapports de genre dans le nationalisme, même si lui-même n'a pas abordé directement la question.

[21]

« Les théories sur le nationalisme tendent à ignorer le genre comme une catégorie constitutive du nationalisme lui-même », affirme George L. Dosse. dans *Nationalism and Sexuality : Middle Class Morality and Sexual Norms in Modern Europe* (1985). Cet auteur a montré que la prolifération des nationalismes européens, au XIXe siècle, a influencé la construction des normes de la classe moyenne concernant le corps et le comportement sexuel. Il a également montré que ces codes de moralité bourgeoise avaient pu faciliter, en retour, l'émergence des nations fascistes au XXe siècle. On doit reconnaître que la nationalité, tout comme le genre, est un terme relationnel dont l'identité dérive d'un système de différences, et de l'affirmation de ces différences.

Or, « le nationalisme surgit de manière typique d'une mémoire masculinisée, d'une humiliation masculine et d'une espérance masculine », suggère à son tour Cynthia Enloe (1989 : 44). Dans son ouvrage *Bananas, Beaches and Bases. Making Feminist Sense of International Politics*, cette politologue consacre en effet un chapitre à « Nationalism and masculinity », rejoignant ici les nombreuses observations à l'effet que les femmes pourraient avoir un rapport différent à l'identité

nationale de celui des hommes. On en a un exemple frappant dans le dernier ouvrage de Daniel Francis, *National Dreams* (1997), au sujet des mythes du nationalisme « canadien ». Sur les sept chapitres qui constituent le volume, cinq renferment une thématique décidément masculine « 1. Making tracks : The Myth of the CPR ; 2. The Mild West : The Myth of the RCMP ; 3. Your Majesty's Realm : The Myth of the Master Race ; 4. The Infantilization of Québec : The Myth of National Unity ; 5. Divided we stand : The Myth of Héroism ⁷ ; 6. The Ideology of the Canoe : The Myth of Wilderness ; 7. Great White Hope : The Myth of North. » On conviendra que les femmes auront toujours du mal à s'identifier aux histoires de chemins de fer, de police, de guerres, d'explorations et de vie sauvage. Cynthia Enloe (14) donne d'ailleurs, comme exemple à son propos, la politique de la North West Company, au Canada, d'interdire les mariages avec les femmes autochtones en 1806. On n'a d'ailleurs qu'à penser à la politique indienne du gouvernement canadien au XIXe siècle, qui privait les femmes autochtones de leur statut si elles épousaient des Blancs, dans le but évident et exprimé de diminuer la population autochtone. Voilà un exemple flagrant du caractère sexué d'une politique nationale.

Pour souligner la réflexion stimulante de George Dosse, un collectif est paru en 1992 : *Nationalisms and Sexualities* (Parker *et al.*). Dans cet ouvrage présentant des articles en provenance de plusieurs disciplines et sur toutes les [22] périodes et les espaces historiques, on est frappé par la multitude de rapports inédits proposés par les collaborateurs/trices entre le nationalisme et le genre. Entre autres, un article « Nationalism, gender and the Narrative of Identity », qui porte sur le cas de l'Inde, et qui nous amène directement sur le questionnement du Présent colloque. Cet article démontre que Gandhi a utilisé la symbolisation des femmes à souffrir silencieusement, comme marque de la résistance politique du peuple indien (Radhakrishnan, 1992 : 77-95). D'ailleurs, la table des matières de cet ouvrage est une invitation à reconsidérer de nombreuses affirmations soi-disant neutres sur le thème de la culture nationale.

Et que dire des rapports entre les nationalismes musulmans et la condition des femmes ? Dans *Gender and National Identity. Women and Politics in Muslim Societies* (Mognadam *et al.*, 1994 ; 1), les collaboratrices examinent la question

⁷ Il s'agit des gestes héroïques des soldats canadiens durant les deux guerres mondiales.

dans six pays distincts et établissent que les enjeux, pour les femmes, sont à la fois théoriques, politiques et personnels. Les mouvements d'affirmation nationale se sont presque tous développés en accord avec des mouvements de revendications féministes. La « question des femmes » devenait souvent un critère de l'accès des « colonies » à la modernité. Mais la situation change rapidement après les processus d'indépendance. Car dans les nouvelles nations, « the nationalist project increasingly assigns to women the rather onerous responsibility for the reproduction of the group, through family attachment, domesticity and maternal roles (3) ».

En définitive, on en arrive à la constatation que la nationalité, tout comme le genre, est une réalité socialement (et politiquement) construite. Dans « *Feminism and Nationalism in Early Twentieth century : A Cross-Cultural Perspective* », Ida Bloom (1995 : 82-94), une historienne norvégienne, réfléchit justement sur les deux formes de nationalisme dont on parle tant par les temps qui courent, le nationalisme civique et le nationalisme identitaire, et utilise pour sa réflexion/comparaison le débat permanent, dans les cercles féministes, sur l'opposition égalité/différence. Enfin, dans un numéro spécial de la même revue en 1997, une discussion aux États-Unis autour des résultats de la Commission sur le « *National History Standard* » (coll., 1997 : 140-176), illustre à quel point le projet d'intégrer les femmes dans le « nous » collectif pose des problèmes, même dans une nation aussi nationalement hégémonique que nos voisins du Sud.

On doit à Susan Mann les premières réflexions sur le rapport féminisme/nationalisme au Canada. Ayant déjà effleuré ce rapport dans ses recherches sur la pensée de Lionel Groulx (1973 ; 1975a) et d'Henri Bourassa [23] (1975b), elle a publié, il y a près de vingt ans (1979 : 7-20), un article où elle soulignait les liens nombreux que l'on pouvait établir entre nationalisme et féminisme⁸. Elle y montrait également que les historiennes du féminisme avaient jugé les premiers mouvements féministes avec les critères du présent, ce qui les avait sans doute empêchées de saisir la nature des rapports avec les mouvements nationalistes contemporains. Son article est d'autant plus éclairant qu'elle établit également le même rapport pour le nationalisme « canadien » à la même période, tout en soulignant le fait que la critique du nationalisme québécois obscurcit la lentille des

⁸ Je ne connaissais pas cet article pénétrant qui rejoint les problématiques qui viennent d'être présentées.

historiens du Canada anglais. Susan Mann a repris ces analyses dans son ouvrage de synthèse (1983) *The Dream of Nation. A Social and Intellectual History of Quebec*, y consacrant pas moins de deux chapitres. Elle aborde le XXe siècle par le chapitre : « Féminisme, nationalisme et méfiance cléricale » et ainsi se trouvent intégrés dans la trame nationale, les gestes et les paroles des premières féministes. Elle termine son ouvrage (qui s'arrête aux lendemains du Référendum de 1980) par le chapitre : « Féminisme, fédéralisme et indépendance du Québec », dans lequel elle tente de démêler l'écheveau des allégeances multiples qui rassemblent et divisent les Québécoises et les Québécois après l'élection du Parti québécois. Il fallait sans doute une anglophone pour parler calmement de ces questions difficiles. L'analyse de ce chapitre reste encore très sommaire, puisque liée de si près à une actualité qui restait brûlante au moment de l'écriture, mais elle a le mérite d'intégrer les deux mouvements intellectuels les plus importants de la décennie des années 1970 dans une seule ligne narrative. Mais, double solitude aidant, les remarques de l'historienne ont peu influencé les chercheuses ⁹.

On le constate en analysant les quelques textes qui ont examiné la question. *Le mouvement féministe au Québec de 1893 à 1945 : ses liens avec le nationalisme canadien-français*, un mémoire de maîtrise en science politique d'Anne-Marie Gingras en 1981, a repris la démonstration traditionnelle et largement reconnue de l'influence des idéaux nationalistes dans le discours des féministes québécoises, ce qui rend leur « idéologie contradictoire en ce qu'elle s'appuie sur le nationalisme de conservation tout en demandant des droits politiques accrus pour les femmes (1981 : 78) ». « Nationalisme et féminisme : impasse ou coïncidences » un article de Diane Lamoureux [24] (1983 : 43-62), a proposé, dans le Québec l'après-référendum, que l'idéologie nationaliste n'arrivait pas à intégrer les revendications des féministes. *Féminisme et nationalisme. Histoire d'une ambiguïté*, un mémoire de maîtrise en histoire de Danielle Couillard en 1987, porte sur la période 1976-1980. Il examine la brève histoire du « Regroupement des femmes québécoises », qui tenta de proposer une plate-forme féministe et souverainiste au moment du premier référendum sur la souveraineté. Par ailleurs, la politologue Micheline De Sève a également publié quelques articles de réflexion théorique autour de cette question (1992 ; 1994). Elle examine entre autres le chassé-croisé du genre et de

⁹ Je reconnais les avoir lues avec perplexité parce que je ne comprenais pas les implications théoriques qui les sous-tendaient.

l'ethnie dans un espace politique multinational. Roberta Hamilton a récemment proposé une réflexion-choc sur la question de la fécondité des femmes. Dans « Pro-natalism, Feminism and Nationalism (1995 : 135-152) » elle suggère :

If feminists and nationalists together confronted the myths from the past and jointly insisted upon the collective responsibility for child care and the Word they create for all children, their next joint encounter with political power might well have quite a différent outcome.

Enfin, dans *L'impossible réciprocité des rapports politiques et idéologiques entre le nationalisme radical et le féminisme radical au Québec 1962-1972*, mémoire de maîtrise en histoire, Stéphanie Lanthier (1998) examine la pensée des nationalistes radicaux sur les femmes.

Le questionnement est légitime pour plusieurs raisons. Les femmes forment la moitié de la population. Le nationalisme est un mouvement profondément enraciné dans la population. On doit donc se demander de quelle manière les définitions de la nation, ici, sont marquées par le genre. Par ailleurs, le féminisme est un mouvement organisé au Québec depuis plus d'un siècle, en fait depuis 1893. Par conséquent, il importe de se demander de quelle manière les différents groupes se sont alignés, face au mouvement nationaliste, à différents moments de l'histoire collective, au fur et à mesure que l'idéologie nationaliste elle-même se transformait. Il faut examiner aussi les positions des autres courants intellectuels face au féminisme. Les premières féministes du Québec se sont « séparées » de leurs collègues « canadien » en 1907 et le nationalisme n'a pas été étranger à cette décision. Les premières revendications des féministes ont confronté les discours nationalistes sur leur conception du rôle des femmes : on n'est pas prêtes d'oublier les diatribes d'Henri Bourrassa contre le féminisme. Enfin, un féminisme qui s'est présenté comme radical est apparu à la fin des années 1960, dans la mouvance du nationalisme radical et du « women's lib » américain. Sur le [25] schéma de la libération nationale se profilait la libération des femmes qui contestait l'ordre pa-

triarcial dans les institutions domestique, économique et sociale ¹⁰. « Le privé est politique », déclaraient les militantes. Nous y reviendrons plus loin.

La réflexion féministe actuelle, dans le champ de l'histoire des femmes, notamment celle qui prend pour base les interrogations du genre, pose donc de nouveaux défis à la trame de l'histoire nationale. Il y a là une interrogation qui n'a jamais été examinée en profondeur. J'en suis à la phase initiale de chercher un angle d'approche pour approfondir la question. Je veux proposer aujourd'hui quelques coups d'œil encore impressionnistes dans le champ de l'histoire, quatre moments de notre histoire collective, dont le dernier, à vrai dire, relève plutôt de l'actualité. Mais où se situe la frontière entre hier et aujourd'hui ?

Premier exemple : les « Troubles de 1837-1838 »

L'historien Allan Greer soutient que les femmes furent moins actives dans la lutte antigouvernementale qu'elles ne l'avaient été au XVIII^e siècle dans diverses émeutes. Il affirme qu'on assiste à une masculinisation de la politique, phénomène qui a d'ailleurs lieu partout en Occident à la même époque. Le républicain défend une conception essentiellement masculine de la citoyenneté en régime démocratique. Par ailleurs, domine à ce moment-là la conviction rousseauiste que la femme vertueuse doit se confiner à son rôle domestique. Greer (1997 : 176) donne cet exemple : « Le *Te Deum* avait à peine commencé que le peuple quittait l'église en bloc, ne laissant que les femmes et les marguilliers en compagnie de monsieur le curé. » Les femmes font-elles partie du peuple ? Le chroniqueur du *Vindicator* semble penser que non. Je ne veux pas discuter ici de la mobilisation des femmes dans l'insurrection, qui reste encore, à mon sens, difficile à documenter, ni des cas de quelques femmes qui sont connues pour leurs interventions publiques ¹¹, ce qui relève plutôt de l'anecdote. L'information la plus troublante, concernant cette période de notre histoire, reste toutefois que ce sont les patriotes qui ont ôté aux femmes le droit de vote qu'elles détenaient depuis 1791. Précisons ici que très peu

¹⁰ Il n'y a pas de définition univoque des principaux mouvements féministes. La définition ici présentée est celle des militantes elles-mêmes.

¹¹ Je pense en particulier à Rosalie Cherrier, Hortense Globensky, la « Reine de Hongrie » et Émilie Boileau-Kimber.

de femmes exerçaient ce droit. « Il est odieux de [26] voir traîner aux hustings des femmes par leurs maris, des filles par leurs pères, souvent contre leur volonté. L'intérêt public, la décence et la modestie du sexe exigent que ces scandales ne se répètent plus », écrit Papineau. Les députés ont supprimé le suffrage féminin au nom de l'ordre public, mais aussi de l'ordre sexuel dans la sphère domestique. Ce vote n'a entraîné aucun débat public chez les femmes qui ne sont pas réunies en associations à cette époque ¹². On aurait tort toutefois de penser que cette opinion est particulière aux « Patriotes ». Au contraire. Tous les théoriciens de la démocratie ont proposé une conception essentiellement masculine de la démocratie.

On pourrait multiplier les citations affirmant que la citoyenneté est incompatible avec la maternité. Dans *Femmes, culture et révolution*, Elke et Hans Christian Harten montrent bien de quelle manière les théoriciens de la révolution française ont précisé les limites de l'« identité républicaine » de la femme. « Le lait maternel était le vecteur élémentaire et privilégié de cette transformation, de cette régénération morale de la société. » « Le rôle naturel de mère s'élargit et fait de la femme la mère de la société. Ce rôle conventionnel va de pair, dans la Révolution, avec l'exigence d'une institutionnalisation qui promet aux femmes un pouvoir social propre. » « Ce mythe d'une régénération fondée sur la nature explique que les femmes aient été simultanément exclues de la politique et élevées au rang de déesses de la Liberté, de l'Égalité, de la Vertu et de la Raison (Harten, 1989 : 27-50). » Sara Evans (1989 : 55-59) rappelle le même processus parmi les théoriciens de la révolution américaine : « The founding fathers shared a restricted vision of "the citizen". » « The problem of female citizenship was solved by endowing domesticity itself with political meaning. » « Republican motherhood directed women's newfound political consciousness into the home. Its ideology endowed motherhood with civic purpose helping to spawn the sentimentalization of domestic duties. » Comme l'explique Carol Pateman (1992 : 17-31) :

¹² Les débats, assez nombreux, tiennent au fait que des députés se servent du suffrage des femmes pour faire annuler une élection. On proteste si une ou des femmes ont voté. On proteste aussi si on a empêché des femmes de voter. La question est électorale et pas du tout sociale.

Les femmes, leurs corps et leurs capacités distinctives représentaient tout ce que la citoyenneté et l'égalité n'étaient pas. La « citoyenneté » a même acquis sa signification par l'exclusion des femmes, c'est-à-dire leur différence sexuelle ¹³.

[27]

C'est ce qu'on a nommé le dilemme de Mary Woolstonecraft : « Comment peut-on être mère et citoyenne ? » Rappelons donc que le phénomène, exclure les femmes des droits démocratiques, est généralisé à l'ensemble du monde occidental. Cette exclusion de la politique est une construction intellectuelle et politique : une théorie marquée par le genre. Elle se retrouvera dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui précise que les « personnes » doivent être de sexe masculin ¹⁴. Cette construction ne devrait-elle pas figurer dans la trame de l'histoire nationale générale, canadienne ou québécoise, et non pas uniquement dans les ouvrages des féministes ? N'est-elle pas fondamentale dans la compréhension de l'histoire nationale, de l'histoire politique ?

Second exemple : le féminisme de la première moitié du XXe siècle

Je ne reprendrai pas ici l'histoire de l'émergence des premiers groupes féministes au Québec. On sait que la tradition d'engagement social et philanthropique des femmes les a incitées, après 1880, à se regrouper dans diverses associations qui furent chapeautées, en 1893, par le National Council of Women of Canada/Conseil national des Femmes du Canada. Cet organisme possédant des conseils locaux, les Canadiennes françaises se sont retrouvées dans le « Montréal Local », où leur présence suscitait les critiques des élites religieuses. C'est alors

¹³ D. Lamoureux (1991 : 53-67) a également abordé cette question dans une perspective étroite de science politique.

¹⁴ On se rappelle que cet article de l'AANB a été contesté par des féministes albertaines, durant les années 1920, et qu'elles ont obtenu, auprès du Conseil privé de Londres, en 1929, que les femmes soient des personnes. C'est le célèbre « Person's Case ». Voir Collectif (1988 : 282).

que Marie Gérin-Lajoie entend parler de la revue *Le Féminisme Chrétien* de Marie Maugeret, en France, ce qui la fait « frémir de plaisir ». Enfin des arguments pour établir la conformité des objectifs féministes avec la doctrine de l'Église. Il est donc possible d'être catholique et féministe (Pinard, 1983 : 177-180). Mais la collaboration des deux groupes nationaux n'est pas de tout repos et suscite des malaises. Les Anglo-Saxonnes sont très « impérialistes » et méprisent ouvertement les « papistes » et les « races inférieures » (voir Valverde, 1991). Quand elles invitent les Canadiennes françaises à un banquet pour célébrer la victoire britannique de Trafalgar contre la France, en 1905, c'est la goutte qui fait déborder le vase (Pelletier-Baillargeon, 1996 : 386) ¹⁵.

[28]

Il est certain que les premières militantes sont nationalistes et féministes. Leur militantisme réussit même à transcender les rivalités politiques traditionnelles. Il y a parmi elles des « bleues » et des « rouges ». Mais leur engagement ne transcende pas les disparités nationales. Elles sont même piégées par le discours nationaliste de l'époque. Leur marge de manœuvre est étroite car d'une part, la caution de l'Église reste indispensable, ce qui explique le retrait de Marie Gérin-Lajoie de la cause pour le droit de vote des femmes après 1922 (Trifiro, 1978 : 3-18), et d'autre part, la cause nationaliste les soumet en quelque sorte à la nécessité nationale de leur subordination juridique et à leur rôle central dans la « revanche des berceaux ». Car, dans l'idéologie dominante, c'est la fécondité et la vertu des femmes qui ont sauvé la nation ¹⁶. Or quand on les sollicite pour participer activement à

¹⁵ L'auteur de la biographie d'Olivar Asselin y note à plusieurs reprises le traitement cavalier des leaders nationalistes face aux femmes qui collaborent avec eux.

¹⁶ L'un des thèmes majeurs du Congrès des Sciences historiques de 1995 était : « Le rapport masculin/féminin dans les grandes mutations historiques ». Mais sur les 22 communications présentées dans ce forum, 2 seulement abordaient la question du nationalisme, et ces 2 communications provenaient de Canadiennes anglaises, Gail Cuthbert-Brandt et Joy Parr. Toutefois, Yolande Cohen, qui faisait le rapport de la table ronde où elles prenaient la parole, n'a pas cru bon de souligner la difficulté des rapports entre féminisme et nationalisme. Au contraire, elle expose de nouveau sa thèse sur « les mécanismes particuliers d'intervention des femmes dans la vie domestique et la production de la citoyenneté » et conclut à leur rôle éminemment politique, qu'il ne faudrait surtout pas « analyser en termes d'oppression ». Elle ajoute plus loin, « que les désirs de reconnaissance des différentes identités qui constituent la mosaïque canadienne étaient appréhendés de la même façon par les femmes des différentes provinces ». Cette affirmation est contredite par les débats au National Action Committee que je rapporte dans l'article « Women of Quebec and the Contemporary Constitutional Issue ». Cohen (1995 : 47-59) note cependant avec raison, « que le problème im-

une cause nationaliste, comme en 1913, au moment de la crise des écoles françaises en Ontario, c'est à une collecte de fonds qu'on le convie : les féministes de la Fédération vendront des « tag days » pour les écoles françaises de l'Ontario (Pelletier-Baillargeon, 1996 : 584-587, 599-600) ¹⁷. Voilà un stéréotype bien ancré : on s'adresse aux femmes pour organiser une collecte de fonds.

Certes, les historiennes et les historiens ont désormais démontré à quel point le « discours sur la fécondité des Québécoises » ne correspondait pas à la réalité de la majorité des femmes. Au début du XXe siècle, 20% des femmes « produisent » 50% de tous les enfants qui naissent. Le taux de fécondité est en baisse au Québec depuis 1850, et durant les années 1930, il effectue une baisse significative. Mais le discours nataliste, lui, est resté presque inchangé durant plusieurs décennies. Colette Carisse (1974) a d'ailleurs [29] démontré en 1974 à quel point le discours empêchait de voir la réalité. Or ce discours influence les féministes et les nationalistes. Cette perspective est indispensable à la compréhension de la trame de l'histoire nationale. Les exemples sont fort nombreux : on en donnera ici une brève liste, pour mémoire.

On trouve dans *La Bonne Parole*, la revue de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, première association féministe québécoise, de nombreux articles qui expliquent quel est le rôle des femmes dans la survie de la nation. Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste revient sur ce thème régulièrement. Quatre défilés y sont spécifiquement consacrés : 1931, 1941, 1943 et 1961. La nation est représentée sous les traits d'une femme, parfois même placée à côté d'un lion, britannique comme il se doit. Ce sont des figures de femmes qui représentent les rivières, les montagnes, les richesses naturelles, richesses qu'il faut exploiter... Les articles publiés dans le programme, sous la plume des intellectuels de l'heure, sont très explicites. Plusieurs noms ne nous surprennent guère, mais on trouve aussi des textes d'André Laurendeau, Guy Frégault, Roger Duhamel ¹⁸. Les *Semaines sociales du Canada* abordent le thème de la famille régulièrement et on ne fait pas

portant [à] poser est celui du rapport des femmes au pouvoir, dans son historicité, sans présumer de la réponse ».

¹⁷ Notons aussi qu'Olivar Asselin attribuera l'échec relatif de l'opération « tag day » à l'anglomanie des dames, au lieu de mettre en cause ses propres gestes.

¹⁸ 1921 : « La Canadienne. La femme dans l'histoire du Canada » ; 1941 : « Hommage à la famille paysanne » ; 1943 : « La mère canadienne » ; 1961 : Hommage à la femme canadienne-française ».

mystère du rôle qu'on attend des femmes ¹⁹. Les associations de femmes, telles que les Cercles de Fermières (1915), les Amicales d'anciennes élèves (1910), la Ligue féminine catholique (1929), qui regroupent des milliers de femmes, sont unanimes à endosser les couplets conservateurs dans leurs publications. Les femmes ne remettent pas en question le rôle qu'on attend d'elles. Même Thérèse Casgrain, qui poursuit la lutte pour le droit de vote après 1927, tient compte de ce discours traditionnel. Les affiches que produit la Ligue des Droits de la femme sont différentes en anglais et en français. Dans les affiches en français, elle omet les mots « Égalité » et « Justice ». Et pour parler du droit des femmes à exercer des professions, elle précise en français, « Pour les femmes qui sont obligées de travailler (Hamilton, 1995 :135-152). »

[30]

De nouveau, ce phénomène n'est pas spécifique au Québec. Pour la même période, dans l'ensemble des pays occidentaux, Françoise Thébault (1975 : 26-235) parle de la « nationalisation des femmes », dans le tome V de la série Histoire des femmes publiée chez Plon. Les historiennes en donnent des exemples probants en URSS, en Italie, en Allemagne, en Espagne, en France. On note presque partout l'accent mis sur les politiques natalistes. La principale différence tient au fait qu'ici le discours officiel fait référence à la « fécondité légendaire » des femmes, au lieu, comme ailleurs, de proposer soit des législations contre la contraception et l'avortement (en France par exemple) ou des législations voulant soi-disant restaurer la famille. On voit même, en Espagne, les opposants à la République faire ouvertement référence à la conquête récente du suffrage féminin en disant : « Emparons-nous de ce cadeau empoisonné », escomptant le vote réputé conservateur des femmes pour annuler les réformes de l'Espagne républicaine (D. Bussy Genevois, 1975 : 175).

Et ne croyons pas que l'émergence d'un nationalisme plus moderne, après 1960, a modifié ce discours. Les trois exemples suivants sont assez éloquentes. Jean Lesage, devant les femmes de la Fédération des femmes libérales en 1964,

¹⁹ Voir le programme souvenir de 1943 (Archives de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal) : « Hommage à la mère canadienne-française » de Roger Duhamel, p. 17-19 ; « Les mères de la Nouvelle-France », de Guy Frégault, p. 21-24 ; « La guerre et la mère canadienne-française », d'André Laurendeau, p. 79-82. Pour compléter, ajoutons que le seul défilé qui n'a pas endossé le couplet traditionnel sur les femmes était dû... à Micheline Dumont, au défilé de 1961 !

alors qu'elles réclament le droit de voter aux élections scolaires : « Nous avons davantage besoin de vos prières que de vos votes ²⁰. » René Lévesque, au congrès de fondation de la Fédération des Femmes du Québec en 1966 :

Cette Fédération est un regroupement utile : elle est bonne si elle évite d'enfoncer les portes ouvertes. Je vous mets en garde contre le danger d'user d'un ton agressif, celui d'un sexe en tutelle. [...] Pourquoi essayer d'occuper un terrain qui ne se défend plus ²¹ ?

Jean-Paul Lefebvre, député libéral, à la Fédération des femmes libérales, en 1966 : « Les regroupements féministes sont dangereux pour les femmes ²². » Il y a plus. Pourquoi cet aspect important du nationalisme québécois ne pourrait-il pas figurer dans les histoires générales, en insistant sur l'influence de la construction « genrée » de ce nationalisme ? On doit se demander pourquoi, dans les livres d'histoire, on insiste pour dire que ce sont les gouvernements qui ont « accordé » le droit de vote aux femmes, au lieu d'expliquer pourquoi et comment les femmes l'ont « réclamé ». Cette occultation des actions politiques des femmes contribue à nier leur rôle historique.

[31]

Troisième exemple : le courant nationaliste radical des années 1960

Cette période fétiche de notre histoire collective doit être réexaminée. Certes, il y a belle lurette que les historiens et les historiennes ont démontré que tout n'a pas commencé en 1960, et qu'au niveau des idées comme des réalités, le Québec avait commencé à changer bien avant 1960. Je ne veux surtout pas reprendre ici ce débat qui a déjà trop duré. Je voudrais plutôt souligner trois phénomènes qui passent le plus souvent inaperçus.

²⁰ *Le Devoir*, 1964, p. 5.

²¹ *La Presse*, 26 avril 1966.

²² *Le Devoir*, 4 octobre 1966.

La décennie 1960 voit donc apparaître plusieurs courants réformistes, sur tous les plans de la société. Il est intéressant de mettre ici en relief qu'au réformisme global, qui caractérise la société, correspond l'émergence du féminisme dit réformiste, après 1965. C'est l'histoire désormais très connue de l'anniversaire du droit de vote en 1965, de la fondation de la Fédération des Femmes du Québec en 1966 et de la création de l'AFEAS la même année, née de la fusion de l'UCFR et des Cercles d'économie domestique (Collectif Clio, 1992 : 463-468). Comme au début du siècle, ces groupes se situent ouvertement et officiellement en dehors des clivages politiques. Mais ces événements sont rarement intégrés dans les nombreuses chronologies qui tentent de résumer la révolution tranquille (Provencher, 1991 ; Harvey et Southam, 1972). Le discours sur l'entrée du Québec dans la modernité arrive mal à intégrer les données politiques du mouvement féministe.

Mais la décennie des années 1960 voit aussi l'émergence d'un discours nationaliste et socialiste radical. Il serait trop long d'énumérer tous les groupes, toutes les revues, tous les groupuscules et toutes les manifestations violentes : des bombes du FLQ, aux grèves sauvages et aux manifs. Les plus âgé/ées d'entre nous s'en rappellent comme d'une décennie d'intense agitation.

Or à la fin des années 1960, en 1969 en fait, naît le FLFQ (Front de libération des femmes du Québec), dont la première activité est une manifestation pour protester contre le règlement « antimanifestation » Drapeau-Saulnier, lui-même promulgué à la suite de l'émeute de la Saint-Jean de 1968. Ce groupe de militantes ne vient pas du féminisme réformiste. Il vient en droite ligne du nationalisme et du socialisme radical. C'est d'ailleurs la même conjoncture qui explique l'émergence d'un féminisme radical dans le monde occidental à la même époque (Echols, 1989 ; Basch, 1993). Les témoignages des militantes de l'époque sont très explicites (Lanctôt, 1981)²³, [32] de même que les textes primitifs du FLFQ (O'Leary et Toupin, 1982). Rappelons que les deux exemples précédents, 1837-1838 et début du XXe siècle, illustraient également que ce qui se passe au Québec est à l'image de ce qui se passe en Occident à la même époque.

Ainsi, au Québec comme ailleurs dans le monde, le radicalisme politique et social donne naissance au féminisme radical. *Le Manifeste du FLFQ* en 1971,

²³ Voir aussi le témoignage de Véronique O'Leary dans la vidéo de Paula McKeown : *Désirs de Liberté*, 1995.

répond au *Manifeste du FLQ* en 1970. Le premier numéro de *Québécoises Deboutte* offre ce slogan : « Pas de libération des femmes sans libération du Québec. Pas de libération du Québec sans libération des femmes » (Lanthier, 1998 : 52-77) ²⁴. Par la suite, le groupe sera dominé plus ouvertement par l'extrême gauche socialiste et abandonnera son slogan.

Dans son mémoire de maîtrise, Stéphanie Lanthier propose une nouvelle lecture de *Parti Pris* et des théoriciens du nationalisme radical, lecture où elle trouve un violent symbolisme sexuel. C'est encore plus clair dans les romans publiés à cette époque par quelques rédacteurs de *Parti Pris* : Hubert Aquin, Jacques Renaud, Jacques Godbout et d'autres écrivains qui circulent dans le réseau de la contestation intellectuelle. Ce violent symbolisme sexuel doit être expliqué : il n'est pas gratuit.

Le nationalisme radical conserve systématiquement un ensemble d'images passéistes, stéréotypées et aliénantes des femmes. Dans un article de magazine (*Le Maclean*, 1973 : 62) commentant la publication de quelques ouvrages nationalistes, Jacques Godbout propose le titre « Les fesses de la fille », et écrit : « Ils aimeraient bien, s'ils vont au strip-tease, regarder les fesses de la fille avant de se demander si elle est en faveur de l'indépendance. »

Stéphanie Lanthier (1998 : 115) a trouvé dans ces écrits un ensemble d'associations sémantiques fort éclairantes. Tout d'abord, un symbolisme sexuel, viril et politique : le mariage et le lien Québec-Canada ; la confédération associée à une maladie vénérienne ; l'aliénation des Québécois identifiée à l'image de la mère ; la femme identifiée au Québec ; la conquête d'une femme vierge représentant la conquête du Québec. Ensuite, des références symboliques violentes, telles que le viol représentant la libération du Québec, l'appropriation de la femme associée à l'appropriation du Québec, le meurtre d'une femme représentant la libération du Québec.

Enfin, le rôle des femmes est presque toujours représenté comme réducteur et passif je voudrais reprendre ici les éléments les plus convaincants de cette analyse :

²⁴ Je remercie Stéphanie de m'avoir permis de la citer longuement. Sans son mémoire, cette section n'existerait pas.

[33]

Le discours nationaliste radical est profondément sexiste. Non seulement le révolutionnaire est-il le porteur de la libération nationale, mais il est le seul à pouvoir la créer. Les femmes n'ont aucun rôle actif. En fait, les femmes, dans cette littérature nationaliste servent d'outil à la « libération » des hommes du Québec. [...] Le symbolisme est profondément lié à un lyrisme poétique et sexuel, voire pornographique, où les hommes révolutionnaires portent la libération nationale dans le pays, femme, Québec. [,,] Les femmes se voient devenir, par surcroît, des ennemies de la libération. [...] Dans certains textes, les femmes toujours « ennemies », représentant la culture aliénée et le capitalisme. [...] Et la seule façon de concevoir la libération dans ce cas, c'est de tuer cette femme qui incarne l'ennemi.

On est donc en droit d'interroger la signification de ce discours. Son importance est attestée par sa présence dans la pédagogie de l'enseignement de la littérature au niveau secondaire et collégial. L'édition de 1969 de *Prochain épisode*, de Hubert Aquin, est accompagnée d'un guide pédagogique. « La question du symbolisme femme/pays est clairement exprimée et l'étudiant doit retrouver des exemples de ce symbolisme dans le livre (Lanthier, 1998 : 96, note 47) ». Il y a donc là une donnée fondamentale de la pensée nationaliste qui doit être approfondie. Quelle a été l'influence de ce discours sur les femmes elles-mêmes ? Et pourquoi n'a-t-il pas été souligné à l'époque ?

De nouveau, on doit suggérer qu'il est important que l'histoire nationale réfère à cette caractéristique du discours nationaliste, qui s'accompagne d'ailleurs, au même moment, de la mise à l'écart, disons cavalière, de toutes les institutions dirigées par des femmes, dans la dynamique de la soi-disant révolution tranquille (Collectif Clio, 1992 : 601-602) ²⁵.

²⁵ De nombreuses études ont documenté l'élimination des femmes dans les postes de gestion en éducation, dans le réseau de la formation des maîtres, dans le secteur hospitalier et les affaires sociales.

*Quatrième exemple :
le débat sur la souveraineté* ²⁶

Les femmes ont été très nombreuses à adhérer au Parti québécois, dès sa création. En effet, pour plusieurs militantes, il est possible de superposer le discours de libération nationale avec le discours de libération des femmes. Dans la foulée du mouvement des femmes, les militantes péquistes ont établi, à travers les instances du parti, des comités de condition féminine qui [34] réussissent à imposer au parti une plate-forme d'objectifs ouvertement féministes. Le Parti québécois est le premier parti politique québécois à proposer, dans son programme, des points qui concernent la transformation des rapports hommes/femmes : sur le marché de l'emploi, dans la législation, dans les services, dans la famille, etc. C'est alors que survient, au conseil national du PQ, en 1977, la discussion sur la politique du parti concernant l'avortement. René Lévesque avait souvent déclaré en public que cette question ne figurait pas dans les priorités de son parti (Fournier, 1978 : 105-141). Et quand l'assemblée de son parti vote une proposition favorable à l'avortement, il utilise son droit de veto personnel pour renverser la décision. Outrées, les militantes quittent en grand nombre et procèdent au démantèlement des comités de condition féminine des différentes circonscriptions. Dans ses Mémoires, René Lévesque ne souffle pas un mot de cet événement. La fin de la décennie 1970 se signale d'ailleurs par l'impatience des milieux féministes face à la lenteur du Parti québécois à mettre en application les points du programme qui concernent les femmes. Lorsque Lise Payette lance la politique d'ensemble Pour les Québécoises : *Égalité et Indépendance* ²⁷, l'impatience est à son comble. C'est alors qu'est mis sur pied, en octobre 1978, le Regroupement des femmes québécoises, 400 militantes, qui tentent de proposer une tribune à la fois souverainiste et féministe. Au moment du référendum de 1980 toutefois, les responsables proposent la stratégie suivante : sur le bulletin de vote, on inscrira le mot « femmes » au lieu de

²⁶ Cette section reprend en gros les propos d'un article (1995) paru en anglais. On pourra s'y référer pour les sources et ouvrages cités.

²⁷ Il faut dire que ce document avait été préparé principalement sous l'administration libérale et la houlette de la première présidente du Conseil du Statut de la femme, Laurette Champigny-Robillard.

voter « oui » ou « non ». Cette consigne n'a pratiquement pas été observée et a signé, à toutes fins utiles, la fin du Regroupement²⁸. Car les militantes, elles, avaient mis une sourdine à leur déception et avaient massivement manifesté leur adhésion à la souveraineté du Québec. Mais leurs manifestations sont passées complètement inaperçues, notamment le quarantième anniversaire du droit de vote des femmes au Complexe Desjardins le 26 avril 1980, immédiatement après le « Rallye des Yvettes ». À ce rassemblement avaient pris la parole, Lise Payette bien sûr, mais aussi Madeleine Parent, Hélène Pelletier-Baillargeon, qui avait déclaré : « Toutes les démarches vers l'autonomie et la liberté se ressemblent. » Mais, dans le déluge médiatique qui a entouré l'affaire des Yvettes, les propos des militantes souverainistes et féministes ont été complètement occultés. De nombreuses analyses ont [35] depuis démontré le biais des « explications » qui ont alors circulé : les femmes en ont assez du féminisme radical, les femmes rejettent les objectifs de Lise Payette, etc. La mémoire collective a conservé un souvenir amer de la bataille référendaire de 1980 (Dandurand et Tardy, 1981 : 21-54 ; Stoddart et Lamothe, 1981 : 23-27 ; Tardy *et al.*, 1992 : 163-195). Mais l'ambiguïté de la question est contenue tout entière dans une déclaration de Thérèse Casgrain, militante féministe et championne fédéraliste des rassemblements d'Yvettes : « Dans les périodes de crise nationale, déclarait-elle, on fait toujours appel aux femmes. »

Par la suite, on a toujours retrouvé ce paradoxe, dans les rassemblements politiques des deux dernières décennies - Rapatriement unilatéral de la constitution, Accord du lac Meech et échec de sa ratification, Commission Bélanger-Campeau, Entente de Charlottetown, référendum québécois de 1995 ; du côté souverainiste, les femmes militantes associent les questions concernant les femmes et la question de la souveraineté du Québec, alors que les femmes fédéralistes ne font pratiquement jamais de rapprochement entre les questions constitutionnelles et les questions qui concernent les femmes. Quant aux discours masculins, quelle que soit l'option constitutionnelle, ils ignorent la présence de cette parole féminine. « On n'aurait rien dit que ça aurait été pareil ! » a déclaré une militante en 1993. Car le problème est le suivant : les instances politiques ne font que timidement place à la problématique des femmes. Au moment de la Commission Bélanger-Campeau, 16 mémoires sur 596 ont été présentés par les groupes de femmes. On a

²⁸ Ce regroupement fait l'objet du mémoire de Danielle Couillard (1987).

demandé des avis de spécialistes : 2 avis sur 53 ont abordé la question des femmes. Il vaut la peine de rappeler la déclaration de Claire Bonenfant :

En plaçant notre action au niveau provincial, nous avons fait progresser la situation des femmes, et ce progrès fait partie du caractère distinct du Québec. D'un point de vue féministe, nous comprenons l'importance de l'autonomie et de l'identité. Ces buts sont au cœur de la lutte des femmes. Nous comprenons le prix de l'autonomie, mais nous connaissons aussi sa valeur ²⁹.

Résultat ? Un tout petit paragraphe sur l'égalité des hommes et des femmes dans le rapport de la Commission Bélanger-Campeau. Toutes les analyses des femmes disparaissent devant les impératifs de l'analyse économique. Les aspects culturels et sociaux qui sont liés à la constitution et à l'économie seront beaucoup plus difficiles à gérer et exigeront beaucoup plus [36] d'imagination et de détermination que les aspects économiques sur lesquels on a déjà beaucoup réfléchi. Mais les femmes sont presque les seules à porter ces interrogations et à les ramener sans cesse sur le devant de la scène ³⁰. C'est notre nouvelle toile de Pénélope. Nous devons accepter de nous poser la question suivante : le discours nationaliste peut-il être coloré par l'analyse féministe ?

* * *

Comme il arrive souvent, lorsque deux termes se heurtent de façon contradictoire, mieux vaut commencer par s'interroger sur la logique qui amène à les opposer de façon irrémédiable plutôt que de poursuivre indéfiniment leur comparaison en exacerbant leurs divergences. Cette logique me semble être la tendance générale à « naturaliser » les femmes, à identifier l'« homo quebecensis » au masculin, à refuser aux femmes le statut de « sujet » de l'histoire, à valoriser une approche étroitement démographique de l'avenir de la nation, à identifier les interrogations

²⁹ Mémoire de la Fédération des femmes du Québec devant la Commission Bélanger-Campeau.

³⁰ À titre d'exemple, voir deux mémoires féministes présentés devant une commission parlementaire : J. Néron (1994) ; M. Dumont (1991 : 610-622).

venues du féminisme comme un « greffon étranger ». Cynthia Enloe (1989 : 46) affirme : « Living as a nationalist feminist is one of the most difficult project in today's world. » Cette affirmation ne serait-elle pas vraie également pour la situation québécoise ?

Je trouve, dans mes notes d'historiographie, cette phrase de Cicéron, prononcée il y a plus de 2000 ans : « En histoire, il ne faut rien dire de faux. Il faut aussi oser dire tout ce qui est vrai. » Je trouve que c'est une belle devise quand on tente d'écrire l'histoire.

[37]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 3

“La nation, l'histoire
et la communauté politique”

Gilles Bourque

[Retour à la table des matières](#)

À l'heure de la mondialisation et de l'érosion des pouvoirs de l'État-nation, il est non seulement nécessaire mais urgent de nous interroger sur la pertinence de l'histoire nationale. Il faut en effet nous demander si cette propension, devenue presque naturelle, à cibler le cadre national ne risque pas de nous condamner à la cécité face à l'essentiel des processus de transformation des rapports sociaux en cette fin de siècle (Castells, 1996, 1997, 1998).

Le projet d'écriture d'une histoire nationale digne de ce nom ne s'est jamais réduit, doit-on le rappeler, à une sorte de description empirique des interactions entre des individus et des groupes sociaux réunis au sein de frontières communes. Écrire une histoire nationale implique, au moins implicitement, que l'État-nation et la communauté nationale constituent un cadre qui représente un principe d'intelligibilité suffisant. En ce sens, l'histoire nationale n'a d'intérêt que si elle permet de comprendre ou d'expliquer certains des aspects fondamentaux des processus de construction des rapports sociaux particuliers que l'on étudie.

Voilà pourquoi, si l'on veut s'interroger sur la pertinence actuelle de l'histoire nationale, on doit d'abord se demander qu'est-ce que l'histoire nationale ? Et peut-être encore davantage : pourquoi l'histoire nationale ? ; pourquoi au XIXe siècle, le projet de l'histoire comme discipline s'est-il formé en ciblant d'abord et avant tout le cadre national ?

[38]

Histoire ethnique et histoire nationale

Il importe au point de départ de poser très clairement que l'histoire nationale n'est pas ou ne devrait jamais être confondue, implicitement ou explicitement, avec l'histoire ethnique. Je ne soutiens nullement que l'histoire ethnique soit impossible ou absolument sans intérêt. On peut très bien faire l'histoire des Canadiens français ou, comme on nous y invite de plus en plus actuellement, écrire, par exemple, l'histoire des Irlandais immigrés au Québec depuis le XIXe siècle.

J'affirme cependant que, ce faisant, on ne produit en aucune manière une histoire nationale et surtout que, dans le meilleur des cas, on ne parviendra qu'à décrire la vie d'un certain groupe d'acteurs sociaux posée comme la résultante de processus sociaux qui fondamentalement leur échappent.

En d'autres termes, le grand risque de l'histoire ethnique qui actuellement prend souvent le visage de l'histoire multiculturelle, c'est de se condamner à une approche essentiellement déterministe, sous prétexte de se rapprocher le plus possible de la quotidienneté des acteurs sociaux. J'entends ici par déterminisme cette position épistémologique qui pose les acteurs comme de simples effets des rapports sociaux ou comme réagissant à des processus sur lesquels ils n'ont finalement pas de contrôle. On pourra ainsi soutenir que les Irlandais quittent l'Europe à la recherche d'un mieux-être économique en Amérique. Mais la fixation de l'analyse sur le seul groupe ethnique risque de faire oublier la nécessité d'une analyse sérieuse du développement du capitalisme en Irlande et au Canada. Sans y prendre garde, on peut être amené à poser les pratiques des acteurs comme de simples tentatives d'ajustement au sein de rapports sociaux dont les principes d'organisation échappent fondamentalement à leur action.

Il faut surtout se prémunir ici contre une histoire ethnique qui se pense comme une histoire nationale. Ainsi il n'est pas rare que l'histoire du Québec finisse par être confondue avec celle de l'histoire des Canadiens français du Québec durant la période 1840-1960. À l'inverse, mais exactement dans le même sens, la sociologie a commencé par penser les Canadiens français du Québec comme si le groupe ethnique (ou la race, ou la nation) s'instituait sur ses propres bases. Or ni l'histoire ni la sociologie des Canadiens français ne peuvent être assimilées à l'histoire et à la sociologie du Québec (Bourque et al., 1994).

En somme, l'histoire nationale ne devrait être confondue ni avec l'histoire ethnique ni même avec l'histoire de la nation si l'on fait référence par [39] là à un groupe naturel qui préexisterait aux rapports sociaux (Schnapper, 1994). Il importe donc de bien saisir ce que l'on doit entendre par le concept d'histoire nationale.

L'histoire nationale et la modernité politique

Si, au XIXe siècle, l'histoire se développe au point de départ comme une histoire nationale, c'est que son développement comme discipline à prétention scientifique est étroitement lié à l'affirmation de la modernité politique, dans le cadre de l'État-nation. La modernité implique l'idée fondamentale de l'autoproduction de la société sur des bases essentiellement profanes. La compréhension de la temporalité ne pourra dorénavant s'en référer à une force transcendante extérieure aux rapports sociaux (Bourque, 1989). La science historique tiendra dès lors pour acquis la capacité des acteurs sociaux de produire leur propre histoire. Il s'agira pour elle de rechercher les lois de l'historicité ou, si l'on préfère, de comprendre comment les hommes font leur histoire (Freitag, 1986).

Or l'idée d'une autoproduction de la société, qui répondrait à des lois, saisies sur le mode de la compréhension ou de l'explication, présuppose nécessairement l'existence de principes de totalisation des rapports sociaux qu'il s'agira de rechercher et de dévoiler ? En d'autres termes, il existerait une logique profonde, un secret caché des rapports entre les procès d'institutionnalisation de la société qui nous permettrait de circonscrire le sens d'une histoire donnée. Cette logique, ou ce principe, on le sait, on la trouvera presque naturellement dans le cadre de l'État-nation, puisque la totalisation de la société moderne obéit au point de départ à un

principe nationalitaire (Gellner, 1989). Le marché, la culture, l'État et la communauté politique prennent des formes nationales (Bourque, 1977).

Cela ne veut nullement dire que le cadre national se suffise à lui-même ou que certains processus d'institutionnalisation de la société ne dépassent pas l'État-nation. Plusieurs auteurs ont justement insisté sur le fait que le capitalisme a, dès le départ, une vocation mondialisante (Wallerstein, 1974). Il n'en reste pas moins que les deux premières grandes phases d'expansion du capital s'appuient d'abord sur l'État absolutiste et, ensuite, sur l'État-nation. Le colonialisme et l'impérialisme se construisaient sur des bases nationales. On peut donc affirmer que l'histoire nationale ne se rapporte ni à l'ethnie ni à la nation au sens étroit du terme. Elle est plus fondamentalement recherche du principe de totalisation qui nous permet de comprendre la transformation [40] des rapports sociaux dans un espace-temps configuré dans des formes nationales.

L'histoire nationale, enfin, demeure fondamentalement une histoire politique, c'est-à-dire une histoire qui trouve dans l'État et au niveau politique la logique ultime de l'organisation des rapports sociaux. Je n'entends nullement valoriser ici la tradition de l'histoire politique aux dépens de celle de l'histoire économique, sociale ou culturelle. En fait, je ne renvoie pas à cette spécialisation disciplinaire que représente l'histoire politique. Je veux insister sur le fait que l'histoire nationale, même lorsqu'elle privilégie les dimensions économiques, sociales et culturelles, renvoie ultimement à une conception politique des rapports sociaux. Clairement inspirée par la modernité politique, l'histoire nationale considère, au moins implicitement, la société comme un ensemble de rapports de forces et de domination qui prend forme dans l'État-nation.

Je ne soutiens pas davantage, à l'évidence, que la modernité politique condamne au seul cadre national. L'histoire comparative a toujours permis d'enrichir l'analyse et il est certes possible d'écrire une histoire qui déborde l'État-nation. L'histoire de l'État-providence, par exemple, transcende l'État-nation puisque celui-ci s'est imposé partout dans les sociétés occidentales comme stratégie de sortie de la crise des années 1930 (Esping-Andersen, 1990). Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas sans intérêt, aussi bien pour l'analyse historique que pour les intéressés eux-mêmes, de faire ressortir que le traitement des problèmes sociaux n'est pas équivalent aux États-Unis et en Suède, en 1960.

L'histoire nationale a constitué, durant les deux derniers siècles, un lieu privilégié de connaissances qui a non seulement contribué à l'analyse des rapports de forces et de domination, mais qui a aussi permis de faire ressortir la capacité de choix des acteurs sociaux, c'est-à-dire la capacité de produire politiquement la société sur la base de la discussion potentielle de tous les pouvoirs (Habermas, 1987).

L'histoire nationale est-elle encore possible ?

En cette fin de siècle, on peut cependant se demander si cette écriture de l'histoire qui prend le cadre national comme une donnée presque naturelle reste encore possible. La complexification interne des sociétés occidentales, aussi bien que l'érosion des pouvoirs de l'État-nation, sous l'effet de la mondialisation, nous impose de repenser aussi bien la nature que l'importance relative de l'histoire nationale.

[41]

La transformation significative et irréversible des rapports sociaux au sein des sociétés occidentales nous invite d'abord à repenser l'écriture de l'histoire, comme en témoignent d'ailleurs les récents projets de réforme de la discipline. Même s'il a toujours fallu la distinguer de l'histoire ethnique, la rédaction de l'histoire nationale a, jusqu'ici, adopté le plus souvent la forme d'une écriture jacobine. Alors même que souvent il insistait sur l'importance de la division sociale et de la lutte des intérêts et des classes, le récit finissait par poser la naturalité du cadre national sinon de la nation elle-même. Tout en cherchant très souvent à s'en défendre, l'écriture jacobine a toujours entretenu des rapports étroits avec l'idéologie nationale. J'entends par là ce projet de construction d'une communauté politique nationale qui, même lorsqu'il prenait les traits du nationalisme civique, visait objectivement à réduire sinon à effacer la différence et l'hétérogénéité en produisant une seule et même nation. La promotion de la nation tout comme l'affirmation d'une citoyenneté d'inspiration universaliste se sont ainsi avérées des processus, certes porteurs de progrès et d'émancipation, mais en même temps réducteurs de la diversité culturelle et sociale. Dans leur forme classique, le libéralisme et le républi-

canisme éludent les inégalités sociales réelles aussi bien qu'ils nient la diversité culturelle et la pluralité nationale au sein de l'État-nation (Taylor, 1994).

Or les transformations profondes qui s'affirment dans les sociétés occidentales, à partir de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, rendent de plus en plus problématique une écriture de l'histoire d'inspiration jacobine. On assiste à la montée de nouveaux mouvements sociaux favorisée par le développement de la société postindustrielle et de l'État-providence, en même temps qu'à l'accélération des mouvements migratoires, sous l'effet de l'inégalité du développement du capitalisme (Wierviorka, Dubet, 1996). Cette importante complexification des rapports sociaux suscite l'émergence de revendications sociales axées sur la reconnaissance de la pluralité sociale et culturelle. En critiquant la multiplicité des formes que prennent les rapports de pouvoir, les nouveaux mouvements sociaux suscitent l'émergence d'une nouvelle conception d'inspiration particulariste de la citoyenneté qui s'active à promouvoir les droits de différentes catégories sociales (les femmes, les homosexuels, les personnes âgées, etc.) et des diverses communautés culturelles (le multiculturalisme) (Bourque, Duchastel, 1996).

Dans une telle perspective, tout en n'oubliant pas l'importance de la communauté politique à titre de regroupement permettant l'exercice de la démocratie et de la discussion du pouvoir, l'histoire nationale doit abandonner [42] sa perspective jacobine. Elle doit plutôt chercher à rendre compte de l'affirmation d'une citoyenneté multiforme et pluraliste (Thériault, 1997).

On peut cependant se demander si, même transformée dans la perspective que je viens d'évoquer, l'histoire nationale présente encore un véritable intérêt. Si, comme le l'ai avancé au début de cet exposé, l'histoire nationale était pertinente parce qu'elle s'appuyait sur l'un des principes de totalisation les plus fondamentaux des sociétés modernes, c'est-à-dire la communauté politique nationale, ne devrait-on pas conclure qu'elle est définitivement dépassée devant l'érosion des pouvoirs de l'État-nation ?

Ce qu'on appelle la mondialisation ou la globalisation peut être saisi, de ce point de vue, comme un processus de déplacement du lieu de production des règles de l'organisation sociale à un niveau supérieur qui dorénavant s'impose aux sociétés nationales (Chesnais, 1994). Le fait que le projet néolibéral de retotalisation des rapports sociaux se réalise dans le cadre d'institutions technobureaucrati-

ques, sur la base d'un discours économiciste, ne doit pas faire perdre de vue que le marché mondial est et demeurera une création politique. En ce sens, la production des règles négatives de l'autorégulation du marché, même si elle émane au point de départ aussi bien des États-nations que des institutions internationales, a imposé la formation d'un espace social qui échappe à l'histoire nationale stricto *sensu* (Létourneau, 1996). Ce lieu d'organisation des rapports sociaux, c'est aujourd'hui celui des accords multilatéraux et continentaux du libre-échange, réalisés et projetés, dans le cadre d'institutions comme le FMI, l'OCDE et l'OMC. Mais c'est aussi celui encore très difficile à saisir où commencent à se construire, sous l'égide d'une multiplicité de mouvements sociaux, les bases de communautés politiques supranationales. C'est, en effet, grâce à la construction de communautés politiques post ou supranationales que les hommes et les femmes pourront reconquérir la capacité de produire leur propre histoire.

Je crois donc en la nécessité du développement d'une histoire supranationale. Il ne s'agirait pas d'une histoire des relations internationales au sens classique, puisque cette dernière se représente les rapports mondiaux comme la somme des interactions entre les unités de base que sont les nations. Au contraire, l'histoire supranationale devrait d'abord et avant tout être attentive aux relations économiques, politiques, sociales et culturelles qui se développent au sein d'un espace mondial autonomisé.

Est-ce à dire que l'histoire nationale deviendrait totalement obsolète ? On ne saurait l'affirmer que si l'on considère que l'espace national n'intervient plus de façon significative dans la production des règles de l'organisation [43] de la vie en société. Il faut se garder ici aussi bien de verser dans la science-fiction, que d'avaliser le discours néo-libéral qui ne présente plus guère l'État-nation que comme un lieu où il ne reste qu'à s'adapter à des processus qui échappent complètement à l'action des acteurs sociaux (Bourque, Beauchemin, 1994).

Même si l'État-nation et la société nationale doivent dorénavant partager le travail d'organisation des rapports sociaux avec des instances qui les dépassent et les dominent en grande partie, il n'en reste pas moins qu'ils représentent toujours des lieux significatifs de production de la socialité et d'exercice de la démocratie (Touraine, 1996). L'État minimal et démantelé que souhaitent les néo-libéraux demeure malgré tout un État interventionniste. De même, est-il besoin de le men-

tionner, les démocraties nationales sont et demeureront encore longtemps des lieux privilégiés de discussion du pouvoir et de résolution de conflits.

L'histoire nationale reste donc utile et nécessaire à condition, bien sûr, qu'elle s'ouvre à la pluralité sociale et culturelle, en même temps qu'elle prenne conscience que, dorénavant, les objets qu'elle analyse obéissent aussi à des déterminations qui dépassent le cadre qu'elle s'est donné.

[45]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 4

“Du patriote au citoyen éclairé...
L'histoire comme vecteur
d'éducation à la citoyenneté”

Robert Martineau

La nation, comme la démocratie [...] a besoin sans cesse d'une dimension épique pour survivre. Elle a besoin de se sentir en danger...
Jean Daniel (1995 : 132)

[Retour à la table des matières](#)

La nation et la démocratie. Deux causes affirmant la supériorité de la raison sur l'instinct et de l'ordre sur le chaos. Deux constructions historiques qui se sont imposées au prix de luttes incessantes et doivent leur existence actuelle à des combats jamais terminés. Inscrites dans les faits à fort prix, elles cherchent à durer. Et pour le faire, à s'inscrire dans la mémoire, à passer à l'Histoire... Or la conjoncture tendrait à montrer que la démocratie comme la nation sont en danger et à se demander jusqu'à quel point la situation concerne les historiens et les professeurs d'histoire.

D'une part, plusieurs observateurs voient, dans le contexte actuel de mondialisation et de globalisation des marchés, une menace potentielle au maintien des institutions et du climat essentiels à la vie démocratique. En outre, à ce danger extrinsèque mettant à l'épreuve le pouvoir réel des gouvernements élus s'ajouterait la présence d'un ennemi de l'intérieur : l'érosion d'un principe fédérateur des membres de la société. David Selbourne (1997 : [46] 14-15), pour un, s'inquiète de la désagrégation civile ³¹ qu'accompagne la dissolution du sentiment de citoyenneté. Il en résulte que dans la société, ce qui relie présentement - et de plus en plus - les individus entre eux, ce n'est pas la citoyenneté responsable, mais une même règle d'aliénation : le fait de payer des impôts à l'État en échange de services rendus. Or selon Selbourne, il revient aux intellectuels de rappeler qu'en démocratie ni le marché ni un contrat de services ne peuvent tenir lieu de principe directeur d'ordre social. Mais ils s'engagent peu dans cette voie. Au dire du philosophe, le milieu des universitaires en sciences humaines est stérile et insouciant : au lieu de donner son appui pour refaçonner et restaurer l'ordre civil, « il n'offre le plus souvent qu'une érudition fatiguée (13) ».

D'autre part, les historiens et les professeurs d'histoire sont également interpellés par la question de leurs rapports à la nation. Ayant longtemps servi à célébrer cette dernière et à en construire la fibre patriotique, l'histoire a plus ou moins délaissé cette mission sociale et assume depuis quelques décennies des mandats plus « scientifiques » et en même temps plus critiques. Or pour supporter la nation rudement mise à l'épreuve par le grand métissage des idées et des populations, les historiens et les enseignants sont de plus en plus invités à reprendre du service. En font foi les multiples interventions publiques et médiatiques invoquant le soi-disant devoir de mémoire auquel ils devraient s'astreindre ainsi que les nombreux colloques sur la question ³². C'est que la production de l'histoire - et sa diffusion -

³¹ L'auteur l'observe à travers la fracture familiale, la violence urbaine, la consommation désœuvrée et son corrélat, la rotation toujours plus rapide des modes culturelles, les privations autorisées, le déclin des compétences et de l'éducation, le gaspillage matériel, les maladies dues au stress, la dégradation de l'environnement, l'épuisement graduel des moyens de la providence publique, les formes de plus en plus aléatoires d'associations humaines, l'ordre social fluctuant, les nombreux mouvements de population, les déplacements hâtifs, le changement technologique rapide, l'impossibilité de vivre dans les mégalofoles et le taux de chômage élevé.

³² Soulignons, en plus du colloque intitulé « Historiens et Histoires nationales » tenu au Congrès de l'ACFAS d'avril 1998 à l'Université Laval, celui, pancanadien, organisé par

est éminemment politique et nous savons tous que la classe d'histoire peut être un lieu stratégique à occuper. L'historien britannique Samuel (1990 :127) n'affirmait-il pas que :

Si la question nationale est exclue de la classe d'histoire, elle continuera de mener quand même une existence souterraine dans les corridors et la cour de récréation et une existence moins censurée à la télévision et sur les terrains de football. Si les historiens refusent de l'enseigner, d'autres s'en occuperont.

[47]

Ces arguments sont-ils suffisants pour amener les historiens et les enseignants d'histoire à réinvestir le champ de l'histoire nationale plus ou moins délaissé par les premiers et abordé depuis 1982 par le milieu scolaire québécois avec toutes les nuances sémantiques qu'impose la situation politique actuelle sous l'étiquette « Histoire du Québec et du Canada » ? Faut-il refaire une histoire nationale et l'enseigner dans les écoles ?

Dans les lignes qui vont suivre, après avoir rappelé le contexte dans lequel s'inscrit ce questionnement, nous nous demanderons dans un premier temps si l'histoire a une fonction sociale et, dans l'affirmative, quels rôles elle peut remplir dans une société ? Puis, dans un deuxième temps, nous examinerons quelle contribution l'histoire peut apporter à l'éducation de la nation ? Finalement, nous tenterons de montrer comment on peut former les citoyens d'une nation démocratique par l'histoire ?

Le faux culte

L'observateur averti aura pris acte d'un paradoxe de la société occidentale actuelle : parallèlement à la phénoménale poussée technologique et économique vers le futur se manifeste une demande publique insatiable et irrationnelle d'évo-

l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill à Montréal en janvier 1999 au titre révélateur de « Learning Our History ».

cations, d'images, de récits et de représentations du passé (romans, téléseries, publicité, cinéma, etc.). Pour saisir comment cet engouement public pour le passé - et l'apparente demande d'histoire que l'on peut en déduire - interpelle les historiens et les professeurs d'histoire, il est important de bien cerner le phénomène et de le replacer dans son contexte.

Selon Jean-Marie Domenach (1989 : 124-125), ce culte du passé est une autre manifestation du *consumérisme* dominant :

L'histoire telle qu'elle est racontée dans les biographies à succès, à la radio, à la télévision est plutôt une façon de consommer le passé que de le comprendre et de s'en inspirer ; elle est à la connaissance du passé ce que le tourisme est à la connaissance des pays étrangers : on en jouit, on s'en divertit, mais on ne va pas chercher bien profond.

Mais ce culte du passé peut aussi être relié à d'autres considérations. Pour Michel Alten (1985 : 27) :

La plupart de nos concitoyens considèrent l'histoire, [...] comme un roman vrai [...], et n'attendent des historiens rien d'autre que l'élaboration des récits. [...] À quels besoins répond-il chez le lecteur ? Sans doute traduit-il une nostalgie envers des époques où les pouvoirs, les hiérarchies, les antagonismes, les enjeux semblent plus clairs qu'aujourd'hui. Sans doute y recherche-t-on aussi l'illustration de la permanence d'une nature humaine qui aime, souffre, ambitionne, [48] intrigue, quelles que soient les périodes. Mais cela correspond également à une quête de racines et d'identité (même mythifiée), ainsi qu'à une indéniable volonté d'enrichissement culturel.

Plus cynique, Antoine Prost (1996 : 305) constate :

Au bout du compte, l'historien fait le type d'histoire que la société lui demande; sinon elle se détourne de lui. Or, nos contemporains demandent une histoire mémorielle, identitaire, une histoire qui les divertisse du présent et sur laquelle ils puissent s'attendrir, ou s'indigner. Si l'historien ne répond pas à cette demande, il s'enfermera dans un ghetto académique.

Cela porte à se demander si les historiens sont finalement à la remorque des goûts du jour et de la demande sociale ou si l'histoire a un rôle à jouer dans la société.

La fonction sociale de l'histoire

Si l'on peut convenir que, par nature, l'histoire a toujours joué un rôle didactique, il faut noter, à l'instar de Fernand Dumont (1969 : 5-16), que la fonction sociale de l'histoire n'est pas immuable et peut changer au fil des modifications de la société, des idées, etc.

De la mémoire à l'histoire...

À l'origine, l'histoire fut d'abord mémoire. Dans les sociétés traditionnelles, elle était enregistrement et transmission de ce que Louis Bourguignon (1998 : 91) appelle la *mémoire vraie*, c'est-à-dire celle des « gestes, paroles, savoir-faire, façons d'être et d'agir qui passent de générations en générations, mémoire naturelle qui va de soi, non sujette à caution ». L'histoire était souvenir, transmission du patrimoine des individus et des familles. L'historien était un « raconteur ».

Puis, avec l'évolution des sociétés, il fallut rendre compte de la mémoire des collectivités et plus tard de celle des nations. Naquit ainsi *l'histoire-mémoire*, une entreprise apparentée à la *mémoire vraie*, mais qui délaissait le terrain du souvenir direct puisqu'elle fabriquait de la mémoire. Faisant de son objet d'étude - le peuple, la nation - une vérité absolue qui se situe hors du champ de la critique, l'histoire fonctionnait, vis-à-vis de cet objet, sur le registre de l'adhésion et de l'identification. L'historien allait y devenir, selon les expressions chères à Pierre Nora, un missionnaire, un soldat, un passeur de mémoire ! Cette *histoire mémoire*, note Bourguignon :

[49]

... comme toute mémoire, devient obligatoirement sélective ; elle ne peut être histoire générale, mais histoire particulière : des rois chez les chroniqueurs, du peuple chrétien chez Bossuet, du peuple français chez Michelet, de la nation chez Lavisser, et de ce fait, ne peut être que réductrice. Plus grave, l'historien, installé dans sa fonction de missionnaire peut, en toute bonne conscience, se livrer à la manipulation des faits. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que cette histoire mémoire puisse se montrer impitoyable à l'égard des mémoires concurrentes [...]. Pas étonnant non plus, que cette histoire puisse devenir un véritable catéchisme, celui de la nation (92).

L'historien était un narrateur ³³. L'apprentissage de l'histoire à l'école devient narration de l'épopée officielle, et mémorisation de ce catéchisme. Avec l'avènement de la Nouvelle Histoire, le rapport à la mémoire s'en trouve modifié de façon substantielle. Réfléchissant sur ses méthodes, son contenu et sa place dans la société, l'histoire s'affiche comme une discipline vouée à la critique des sources et des énoncés sur le passé en plus d'en proposer des interprétations fondées. « L'historien [...] fait alors une découverte majeure : loin d'être une seule et même réalité, histoire et mémoire s'opposent du tout au tout ; l'historien, victime de la mémoire, doit faire un effort pour s'en délivrer (Nora, 1984 : 27-34). » Son produit, la *mémoire historique*, se présente comme le « fruit d'une tradition savante et "scientifique", donc analytique et critique, précise et distincte et qui relève de la raison qui instruit (Nora : 1978 : 308) ». Cette histoire, nous dit Nora (1984 : XXI), « consiste à s'emparer des objets constitués de la tradition [...] pour en démonter le mécanisme et reconstituer au plus près les conditions de leur élaboration ». Comparant ailleurs les deux registres, il ajoute :

L'histoire [...] appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque [...]. La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude, ce qui revient à dire [...] qu'il y a autant de mémoires que de groupes ; qu'elle est, par nature, multiple et démultipliée, collective, plurielle et individualisée. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne, ce qui lui donne vocation à l'universel. [...] La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif. Au cœur de l'histoire, travaille un criticisme destructeur de la mémoire spontanée. La mémoire

³³ Le dictionnaire *Robert* décrit la narration comme « un exercice scolaire qui consiste à développer, de manière vivante et pittoresque, un sujet donné ».

est toujours suspecte à l'histoire dont la mission vraie est de la détruire et de la refouler. L'histoire est délégitimation du passé vécu (XIX-XX).

Dans sa fonction critique contemporaine, la Nouvelle Histoire est bien fille de la société démocratique qui en a permis l'émergence. L'historien y [50] devient un « scientifique », un compagnon de route d'autres spécialistes de la mémoire - politologues, sociologues, ethnologues, psychanalystes et même journalistes - qui, au-delà de sa méthode, propose sa riche perspective du temps, de la durée, pour interpréter la réalité.

Dans sa transposition didactique, l'histoire à l'école devient un lieu et un moyen de formation sociale permettant de comprendre la société dans laquelle l'élève évolue. Elle permet d'acquérir les connaissances qui constituent la base de l'alphabétisation sociale. Elle donne lieu, finalement à l'apprentissage de la pensée historique :

... cette façon particulière d'aborder un problème, d'en cerner les coordonnées et de les mettre en perspective, de recueillir les données appropriées et de les analyser, de les évaluer, d'en tirer la substance, d'interpréter et de tirer des conclusions. En plus d'apprendre à juger des savoirs construits, l'histoire enseigne donc à construire, avec méthode, des savoirs nouveaux. [...]. L'élève ainsi formé deviendrait capable de construire ses propres savoirs historiques, selon ses besoins ou ceux de son groupe, selon une démarche particulièrement riche, alors de ressources identitaires librement consenties (Groupe.... 1996 : 4).

L'apprentissage de l'histoire à l'école devient démarche active de l'élève - une démarche historique, réflexive, synthétique ³⁴ - et formation à interpréter de façon critique le présent à la lumière du passé ³⁵.

³⁴ Ce sont les termes mêmes des orientations des programmes. Voir Louise Charpentier (1983 : 33).

³⁵ « Le programme [...] invite à une étude globale et sélective d'un certain nombre de "faits" de l'histoire sociale, économique, politique et culturelle et considère étroitement liées l'information et la formation historique. [...] Cette étude s'accompagne toute l'année d'un approfondissement de l'analyse historique des phénomènes sociaux selon une conception totale de la méthode historique : recherche, analyse critique, synthèse, interprétation (Paulette Vigeant-Galley, 1983 : 14). »

Les historiens et les « historiants »...

Dans l'évolution contemporaine de la fonction de l'histoire, si l'on assiste à une prise de distance de l'histoire savante à l'égard de la mémoire, la fonction de « passeur de mémoire » demeure, mais n'est plus assumée par les historiens. En revanche, note Bourguignon, on voit surgir un nouveau phénomène, celui des « historiants ³⁶ », des historiens non professionnels, nouveaux porteurs de mémoire. Cette histoire non officielle est multiple (celle des groupes exclus, dominés, refoulés : peuples colonisés, femmes, défenseurs [51] des identités régionales...) et multiforme (le livre, le film, le théâtre, le cinéma, la presse).

Or si l'historien a abandonné le flambeau du passeur de mémoire à l'historiant, l'histoire militante de ce dernier demeure parallèle à celle du premier et

leurs routes finissent généralement par se rencontrer, à partir du moment où l'impact médiatique de certaines histoires mémoire et des revendications qu'elles illustrent est tel qu'il ne peut laisser indifférent l'historien professionnel dont la règle de conduite [...] est d'ouvrir des chantiers de recherche qui font écho aux problèmes du présent (Bourguignon, 1998 : 93-94).

On l'a vu notamment pour l'histoire des ouvriers, pour celle des femmes, pour celle des minorités sexuelles.

De l'histoire et de la mémoire...

Plusieurs insistent présentement pour que l'histoire se mette au service de la mémoire. La situation actuelle imposerait, selon l'expression maintenant consacrée, un « devoir de mémoire » adressé à l'ensemble de la société, et tout particulièrement à la communauté des historiens. D'une part, il n'est pas inutile de rappeler, à l'instar de Chebel (1998), que ces appels publics à la mémoire collective relèvent d'une tactique privilégiée par les grandes stratégies identitaires mythiques

³⁶ L'expression est de Jean-Pierre Azéma.

accompagnant les luttes d'affirmation et d'émancipation nationales³⁷. Quant à l'apparente nostalgie du passé dans la population, au-delà d'une certaine mode déjà évoquée, elle répondrait beaucoup plus à l'incertitude de l'avenir et à l'absence de projet collectif qu'à la crainte d'une perte d'identité nationale. Et dans ce sens, elle inviterait à la mise en œuvre d'une fonction importante que doivent assumer les historiens et les professeurs d'histoire dans une société démocratique comme la nôtre. Car selon Prost (1996 : 305-306) :

[52]

Il n'y a pas de projet collectif possible sans éducation historique des acteurs et sans analyse historique des problèmes. Notre société de mémoire pense que, sans histoire, elle perdrait son identité il est plus juste de dire qu'une société sans histoire est incapable de projet. [...] Il vaut mieux que l'humanité se conduise en fonction de raisons que de sentiments. C'est pourquoi l'histoire ne doit pas se mettre au service de la mémoire ; elle doit certes accepter la demande de mémoire, mais pour la transformer en histoire. Si nous voulons être les acteurs responsables de notre propre avenir, nous avons d'abord un devoir d'histoire.

La contribution de l'histoire à l'éducation de la nation

L'historien français Denis Hüe (1995 : 14) évoquait, il y a quelques années, une petite histoire traditionnellement racontée dans son pays. Un petit enfant, donnant un coup de pied à un Anglais, se fait interpellé par un adulte :

³⁷ « Corollaire immédiat de l'identité idéale, projetée dans le futur, l'identité mythique prend son essor dans les mythes fondateurs de la société, de l'État ou du régime. Lorsque toutes les raisons qui président à l'édification d'un système de représentations sont épuisées, l'individu fait appel à cette catégorie d'identité dont la seule raison est de montrer la place actuelle et le chemin à prendre en puisant leur énergie dans la science des mythes ou de l'imaginaire collectif qui les insère (Chebel, 1998 :161) « Revenir au passé, à un passé glorieux, retrouver les ressorts de sa dynamique traditionnelle [...] et la réinvestir par une pratique concertée semble être la technique mise en œuvre par un nombre croissant de revendications nationales ou infranationales (Chebel, 1998 : 173). »

- « - Pourquoi as-tu fait cela, mon petit ?
- Les Anglais ont brûlé Jeanne d'Arc.
- Il y a longtemps, c'est oublié !
- Oui, mais moi, je viens juste de l'apprendre. »

Pour l'historien :

... ce dialogue est plein d'enseignements. Il montre comment, par une belle catharsis, on peut s'identifier au personnage historique ; comment aussi le passé s'organise en une sorte de mythe personnel et remplace, sans sa fonction, ce que furent les contes : il contribue à l'élaboration de l'homme, non pas en termes psychologiques, mais en termes civiques. [...] Il montre enfin comment, profondément, l'histoire est actuelle, et nourrit notre présent (14).

Mais en même temps, pour l'éducateur, ce dialogue suscite plusieurs questions. Socialement, qu'est-ce que vient d'apprendre ce jeune ? À quoi va servir cet apprentissage pour vivre dans sa société ? Qui lui a appris ? Que voulait-on lui apprendre au juste ? Finalement, qu'y a-t-il à apprendre de l'histoire ?

La formation du patriote... celle du citoyen

Il faut rappeler que l'histoire nationale d'avant les années 1980, et les programmes d'histoire qui en assuraient la transmission, devaient meubler par épopée interposée un projet d'affirmation nationale très singulier. Jean-Claude Dupuis (1977 : 85-150) a montré, dans sa thèse, en analysant l'ensemble [53] des documents officiels québécois de 1938 à 1976, que l'enseignement de l'histoire visait explicitement la formation d'un bon chrétien et d'un patriote. Comment procédait-on ? En faisant mémoriser aux jeunes un récit épique officiel, un prêt à penser mythique.

S'il est légitime que la mémoire collective des francophones de souche s'exprime - comme celle des autres communautés qui composent la population

québécoise actuelle - il faut par ailleurs se demander si, d'une part dans le contexte historiographique actuel, les historiens veulent se « réatteler » à la construction d'une telle épopée nationale et, d'autre part, dans le contexte culturel et sociopolitique d'aujourd'hui, si elle est le meilleur outil pour éduquer la nation québécoise. Une histoire qui unit et assure la cohésion sociale peut-elle être une « histoire mémoire » ? En outre, si l'instruction du patriote peut dépendre du contenu d'une histoire nationale, l'éducation des citoyens d'une nation démocratique dépend bien davantage d'un programme de formation centrée sur la pensée et sur ce que les jeunes feront avec son contenu historique. Dans une perspective d'éducation démocratique, il faut d'ailleurs rappeler que les forces hégémoniques et antidémocratiques craignent moins le contenu d'une histoire - nationale ou autre - qu'ils peuvent à la limite manipuler, que la pensée critique et le processus qui prévaut dans la construction des interprétations.

La formation du citoyen par l'histoire

L'histoire sert à comprendre la réalité présente à la lumière du passé. Comme toutes les sciences humaines, elle fournit, pour ce, des clés de lecture de la réalité sociale, mais en privilégiant, quant à elle, la perspective du temps, de la durée. Mais finalement, l'une des contributions les plus importantes que peut apporter l'histoire à l'éducation de la nation est de former celle-ci à ne pas se faire raconter d'histoires, à rester alerte et ouverte pour construire l'avenir. Comme l'écrivait Fernand Dumont (1969 : 14) :

La science historique, est une impitoyable et incessante démystification des systématisations idéologiques : par la distance qu'elle oppose à l'immédiat, par les liens qu'elle tisse du présent au passé, par son rappel inlassable que le rapport de l'homme à son histoire n'est jamais entièrement déterminé tout en étant intelligible. Elle assure ainsi une irremplaçable présence dans les débats qui agitent nos sociétés. Derrière les affirmations des factions, elle montre, et de la manière la plus concrète, la place de la critique et de la liberté.

[54]

Dans une société démocratique, l'apport irremplaçable de l'histoire à l'école consiste davantage à former des citoyens ouverts, capables de poser des questions,

d'émettre des hypothèses raisonnables, de s'informer pour les vérifier, de tirer des conclusions et de défendre ses points de vue que d'instruire des porteurs de drapeau. Et c'est notamment à sa capacité d'exprimer des opinions fondées, à respecter celles des autres, à faire la critique des discours officiels, à participer au débat social et à faire des choix rationnels en s'éclairant de la méthode et de la connaissance historique qu'on reconnaît des citoyens que la classe d'histoire a bien formés.

L'essence d'un programme d'histoire de la nation québécoise devrait en ce sens donner aux jeunes l'accès aux faits du passé, les initier au mode de pensée historique, les amener à la maîtrise du langage servant à appréhender et à parler de ce passé ; elle devrait leur permettre d'avoir accès à une interprétation des situations historiques, mais aussi de s'ouvrir à d'autres interprétations, d'en apprécier le contexte et de se construire des opinions fondées. L'enjeu pédagogique n'est pas ici uniquement le contenu d'un manuel d'histoire mais surtout un programme d'apprentissage et un modèle d'enseignement centré sur la pensée, sur le mode de pensée historique. Le défi ne se réduit pas à comprendre le passé, mais encore à s'en débarrasser, à se libérer des pulsions affectives inconscientes qui l'accompagnent dans la mémoire collective, à remettre en cause les clichés, les stéréotypes, les mythes construits par nos diverses mémoires collectives, à relativiser les interprétations historiques, à pratiquer l'empathie et à relier le passé au présent (voir Martineau, 1993 : 421-441).

Conclusion

D'un point de vue historien d'aujourd'hui, la fonction de l'histoire est peut-être du côté de ce que Nora appelait la « décolonisation intérieure », perspective qu'il me semble avoir perçue, à propos de l'histoire de la nation, chez Gérard Bouchard (1997a : 345) lorsqu'il écrivait récemment que :

La grammaire du discours national a ses règles, qu'il est utile de connaître. Et il n'est pas moins éclairant d'y voir le rôle tenu par l'historiographie, qui s'en est fait volontiers complice. Tout cela suggère l'idée que, comme exercice scientifique, l'histoire s'épanouit parfois davantage dans la critique des énoncés dominants sur le passé plus que dans l'affirmation de nouveaux énoncés.

Du coup, il faut rappeler, comme l'a déjà fait l'historien français Marc Ferro (1985 : 8), que « le contenu, les procédures et la fonction d'une œuvre [55] historique varient considérablement selon les foyers qui la secrètent », selon que c'est l'État, la mémoire populaire ou un universitaire qui l'écrit ou la diffuse.

D'un point de vue éducatif, par ailleurs, une importante fonction de l'histoire est de former des citoyens ouverts, éclairés, dotés d'une conscience d'appartenance mais surtout d'une conscience historique... Et à cet égard, les choix que nous devons faire en matière de programme ne se limitent pas à déterminer les balises ou la trame d'un contenu historique. À moins que l'on croit encore qu'apprendre l'histoire à l'école, c'est mémoriser un prêt-à-penser. Mais si cet enseignement s'inscrit à l'enseigne de l'éducation historique, de la formation d'un citoyen démocrate, il convient aussi d'en préciser les conditions et le contexte d'apprentissage. André Ségal (1992 : 42) rappelait à ce propos aux enseignants :

Nous pouvons raconter des histoires. Est-ce très différent de raconter l'histoire, c'est-à-dire des histoires supposées vraies ? Bien sûr, nous ne choisissons pas nos histoires n'importe comment. Nous les choisissons dans la mémoire collective. Elles servent à nous identifier collectivement, à nous attacher à nos racines ou à montrer l'évolution de l'humanité, à définir des valeurs communes. Enseignants, nous opérons, d'une certaine manière, la transmission de la mémoire collective. Cette manière est déterminée par la société dans laquelle nous vivons, par l'État qui incarne cette société et qui nous impose des programmes, par les auteurs des manuels et par nous-mêmes. Cependant, notre métier n'est pas de raconter la mémoire. Les médias font cela beaucoup mieux que nous. Notre métier est d'expliquer l'histoire, c'est-à-dire de donner un enseignement « scientifique ». Et la science n'est pas une accumulation de faits, ni un tas d'histoire ; la science est une méthode rationnelle pour comprendre le réel. [...] il s'agit d'une opération toute différente de la simple transmission de la mémoire. En termes scolaires, il ne s'agit plus tant d'apprendre un contenu, que d'apprendre une méthode, à penser historiquement.

Dans la démarche d'élaboration de nouveaux programmes d'histoire, la préoccupation de départ d'un éducateur ne peut donc pas être l'unité ou l'affirmation nationale, mais la formation de jeunes appelés à vivre dans une société francophone, ouverte, multiculturelle et démocratique, quels que soient les choix qu'ils feront pour leur avenir. Au bout du compte, on pourra s'inquiéter de la dépolitisa-

tion apparente des jeunes, de leurs *trous de mémoire*, des fluctuations de leurs appuis aux grandes causes politiques, mais comme formateurs de jeunes citoyens, il est plus intéressant de voir 5000 jeunes aller participer et s'exprimer à des commissions régionales sur l'avenir de leur société - comme ce fut le cas à quelques reprises depuis [56] quelques années ³⁸ – que d'en voir 50 000 suivre un chef, le drapeau à la main, en scandant « Le Québec aux Québécois ! » ou « Mon pays c'est le Canada ! ».

La nation et la démocratie sont deux constructions historiques affirmant la supériorité de la raison sur l'instinct et de l'ordre sur le chaos. Elle on besoin sans cesse de se sentir en danger pour survivre, car elles le sont constamment, comme on a pu le voir par le passé et comme on peut encore l'observer à certain endroits du globe. À cet égard, aux historiens et aux professeurs d'histoire est effectivement confié un devoir d'histoire, non seulement pour le rappeler à leurs concitoyens, pour « historiciser » ces deux réalités, mais pour développer chez les jeunes, citoyens, les outils intellectuels et le degré nécessaire de conscience historique pour qu'une nation démocratique se maintienne, quelle que soit la forme qu'ils décident de lui donner.

³⁸ Faut-il rappeler que 5000 jeunes se sont exprimés lors des assises des États généraux de l'éducation, en 1996.

[57]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 5

“L'éducation à la citoyenneté
et l'historien professionnel :
quelques hypothèses”

Brian Young

[Retour à la table des matières](#)

C'est à la fin de 1997 que la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a annoncé des mesures visant à améliorer l'enseignement de l'histoire dans les écoles du Québec. Alors qu'ailleurs au Canada, on consacre de moins en moins de temps à l'enseignement de l'histoire, au Québec, l'histoire sera enseignée dans toutes les classes du primaire et du secondaire. L'histoire mondiale occupera deux fois plus de place en première et deuxième années du secondaire et l'enseignement de l'histoire du Canada sera étendu aux troisième et quatrième années du secondaire. En cinquième année du secondaire, le programme d'histoire aura pour titre « Connaissance du monde contemporain (MEQ, 1997 : 22, 24 ; Harvey, 1998) ».

« L'éducation à la citoyenneté » débutera en troisième année et sera enseignée dans le cadre du programme d'histoire. Un autre élément des changements annoncés a trait à la responsabilité accrue qui découlera de ces réformes pour les profes-

seurs d'histoire de nos écoles. Répliquant à la critique sur la piétreté de la formation des professeurs d'histoire et de l'incapacité générale des professeurs du primaire et du secondaire à bien enseigner l'histoire, la ministre a parlé du besoin de « réexaminer » et d'« actualiser » la formation des enseignants (MEQ, 1997 :35). La ministre mérite les félicitations des historiens pour toutes ces réformes novatrices ; Il faut lui enjoindre de donner suite à sa refonte du programme de formation continue [58] des enseignants, qui est le talon d'Achille de ses réformes. Plus que les textes, le programme ou les examens panquébécois, ce sont les professeurs d'histoire qui déterminent la qualité de l'enseignement de l'histoire dans nos écoles au quotidien.

Le rôle de l'historien professionnel dans l'établissement des programmes

Les réformes de la ministre font valoir que le Québec, fidèle aux principes de la Révolution tranquille, fait porter sur l'école la responsabilité de l'instruction civique. En termes gramsciens, l'État a chargé le professeur d'histoire (par opposition à la famille, à l'Église ou à l'entreprise privée sous forme de télévision ou d'Internet) d'être le vecteur officiel qui permet à l'enfant de comprendre les relations sociales. Cela revêt une importance d'autant plus grande que l'on connaît l'intensité particulière qui caractérise au Québec la crise de la famille traditionnelle (divorce, familles monoparentales, faible taux de natalité, etc.) et la baisse de la pratique religieuse. Ce faisant, l'historien professionnel a un rôle essentiel à jouer : l'importance qu'il ou elle attache au temps et au lieu, à l'individu, à la spécificité de la condition humaine, à l'importance accrue de certains événements et à l'utilisation de documents ou d'objets particuliers, peut énormément contribuer à la compréhension des élèves. L'historien peut véhiculer une vaste compréhension de la culture et de ses éléments à la fois internationaux et locaux : les élèves doivent apprendre l'historicisation d'événements comme les attentats à la bombe cet été en Irlande du Nord et les droits conflictuels des autochtones, des travailleurs et des touristes sur les barricades érigées le long de la route 132 en Gaspésie.

L'optique des programmes sur la citoyenneté

« L'éducation à la citoyenneté » : en quoi cela doit-il consister et comment faut-il l'enseigner ? Ma propre instruction civique s'est faite dans le cadre de mon programme d'histoire de 10e année à Toronto où nous utilisons un petit manuel intitulé *How We are Governed*. À l'école primaire, on m'avait rabâché l'importance des libertés au Canada, comme la liberté de culte, la liberté d'expression et la liberté individuelle. C'est avec insouciance que j'ai appris que les Canadiens étaient un peuple pragmatique, parlementaire (par opposition à républicain) dans ses sentiments et le bénéficiaire d'un [59]

« mariage de convenance » entre Français et Anglais (Brown, 1953 : 6-12). Un comité dirigé par le politologue C. B. McPherson, après avoir examiné le programme d'instruction civique, de sciences sociales et d'histoire auquel ma génération avait été soumise en Ontario, a conclu que :

Il était bien fait, agréable, utile et suburbain. Il est entièrement faux dans l'optique de certains élèves, partiellement faux dans celle d'autres, et ne peut être entièrement vrai dans pratiquement aucun cas (Frye, 1962 : 92).

J'ai constaté la même idéologie québécoise dans le texte « En visite chez les Hébert (Perron : 1950 : 28) » écrit en 1950 pour la 6e année « Il fait bon vivre chez nous dans la paix et la liberté. »

La majeure partie de ce que j'ai appris sur la place que j'occupe dans la société civile en général (comme les questions de problématique hommes-femmes, de race, de classe, de religion), je l'ai appris dans des situations informelles à l'école, dans la collectivité et à la maison (« instruction civique dans la rue »). Le conseiller du personnel du conseil des élèves de mon école secondaire, le « Royal York Collegiate », m'a pris à part un jour pour me dire que l'expression que j'avais utilisée lors d'une réunion « He didn't have a Chinaman's chance » pouvait être blessante pour certains. Je me suis instruit sur les immigrants auprès de mon père qui venait me chercher à la bibliothèque Runnymede où j'avais fait le plein de livres

pour la semaine et qui émaillait notre traversée en voiture de certains quartiers ethniques par des mises en garde sur les « dangers de la nourriture grecque ». Lui-même fils d'un immigrant anglais, il véhiculait le truisme que les Irlandais étaient le plus sérieux problème de Toronto. Sur les quais mêmes, des immigrants, me racontait-il, avaient l'habitude de demander : « Qui est le gouvernement ? Je suis contre ! » J'ai suivi un cours pratique sur les relations entre hommes et femmes alors que je livrais le *Telegram* de Toronto ; un jour, un homme en colère m'a donné un coup sur le nez pour avoir brutalisé des filles et les avoir poussées dans la neige. Ce sont là ce que j'appellerais des leçons d'instruction civique au sens privé, ce que la ministre appelle « la connaissance des humains comme êtres sociaux (MEQ, 1997 : 17) ».

Je vis au Québec où j'exerce la profession d'historien professionnel anglophone depuis 1975 et ma participation au débat sur la « nation » et sur « l'instruction civique » a toujours représenté un double leu. D'une part, je suis historien de l'histoire du Québec, professeur d'université et membre en règle de l'Institut d'histoire de l'Amérique française ; de l'autre, le suis presque toujours perçu comme un représentant et parfois comme le porte-parole de la minorité anglophone. Ce que je peux voir de cette position [60] particulièrement avantageuse, ce sont deux sentiments très divergents : l'angoisse presque universelle parmi les intellectuels du Québec quant au sens qu'il faut attribuer à l'histoire nationale (et par conséquent quel genre d'instruction civique il faut enseigner, phénomène éminemment manifeste au sein de la Commission Lacoursière sur l'enseignement de l'histoire), et *l'aliénation* presque universelle des anglophones à l'égard du programme d'histoire nationale qui émane du ministère de l'Éducation. Je crois qu'il est juste d'affirmer qu'il existe une méfiance universelle parmi les anglophones et les autres groupes minoritaires du Québec à l'égard des motifs et de l'objectivité du programme d'histoire obligatoire sur le Québec et le Canada en secondaire IV. Il suffit de lire le rapport du ministère en 1995 qui explique les raisons du taux d'échec plus élevé à l'examen de secondaire IV sur l'histoire du Québec/Canada :

Dans les années 1980, la collectivité anglophone avait une opinion généralement négative des programmes d'études du MEQ. Elle n'éprouvait aucun sentiment d'appartenance à leur égard et, dans certains secteurs délicats sur le plan culturel, elle nourrissait même un ressentiment envers les objectifs d'apprentissage imposés. Même si cette attitude n'a pas totale-

ment disparu, en 1995, le secteur anglophone formule beaucoup moins de critiques à propos des programmes d'études, à l'exception toutefois du programme d'histoire du Québec et du Canada généralement considéré sous un épissées de partialité et du programme de français, langue seconde, jugé inadéquat (MEQ, 1995 : 21)...

Comment peut-on établir un lien entre ce sentiment de négativisme et de parti pris culturel et la déclaration très vague et généreuse de ce que doit renfermer le nouveau programme ?

L'enseignement de l'histoire et de l'éducation à la citoyenneté, de la géographie et de l'économie doit permettre aux élèves de comprendre les institutions, de connaître et de comprendre l'être humain comme être social, de leur faire découvrir les racines du présent, de les ouvrir à l'histoire du monde, de les initier à l'univers des marchés financiers et à celui des activités industrielles et commerciales. L'enseignement des sciences humaines doit être ouvert aux autres sociétés du monde et mettre justement l'accent sur leur interdépendance croissante. Les principaux repères chronologiques de notre histoire et de l'histoire du monde ainsi que les principaux repères spatio-temporels doivent être bien maîtrisés, donc mémorisés, et l'acquisition de ces repères devra être vérifiée périodiquement. Dans le contexte québécois, l'enseignement de l'histoire prend une signification plus grande, compte tenu de la nécessité de s'ouvrir à la culture des autres et de confronter diverses lectures de notre passé (MEQ, 1997 : 17).

[61]

Situation de l'éducation à la citoyenneté

À ce stade précoce, alors que les lignes directrices et le programme d'éducation à la citoyenneté restent à déterminer, j'ai plusieurs suggestions à proposer. Il y a d'abord la difficulté de situer notre programme d'éducation à la citoyenneté en fonction de la Révolution française. Nous devons remonter au-delà de Michelet, de la Révolution française et de l'idée de nation et de citoyenneté. Le terme « civilité » au XVIIe siècle avait le sens de « culture intellectuelle et morale des sociétés (Coll. 1995 : 838) ». Lorsque le mémorialiste anglais, James Boswell, rendit

visite à Samuel Johnson en 1772, il décrit comment il trouva son Johnson au travail en train de préparer son dictionnaire et comment ils discutèrent du sens du mot « civilisation » ; Johnson était opposé à ce terme, lui préférant celui de « civilité ». Pourquoi ce concept est-il aussi important ? Pourquoi ce terme nous éloigne-t-il de l'idée de l'État et de la nation. En français et en anglais du XVIIIe siècle, le terme « civilisation » se rattachait à ce qu'Edmund Burke a décrit comme « le raffinement des manières » ; le mot « civilisation » puise ses racines dans le Siècle des Lumières et dans un sentiment de développement humain progressif et laïque, de raffinement et d'ordre. Cette vision insiste sur les éléments pluridimensionnels de la « citoyenneté ». Parallèlement aux responsabilités et aux droits des citoyens, ces éléments englobent la nature de la collectivité, les rapports dans une société pluraliste et les problèmes fondamentaux qui ont trait à la famille, au droit, au travail et aux loisirs (Cogan et Derricott, 1998 : 26). Cette séparation de l'instruction civique et de la nation m'éloigne de l'axe du modèle de « nation civique » suggéré par Gérard Bouchard où l'idéal est de créer :

... des cohésions collectives, des solidarités, des appartenances en dehors de l'ethnicisme [...] en d'autres termes l'identité sans l'exclusion, l'appartenance sans l'intolérance, la solidarité sans l'homogénéité, la nation sans la fiction (Bouchard, 1997e).

Éléments à enseigner

Je suis d'accord avec l'essentiel de l'interprétation de Robert Martineau et de Christian Laville « L'histoire : voie royale vers la citoyenneté ? », et souscris à l'importance qu'ils attachent au fait que l'étudiant doit apprendre à participer et doit s'instruire sur sa propre culture. Ils soulignent la compréhension des différences et le fait que l'étudiant doit bâtir sa propre identité [62] individuelle et sociale. Ils soutiennent par ailleurs de manière convaincante que l'optique offerte par l'histoire est le meilleur moyen de s'instruire sur sa culture.

Je suis toutefois moins d'accord avec leur description de « la démocratie : un acte de foi raisonné » et ne partage pas leur idée que la démocratie est plus qu'un régime politique, mais une qualité qui définit les relations sociales dans notre so-

ciété (Martineau et Laville, 1998). Cette interprétation correspond à celle de nos dirigeants politiques. Une récente interprétation « très libérale » du citoyen a été donnée par Jean Chrétien lors d'une cérémonie sur la Colline parlementaire célébrant 150 ans de gouvernement responsable. Le premier ministre, dans le *Globe and Mail* du 12 mars 1998, a parlé du rôle de Robert Baldwin et de Louis-Hippolyte La Fontaine comme symboles de la démocratie et a déclaré qu'un gouvernement responsable avait pavé la voie de la Confédération. Après lui, ce fut le tour de Stéphane Dion qui a déclaré que « Nous devons être fiers d'avoir l'une des histoires les moins violentes, les plus belles et les plus universelles » où les descendants des Britanniques et des Français « ont toujours défendu une cause commune : la démocratie au Canada ». Il faut à tout prix éviter cette façon d'enseigner l'instruction civique en avançant des points de vue un peu mielleux sur le rôle de l'État au Canada.

L'enseignement des conflits en histoire

Une autre faiblesse dans leur interprétation est le fait qu'ils situent l'individu comme étant en quelque sorte en dehors de l'histoire, et l'histoire comme étant douteuse et dangereuse. Le poète James Reaney a fort bien exprimé ce sentiment en 1964 lorsqu'il a dit : « Il vaut mieux être une nation sans histoire que d'en avoir trop (cité dans *Globe and Mail*, 29 août 1998)... » Martineau et Laville (1998) déclarent pour leur part : « L'étude de l'histoire servira au citoyen à relativiser sinon à démonter tous les discours à saveur historique qu'on lui servira sa vie durant. » À mon avis, notre programme d'éducation à la citoyenneté ne doit pas encourager l'étudiant à se percevoir en dehors de l'histoire, et c'est précisément l'une des difficultés que me posent les arguments en faveur de l'américanité. Je préfère l'interprétation de Joyce Appleby, de Lynn Hunt et Margaret Jacob dans *Telling the Truth about History* (1994 : 11) :

Même dans une démocratie, l'histoire implique toujours le pouvoir et l'exclusion, car n'importe quelle histoire est toujours l'histoire de quelqu'un, relatée [63] par ce quelqu'un dans une optique partielle. Or, la réalité extérieure a le pouvoir de s'imposer à l'esprit ; les réalités du passé sont conservées dans des archives de diverses sortes que les historiens ont appris à interpréter. L'effort d'établir une vérité historique favorise en soi la civilité.

Pierre Bourdieu (1998 : 16) avance le même argument et il s'agit bien entendu d'un vieux principe marxiste : les conflits dans une société démocratique sont normaux et même sains et selon lui, il faut apprendre aux étudiants qu'« il n'y a pas de véritable démocratie sans véritable contre-pouvoir critique ».

Lieux de citoyenneté

Enfin, où doit-on situer le concept de citoyenneté ? Au lieu de prendre la nation comme pivot (qu'elle soit canadienne ou québécoise), comme guide, pourquoi ne pas enseigner la citoyenneté selon les termes de ce que l'Union européenne appelle les « lieux de citoyenneté ». Car il est indéniable que la notion de nation n'est pas plus importante que les problématiques hommes-femmes, de mondialisation, de pauvreté et de classe sociale. Nous avons par exemple la critique des historiennes féministes selon lesquelles « nous ne retrouvons aucune mémoire des femmes dans ces "dates importantes" (Collectif Clio : 1982 : 10) ». Nous avons besoin d'une compréhension beaucoup plus vaste de la civilisation occidentale qui englobe les origines de nos lois, de notre gouvernement et de nos institutions dans les contextes français, britannique, canadien et québécois. Les « lieux de citoyenneté » (Irlande du Nord, Highlands, Flandres, Abitibi, Missisquoi) peuvent être un centre, une institution, un quartier, une région et même, à mon sens, une école ou un hôpital (Conseil de la coopération culturelle, 1997 : 14).

Conclusions

Notre enseignement de l'instruction civique doit être universaliste et axé sur le culturel, le privé et l'individuel autant que sur les responsabilités et la place du citoyen au sein de l'État. La citoyenneté est bien plus que la vie publique et qu'un rapport avec l'État et la nation. Notre enseignement de la citoyenneté doit porter sur des questions privées comme l'orientation sexuelle, le droit d'un individu sur son corps et les droits d'une jeune personne face à ses parents et à d'autres adultes. C'est une vue plus culturelle qu'étatique.

[64]

Nous devrions enseigner la normalité des conflits dans la société. Cela aidera à expliquer les relations entre les Québécois et les anglophones, l'impossibilité d'une homogénéité culturelle et la course aux espaces publics, à la signalisation, à la langue et aux écoles ; cela ira droit au cœur des autochtones, des minorités, des femmes, en plus de traiter des sentiments d'aliénation. Lun des grands objectifs de l'éducation à la citoyenneté doit être d'apprendre à la majorité à comprendre l'aliénation des minorités.

Il existe un besoin fondamental de réformer la formation des professeurs d'histoire : les historiens doivent nettement plus insister pour que la ministre agisse sur ce front s'ils veulent que l'éducation à la citoyenneté porte vraiment fruit. Enfin, dans la conception de ces cours et de leurs principes directeurs, les historiens doivent jouer un rôle central. Cela pourrait revêtir la forme d'un Conseil national, comme celui qui a été créé aux États-Unis et au sein duquel sept groupes sont représentés, notamment d'éminents historiens et professeurs. Trois comités du programme ont été créés qui comprenaient « d'anciens professeurs de classe » et « des experts reconnus des États-Unis et de l'histoire du monde profondément voués à l'enseignement de l'histoire dans les écoles ». À défaut de quoi, nous pourrions nous inspirer des structures de l'éducation à la citoyenneté établies par le Conseil de l'Europe. L'une des plus vives recommandations de la Commission Lacoursière était d'ouvrir notre enseignement aux paramètres internationaux plus vastes de l'histoire et de l'instruction civique. Tel est en fait le premier critère du groupe ECD à Strasbourg (Conseil de la coopération culturelle : 1997 : 16) :

« Toute activité entreprise dans le cadre du projet ECD devra prendre en compte la nature paneuropéenne d'un projet. »

Les réformes annoncées par la ministre Marois fournissent aux historiens professionnels l'occasion de réaffirmer le contrôle important qu'ils jouent dans les questions fondamentales de l'idéologie, de l'éducation et de la formation des enseignants. Ils ne doivent à aucun prix rater cette occasion !

[65]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 6

“Les enseignements
des *National Standards
for United States History*”

Lucia Ferretti ³⁹

[Retour à la table des matières](#)

Dans un de ces textes d'une grande portée heuristique dont il a le secret, Gérard Bouchard (1997b : A-9) conviait récemment les historiens à ouvrir le chantier d'une réécriture globale de l'histoire du Québec. En effet, y disait-il, il convient d'accorder l'historiographie, c'est-à-dire notre mémoire collective, à l'évolution de la définition de la nation québécoise, qui ne coïncide plus désormais avec les seuls Canadiens français, mais s'est élargie progressivement depuis une trentaine d'années à l'ensemble des habitants du Québec :

³⁹ Je remercie Michèle Dagenais de ses commentaires judicieux sur une première version de ce texte.

L'historiographie québécoise n'a pas encore tiré toutes les inférences des transformations récentes de notre société. Si la nation désigne bien l'ensemble des habitants du territoire et non plus seulement les Canadiens français, alors il faudrait logiquement considérer que les autochtones sont nos ancêtres à tous, qu'ils sont les premiers Québécois. Les historiens, tout comme l'ensemble des Québécois, sont loin assurément de ce corollaire qui les ferait s'identifier spontanément aux Amérindiens et aux Inuit. Une telle filiation symbolique existe pourtant au Mexique, par exemple, et dans certains autres pays d'Amérique latine.

[...] Dans ce contexte, la question de la survivance doit évidemment continuer à occuper une place importante, mais on voit bien qu'à elle seule, elle ne suffit [66] plus à meubler tout le champ mémoriel québécois, puisqu'elle s'adresse a priori aux francophones. Il faudra aménager un nouveau paradigme, un nouveau fil conducteur pour tisser la trame qui montrerait les relations et les interactions qui ont composé l'histoire des différents segments de la société québécoise. Un tel paradigme historique ne s'improvise pas, mais on peut déjà entrevoir qu'il devra nécessairement accorder une place centrale aux notions d'exclusion, de marginalisation et d'intégration. Quant à la notion de survivance, il conviendra de l'étendre aux groupes ethniques non francophones qui, eux aussi, ont su mener leur combat culturel.

C'est un fait qu'aujourd'hui les Canadiens français du Québec et l'État québécois sont prêts à inclure dans la nation québécoise l'ensemble des habitants du Québec. Ils donnent des signes multiples et répétés depuis plusieurs années de leurs dispositions à la fois à s'émanciper d'une définition fondamentalement ethnique d'eux-mêmes et à vouloir, comme le dit Gérard Bouchard (1997c : 107-137), « ouvrir le cercle de la nation ». Je ne discuterai pas ici l'immense question de savoir si les autres peuples et groupes culturels qui habitent au Québec sont prêts, eux, à entrer dans cette nation québécoise redéfinie. Pour les autochtones, cela supposerait qu'ils procèdent à leur tour aux réaménagements de leur identité culturelle et ethnique que cet acquiescement implique (entre autres pour inclure dans leur descendance tous les habitants du Québec) ; pour tous les autres, et aussi pour les autochtones, cela supposerait qu'ils reportent leur loyauté à la nation territoriale canadienne sur la nation territoriale québécoise et ce, tout comme les Canadiens français le font, indépendamment du statut politique qu'ils privilégient pour le Québec. Personnellement, je ne vois pas beaucoup de signes qui permet-

tent de conclure qu'au-delà de nombreux cas particuliers qui existent et qu'il faut souligner, une telle démarche soit globalement en cours chez nos concitoyens non canadiens-français, démarche qui pourrait se traduire par exemple, sinon par un appui plus marqué au projet de souveraineté, du moins par un soutien plus manifeste envers les revendications traditionnelles de l'État provincial québécois. Le rêve des Canadiens français de bâtir une nouvelle nation québécoise, territoriale essentiellement quoique ouverte à l'expression des appartenances culturelles particulières, n'est pas dans l'ensemble partagé par les autres habitants du Québec. Cela est lourd de conséquences, entre autres celle de renvoyer constamment aux Canadiens français une définition ethnique d'eux-mêmes, quitte paradoxalement à leur nier en même temps une existence comme peuple. On peut supposer qu'une telle situation doit largement au fait que la question du statut politique du Québec, justement, s'est trouvée chez nos concitoyens non canadiens-français [67] trop étroitement, et même délibérément, entremêlée à celle de la redéfinition de la nation. Mais ce n'est pas ce dont je veux parler tout de suite.

En fait, je me suis prise au lieu de Gérard Bouchard. Si bien que le me suis demandé à quelles conditions la réécriture de l'histoire du Québec, dans la perspective de raconter les origines et la formation d'une nation territoriale mais ouverte à l'expression d'éléments des ethnicités particulières, pourrait être porteuse d'un surplus de sens par rapport à nos manières coutumières de faire. Et ce surplus de sens, je l'ai défini comme la capacité de donner à tous les peuples et groupes culturels du Québec d'aujourd'hui, à la fois une meilleure compréhension des lectures divergentes qu'ils font de leur passé sur ce coin de la Terre et malgré tout un plus grand désir d'une communauté d'avenir possible.

Or le Québec n'est pas seul à avoir dû prendre plus claire conscience au cours des dernières décennies de sa pluralité culturelle. Pour m'aider à déterminer les conditions de succès, au sens que l'ai indiqué, d'une réécriture de l'histoire du Québec, j'ai pensé examiner si d'autres sociétés comparables avaient entrepris la réécriture du récit de leurs origines pour tenir compte des apports des populations successivement implantées dans la construction de l'identité nationale, et si oui, dans quelles limites et de quelles façons. Cela m'a amenée à l'examen des conte-

nus des programmes d'histoire nationale au niveau secondaire en France ⁴⁰ (1996), dans la communauté française de Belgique ⁴¹ (1989-1990, révisé 1997), en Angleterre ⁴² (1995), ainsi qu'à l'étude plus particulière des *National Standards for United States History* ⁴³ (1994). J'ai complété mon tour d'horizon par un rapide coup d'œil sur certains travaux de Jacques Lacoursière et par les deux éditions (1986 et 1995) de l'ouvrage de John Dickinson et de Brian Young, *Diverse Pasts, qui s'adresse aux élèves de secondaire IV des écoles anglophones du Québec*, car [68] ce manuel a été écrit précisément, comme en témoignait John Dickinson (1996) il y a deux ans, dans le souci « d'intégrer tous les groupes dont sont issus les élèves pour rendre compte de leur contribution à l'histoire nationale, tout en respectant la prépondérance francophone ». On notera que tous ces documents ont été conçus ou au moins revus très récemment. Ils témoignent donc bien des préoccupations actuelles quant à la formation de l'identité nationale des élèves par l'histoire.

Les programmes européens

Malheureusement, ces programmes et manuels livrent une inégale quantité d'informations. Ceux en provenance d'Europe en particulier se limitent à l'énumération fine, il est vrai, des thèmes et sous-thèmes à l'étude, mais sans entrer dans la matière proprement dite. Ils mériteraient sans doute une analyse détaillée. Néanmoins, même un regard sommaire permet de constater qu'on est généralement loin de la perspective qui nous occupe ici.

⁴⁰ Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction des lycées et collèges, Programmes de 6e, Centre national de documentation pédagogique et Savoir livre, 1996. Mêmes références pour les programmes de 5e, 4e et 3e.

⁴¹ Ministère de la Communauté française de Belgique, département de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Direction générale de l'Organisation des Études, Programmes du cours d'histoire, Enseignement général et technique de transition, Instructions pour l'année scolaire 1989-1990 ; révisé 1997.

⁴² Department for Education, History in the National Curriculum, London HMSO, 1995. Merci à Christian Laville de m'avoir procuré ce document.

⁴³ National Standards for United States History. Exploring the American Experience. Grades 5-12. Expanded Edition. Including Examples of Student Achievement. National Centre for History in the Schools, University of California, Los Angeles, post 1994. Merci à Brian Young qui m'a prêté ce document.

Pour résumer très vite ce qui devrait faire l'objet d'un certain développement, disons que le programme d'histoire de niveau secondaire dans la communauté française de Belgique place l'histoire nationale dans le cadre plus vaste de l'histoire européenne (sec. I à IV) et mondiale (sec. V) en poursuivant une « mission » très précise : « préparer les élèves à jouer leur rôle de citoyen conscient et responsable dans le monde de demain ». Or, sans vouloir minimiser la place faite dans le programme de six ans à l'histoire économique ou culturelle, cette citoyenneté semble se définir essentiellement dans le rapport de l'individu aux institutions politiques, et en tout cas en évacuant assez complètement la dimension communautaire dans l'histoire. Rien ne le fait mieux voir que le programme du 6e secondaire, au cours de laquelle l'une des questions à l'étude porte sur la Belgique contemporaine qu'on doit obligatoirement traiter en deux parties : « être citoyen dans la communauté française de Belgique » et « être citoyen européen » incluant la connaissance des institutions de la Belgique et de la place de la Belgique dans la Communauté européenne. Non seulement est-on à mille lieues de réfléchir à l'impact de la diversité culturelle sur l'identité de la Belgique contemporaine, mais même la bonne vieille question nationale semble presque évacuée. De toute évidence, ce n'est pas à l'école qu'on cherche à aviver les tensions communautaires !

Le nouveau programme français d'histoire au collège (équivalent des années de Ire à 4e secondaire) ne fixe pas non plus d'objectif de construction de l'identité collective. Je serais tentée de voir là le reflet non seulement de [69] l'attachement bien connu et quasi fétichiste de la France à l'idéal de la République, mais même une accentuation de son parti pris pour le Citoyen. Les trois finalités assignées à l'enseignement de l'histoire au collège sont en effet d'abord la formation de l'intelligence active (savoir lire, identifier, construire une argumentation, juger) ; également la formation du citoyen, décrit comme « personne libre et responsable, être présent et actif au sein de la cité » ; enfin l'appropriation d'une culture et la construction d'une identité *personnelle* par la mémoire. Par ailleurs, le nouveau Programme d'histoire « est essentiellement organisé autour de la lente constitution du patrimoine culturel européen » : en quatre années, les élèves parcourent ainsi l'histoire du monde européen de l'Antiquité à nos jours. L'histoire nationale est intégrée à l'histoire européenne. De ce que les rubriques laissent savoir, ce n'est pas là qu'on va trouver une réflexion sur « les peuples » qui ont fait la France, ni sur la diversité culturelle de la France contemporaine.

L'Angleterre nous sustente un peu plus. Au niveau secondaire, les élèves font de l'histoire en 7e, 8e et 9e années. Le programme est divisé en six grandes unités : trois sur l'histoire nationale du Moyen Âge à 1900 ; une sur le monde au XXe siècle ; une sur l'approfondissement, au choix, d'une période de l'histoire européenne ; une, enfin, sur la familiarisation avec une société non européenne, au choix. On n'a rien remarqué de tel en France ni en Belgique. Le programme britannique fait une place dans les unités consacrées à l'histoire nationale aux populations qui ont successivement contribué à former le Royaume : Anglo-Saxons puis Vikings à l'époque ancienne, ou relations entre Angleterre, Irlande, Écosse et Pays de Galles dans la naissance du Royaume-Uni au XVIIIe siècle. La documentation dont je disposais ne permet pas de savoir si, pour le XIXe et surtout le XXe siècle, la question est posée de l'apport des populations venues de l'Empire puis du Commonwealth à la formation d'une éventuelle nouvelle identité britannique.

Le programme américain

En 1992, dans le cadre de la grande réforme de l'éducation entreprise aux États-Unis, le US Department of Education mettait sur pied le National History Standards Project, qui a pondu deux ou trois ans plus tard un document dont il est bien dit dans la préface qu'il ne reflète pas nécessairement les positions ou les politiques du gouvernement des États-Unis ! En effet, malgré les centaines, voire les milliers de consultations menées auprès [70] d'experts, de groupes professionnels, de groupes d'intérêts, d'enseignants et de parents, les *National Standards for United States History* ont semé, dès leur publication, toute une controverse, et ont été immédiatement rejetés par la droite républicaine. C'est que ces *Standards* sont une véritable réécriture de l'histoire américaine dans une perspective inclusive radicale dont certains prétendent qu'elle est franchement « politically correct », mais que pour ma part j'ai trouvée très éclairante, notamment lorsqu'il y est question des rapports entre « les peuples » qui ont formé les États-Unis et composent l'identité nationale américaine. C'est d'ailleurs uniquement sous cet angle que je me propose de vous présenter ici ce document.

Pourquoi enseigner l'histoire ? À cette question, les auteurs des *Standards* répondent en trois volets. La mémoire historique est, disent-ils d'une part, la clé de

l'identité personnelle, une manière privilégiée de se situer personnellement dans le cours du temps et de se relier à l'humanité ; la connaissance de l'histoire est aussi, d'autre part, une précondition de l'intelligence politique et de la formation du citoyen, ainsi qu'une des garanties les plus sûres du maintien de la démocratie ; enfin, l'histoire ouvre aux élèves des occasions de développer une compréhension inclusive (« comprehensive understanding ») du monde, des cultures et manières de vivre différentes des leurs. Bref, l'histoire apparaît ici ni plus ni moins comme le fondement d'un nouvel humanisme, une formation à la connaissance de soi et des enjeux de la nation, ainsi qu'à l'ouverture et à la tolérance.

Une affaire de bons sentiments ? L'habituelle guimauve américaine ? Que non ! Un des personnages principaux de l'histoire que racontent les *Standards*, c'est la violence. Le développement de la nation américaine qui est proposé ici ne permet pas de faire l'économie des conquêtes et des destructions des cultures autochtones, des trahisons, des déplacements forcés et des mises en réserves ; ni de la déshumanisation des esclaves noirs, de la ségrégation institutionnalisée et du racisme ; il ne permet d'oublier ni les frictions nées de l'immigration massive au XIXe siècle ou le malaise engendré ici et là par l'immigration récente, ni l'exploitation des ouvriers ou la domination sur les femmes ; le récit fait aussi sa place aux résistances à l'oppression de même qu'aux tensions qui n'ont pas manqué de surgir au sein même de chacun de tous ces groupes. Évidemment, bien d'autres aspects de l'histoire américaine sont également mis en valeur, la préoccupation séculaire pour la défense de la liberté religieuse et de la démocratie par exemple, présentées comme des conquêtes fragiles, dont la définition évolue à chaque époque, mais qui sont toujours à défendre. Un autre des personnages importants des [71] *Standards* se forme ainsi peu à peu ; il s'agit du peuple américain, né des peuples américains interagissant les uns sur les autres. À chaque époque, y compris aujourd'hui, il y a dans les *Standards* des peuples américains qui tous ensemble sont le peuple américain. Ainsi, on ne manque pas de souligner les transformations survenues aussi bien dans les sociétés amérindiennes que parmi les colons européens à l'époque coloniale sous leur influence mutuelle ; ou d'analyser comment les Afro-Américains naissent à la fois de leur passé africain et de leur contact avec une Amérique qu'ils contribuent à leur tour à faire advenir ; ou encore d'étudier comment, dans le dernier tiers du XIXe siècle, de nouveaux modèles sociaux et de nouvelles conceptions de l'unité nationale se développent au milieu

d'une diversité culturelle croissante ; ou enfin d'interroger comment l'immigration hispanique plus récente et la détermination des « Latinos » a préserver leur héritage culturel remet en question, si c'est le cas, l'image des États-Unis comme creuset des peuples.

Pour mieux faire saisir l'esprit qui a présidé à la rédaction des *Standards*, je n'aurai malheureusement le temps d'en donner qu'une seule brève illustration. Le thème 6 du programme porte sur « Le développement des États-Unis industriels (1870-1900) ». Quatre sous-thèmes y sont étudiés.

- Comment la naissance du *big business*, de l'industrie lourde et des fermes mécanisées ont transformé les peuples américains.
- L'immigration massive après 1870 et comment des nouveaux modèles sociaux, des conflits et des nouvelles conceptions de l'unité nationale se sont développés au milieu d'une diversité culturelle croissante.
- La naissance du mouvement ouvrier américain, et comment les thèmes politiques reflètent les changements économiques et sociaux.
- La politique indienne du gouvernement fédéral et la politique étrangère américaine après la Guerre civile.

La logique informulée à la base de cet ouvrage, on peut la résumer ainsi : si les objectifs majeurs du cours d'histoire sont bien de contribuer à bâtir l'identité personnelle, à faire comprendre les enjeux nationaux et à préparer À la citoyenneté active, ainsi qu'à éduquer à l'ouverture et à la tolérance, alors le moyen de rencontrer ces objectifs, c'est de reconnaître à la fois :

1. la légitimité de la définition que les groupes se donnent d'eux-mêmes, incluant les conflits qui les traversent ;

[72]

2. la violence qui a été exercée envers les groupes dominés, incluant les lectures divergentes qu'ils en ont faites ; et

3. la part de tous les groupes à la construction toujours en renouvellement de l'identité et des valeurs communes, sur lesquelles se fondent les projets et les oppositions politiques.

Ainsi, parce qu'ils auront été mieux posés, sera-t-on mieux à même de résoudre les conflits qui existent dans la société américaine contemporaine et de construire une nation plus unie et plus forte. Mais peut-être les auteurs des *Standards sont-ils* prêts à faire ce pari sur une histoire cartes sur table parce que, en bons Américains, ils ont foi en l'avenir, et peuvent escompter que, contre toutes les forces centrifuges à l'œuvre dans leur société, les forces centripètes finiront comme d'habitude par l'emporter. Du *melting pot* au *salad bowl* peut-être, mais même une salade mixte, comme on dit en Italie, est encore une salade et non une collection de légumes. Qu'en est-il dans nos parages ?

Le programme québécois

Depuis quelques années, les critiques pleuvent sur les contenus du programme québécois d'histoire nationale au secondaire. Entre autres, figure fréquemment celle de ne pas tenir assez compte de l'apport des Québécois non canadiens-français à l'histoire du Québec. Comme chacun sait, le rapport du Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, ou Rapport Lacoursière (1996), a repris ce reproche à son compte et a recommandé en conséquence d'accorder : « une place équitable aux communautés autochtones, aux communautés culturelles et à la communauté anglophone au regard du rôle qu'elles ont joué dans l'histoire du Québec et du Canada » dans le programme rebaptisé Histoire, géographie et étude de la société, au primaire. Idem au secondaire, sauf que cette fois, le rapport parle des « populations autochtones » et des « communautés culturelles » mais, curieusement, pas des anglophones. Comme les auteurs du rapport n'entrent pas dans la question des contenus des programmes d'histoire, on ne peut pas savoir s'ils ont en tête une histoire des *relations* entre les diverses communautés ou groupes de communautés qu'ils évoquent. Ou s'ils se contenteraient que les programmes témoignent mieux de l'état de l'historiographie des communautés en juxtaposant les

connaissances qu'on a sur elles à celles qu'on a par l'historiographie sur les Canadiens français.

Conscient de la grande diversité culturelle de la population scolaire à laquelle ils s'adressaient, c'est-à-dire les élèves inscrits au milieu des années [75] 1980 dans les écoles secondaires anglophones, Dickinson et Young ont répondu en quelque sorte par avance dès 1986, avec *Diverse Pasts*, à l'invitation du rapport Lacoursière. Disons-le d'emblée : à bien des égards, ce manuel est un livre que beaucoup d'entre nous aimerions avoir signé. À tous ceux qui prétendent, comme Granatstein ou Michael Bliss, que l'histoire nationale est en train de mourir sous les coups de l'histoire sociale et celle des groupes particuliers, nos deux collègues apportent le démenti d'une histoire qui sait être cohérente et structurée, tout en étant inclusive et en faisant la part qu'on ne saurait plus omettre aux connaissances issues de l'historiographie sociale des années récentes. Il est impensable de nos jours de ne pas faire une place dans un cours d'histoire du Canada ou du Québec à des questions de grande portée sociale comme l'immigration et la formation des communautés culturelles à partir des années 1840 par exemple, ou sur la façon dont ces communautés ont transformé une ville comme Montréal, se sont intégrées au monde du travail, etc. Nombre d'entre nous se trouveront aussi très à l'aise avec la vision de la société francophone que proposent les auteurs : une société qui a su à chaque époque évoluer avec son temps, une société dans laquelle l'Église a tenu certes une place importante, mais pas toute la place et pas tout le temps, une société somme toute pas plus conservatrice ou fermée que celles qui l'entourent, aussi industrielle, aussi urbaine, aussi moderne, quoi ! Nous retrouvons là une sensibilité bien accordée aux tendances dominantes de l'historiographie actuelle.

Et pourtant, dans cet ouvrage d'historiens si profondément québécois et francophiles, il est un point sur lequel, avec moi, nombre d'historiens francophones achopperont : la lecture des questions nationales. Saviez-vous qu'il n'existe pas dans le livre de nos collègues telle chose que le peuple canadien-français ? Entre 1986 et 1995, soit entre la première et la seconde édition, les « Indian tribes » sont heureusement devenues des « Indian Nations », les « native peoples » ont gagné un N majuscule, les Inuit ont fait leur apparition, même si l'état de l'historiographie ne permet pas qu'elle soit autrement que brève. Mais les Canadiens français, eux, n'existent toujours pas comme peuple : « The arrival of French settlers was

the first step in making Canada and Quebec multicultural societies. » Au mieux, les francophones forment-ils une « distinctive society », et cela vaut depuis l'époque de la Nouvelle-France jusqu'à l'époque actuelle. Le rapport Lacoursière ne reconnaît pas l'existence de peuples autochtones, il préfère parler, on l'a vu, de « communautés » ou de « populations » autochtones ; *Diverse Pasts* pour sa part ne reconnaît pas l'existence du peuple canadien-français. Voilà une première [74] différence majeure entre ces deux projets québécois, l'un francophone, l'autre anglophone, et la démarche des *National Standards*. On l'a dit : eux font le pari qu'une des premières conditions du succès, au sens d'une meilleure capacité de vivre ensemble, d'une histoire nationale territoriale et inclusive est de reconnaître et d'accepter l'identité que les différents groupes se donnent d'eux-mêmes.

De même, sans doute dans le souci de ne pas attiser les tensions politiques, *Diverse Pasts* ne fait pas la part de la violence qui a réellement existé dans l'histoire des relations entre les peuples du Québec et du Canada. Dans les chapitres sur le gouvernement responsable et la Confédération, les diverses lois se rapportant aux Indiens, votées entre 1850 et 1869, par exemple, sont complètement passées sous silence ; et avec elles la minorisation juridique des peuples autochtones. Ou leurs réactions contrastées devant la création des réserves. Ou le débat entre Blancs sur l'opportunité ou non d'une mise en réserves qui entretient les Indiens dans la conscience de leur différence culturelle et retarde d'autant leur assimilation, à l'époque considérée par les Blancs comme souhaitable. D'ailleurs, il est frappant de noter qu'un ouvrage de Lacoursière pour continuer la comparaison, *Histoire populaire du Québec*, dont la série télévisée a été achetée par nombre d'écoles, ne souffle mot non plus de ces législations concernant les autochtones. Autre exemple, tiré de *Diverse Pasts* : un encart décrit les opérations ayant mené à la décision de déporter les Acadiens, les lieux où ils ont été déportés et en quel nombre, mais pour les effets concrets sur eux de cette déportation, on suggère d'aller lire le poème *Evangéline*, dont le texte ne figure pas parmi les documents reproduits dans le manuel. Plusieurs fois on choisit de taire les finalités assimilatrices de certaines mesures adoptées soit par Londres, soit par le gouvernement colonial (ex. l'Institution royale de 1801) ou, sinon de les taire, du moins de les minimiser. Par ailleurs, la réduction des droits scolaires des catholiques en Ontario ou au Manitoba au tournant du XXe siècle, de même que la décision d'Ottawa d'intervenir dans les domaines de la santé ou de la sécurité sociale à l'époque de

l'émergence de l'État-providence ne sont jamais décrits pour ce qu'ils sont : des violations de l'ordre constitutionnel établi en 1867. En fait, l'une des affirmations principales de l'ouvrage est que les tensions ethniques ont été le plus souvent simplement le résultat de la mauvaise volonté des anglophones à accommoder les francophones. En effet, selon les auteurs, une des clés importantes des difficultés canadiennes se trouve dans le nationalisme canadien-anglais qui émerge à l'époque victorienne, son moralisme protestant, sa conviction d'incarner une culture supérieure, [75] sa crainte et son mépris des immigrants, des francophones et du catholicisme : c'est dans cette section de l'ouvrage qu'est présentée la synthèse des irritants faits aux droits des francophones au Canada entre l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick et la crise de la conscription de 1917. De même, le renouveau nationaliste des années 1960, selon les auteurs, trouve une explication majeure dans le fait qu'en ces années-là, les deux tiers des anglophones du Québec ne parlaient pas le français. Je pourrais multiplier les exemples, mais mon but n'est pas de déprécier un ouvrage par ailleurs très bien fait et qui, à ce jour, est certainement une des tentatives les plus intéressantes pour réécrire l'histoire dans une perspective inclusive.

Conclusion

En fait, en évoquant les travaux de Lacoursière ou de Young et Dickinson, j'ai voulu comparer la démarche d'œuvres québécoises récentes, soucieuses d'ouverture et largement diffusées avec la démarche des *National Standards*. Cela me conduit à poser quelques questions : dans la mesure où la réécriture de l'histoire dans une perspective nationale territoriale suppose qu'on dépasse la simple juxtaposition des expériences particulières pour analyser les rapports dans lesquels les peuples et les groupes culturels du Québec se sont trouvés placés, sommes-nous prêts à soulever tous les coins du voile ? Sommes-nous prêts, nous historiens québécois, à reconnaître la légitimité des définitions, d'ailleurs parfois multiples, que les peuples et les groupes culturels habitant le Québec donnent d'eux-mêmes ? Sommes-nous prêts à mettre en évidence les conflits qui ont existé entre ces peuples et groupes culturels, bref à faire la part de la violence dans l'histoire, en faisant le même pari optimiste que les auteurs américains des *National Standards*,

celui que le dépassement des tensions passe par une connaissance assumée de l'histoire ? Sommes-nous prêts aussi à mettre en valeur les lectures divergentes faites au sein même de chacun des peuples et groupes culturels de cette violence qui a fait l'histoire ? Sommes-nous prêts par ailleurs, sincèrement, à réfléchir à ce que tous se doivent les uns aux autres et à montrer comment tous sont sortis transformés à chaque époque des rapports dans lesquels ils se sont trouvés imbriqués ? Sommes-nous prêts à faire l'inventaire de nos valeurs nationales communes, afin d'au moins constater si nous en avons vraiment ? Sommes-nous prêts pour une histoire cartes sur table ?

Si les historiens québécois, ensemble, pouvaient répondre oui à ces questions, il me semble que ce serait une contribution majeure à l'avènement de [76] cette nation québécoise territoriale ouverte à des éléments des ethnicités particulières que j'estimais tout à l'heure être encore le rêve des Canadiens français essentiellement. Étant bien entendu que la question de l'identité est à distinguer de celle du statut politique de la nation. Et si, comme le pensent pour les Américains les auteurs des *National Standards*, du courage des historiens naissait la possibilité, pour les Québécois d'aujourd'hui, de se construire ensemble une identité commune ?

[77]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 7

“L’histoire nationale
est-elle possible au Canada ?”

Desmond Morton

[Retour à la table des matières](#)

L’histoire nationale est-elle possible au Canada ? En tant qu'auteur de la troisième édition d'un livre intitulé *A Short History of Canada* publié en octobre 1997, j’aurais sans doute répondu en citant le comte de Frontenac : « par la bouche de mes canons ». En 1982, l’éditeur Mel Hurtig m'a demandé d’écrire une histoire du Canada conçue de telle sorte que le lecteur puisse en commencer la lecture à l’aéroport d’Edmonton et l’avoir terminée au moment de son atterrissage à Dorval. Pour ce que l’on appellerait des « conditions valables », sans « joueur à sélectionner ultérieurement », j’ai répondu que j’étais d’accord.

Suivre mes propres conseils

Je dois avouer que j’ai été partiellement la victime de mes propres conseils. Dans un discours présidentiel en 1979, j’avais demandé à l’Association historique du Canada de se pencher sur le foisonnement de recherches monographiques et

spécialisées depuis 1960 et de les intégrer dans une nouvelle version élargie de l'histoire canadienne. Beaucoup trop d'histoires existantes semblaient dater des années 1950, avant qu'on ait eu le temps d'étudier les changements profonds survenus dans le rôle des femmes et de la famille, dans le rôle social et culturel de l'État canadien et dans les relations entre le capital et le travail.

Quiconque prodigue des conseils doit être prêt à les mettre en pratique. Même avant l'appel de Mel Hurtig, je m'étais essayé à deux synthèses pancanadiennes encore que spécialisées, l'une avec Terry Copp intitulée *Working [78] People, An Illustrated History of the Canadian Labour Movement* et l'autre, *Canada and War* pour Butterworth en 1981. Ces ouvrages étaient terriblement perfectibles, et je remercie bien des gens grâce auxquels les deux ont abouti à des troisièmes éditions très corrigées (et fort heureusement, grâce à Denis Vaugeois et à Serge Bernier, à *Une histoire militaire du Canada*). Même s'il s'agissait d'histoires très générales, elles m'ont donné le courage et le sentiment dangereux que le pouvais combler les lacunes de mon savoir avec l'aide des autres.

Définir l'histoire nationale

Étais-je en train d'écrire une histoire nationale ? Les mots « national » et « *national* » font partie des faux amis du traducteur. Une nation peut désigner un peuple en particulier, qui se définit par sa langue, sa culture et sa mémoire commune ; une nation peut également désigner un territoire souverain. À l'instar des autres Canadiens, les Québécois connaissent les deux sens et leurs ambiguïtés. Comment un livre sur le Canada et les Canadiens peut-il être décrit comme une « histoire nationale », alors qu'il y a au moins « deux nations » et, si nous tenons compte des peuples autochtones, plus de six cents nations à l'intérieur des immenses frontières du Canada ?

L'enjeu est-il moins complexe au Québec ? Une « histoire nationale » au Québec s'applique-t-elle à l'ensemble du territoire et du peuple du Québec ou seulement aux habitants de la province qui s'identifient comme « Québécois(e)s » ? L'« histoire nationale » est-elle une étude célébrant une identité fière et rompu aux conflits ou s'agit-il d'une réévaluation plus sobre d'une expérience collective ? L'« histoire nationale » est-elle idéologique ou métaphysique ? Ou comme l'insi-

nue ma collègue Tina Loo, doit-elle se concentrer sur le processus de formation d'un État ?

Pour le Canada, cela pourrait désigner les événements qui ont abouti à la Confédération en 1867 et les expériences qui ont suivi. L'un des grands thèmes de l'histoire nationale doit englober toute tentative de créer une citoyenneté commune et les conflits qui en résultent avec nos différentes identités (linguistique, religieuse, culturelle, sexuelle, régionale et économique), que ce soit au Canada ou au Québec.

[79]

Histoire d'un peuple

Dans un monde pluraliste, l'expression « histoire nationale » peut avoir bien des sens. Ma version se proposait de relater quantité d'histoires possibles d'un peuple et d'un pays que la plupart connaissent sous le vocable de Canadien ou Canada. Pris entre les pressions conflictuelles d'être compris et d'abuser de la patience du lecteur, j'ai fait des choix sur ce que je dirais et soulignerais et sur ce que j'ignorerais.

Les absents de l'histoire (les femmes et les peuples autochtones dans les débats sur la Confédération par exemple) méritent certainement d'être mentionnés, mais pas dans une *Short History*. L'éditeur, mes prédécesseurs, les étudiants et les lecteurs ont influé sur mes choix mais, comme les auteurs l'admettent à juste titre dans leurs remerciements, c'est moi qui ai pris les décisions finales. Quiconque a enseigné un cours de synthèse a vécu les mêmes expériences que moi et pas un d'entre nous n'aurait fait exactement les mêmes choix.

Alors que je m'attelais à la tâche, j'ai vite compris qu'on ne m'avait pas oublié. Des ordres m'arrivèrent par ce que l'éditeur appelle un « Hurtigram ». Quelqu'un sur un terrain de golf avait instamment prié Hurtig de publier un manuel scolaire pour les élèves du secondaire. Au lieu de commencer en 1867, j'avais donc cinquante pages pour traiter de l'avant-Confédération. D'autres tenaient à ce que le livre fasse plus grand cas des femmes, des enfants, de la main-d'œuvre et également du secteur privé. Notre plus petite province devait avoir au moins deux référé-

rences dans l'index. Chaque élection devait y être mentionnée. Et je pourrais vous énumérer bien d'autres instructions encore. « Short » est donc un terme tout relatif. Et le plan original d'un livre de 200 pages s'est peu à peu gonflé pour atteindre 363 pages. « Île-du-Prince-Édouard » apparaît 11 fois dans l'index, le mot « femmes » seulement 23.

Tout importants qu'aient été les *Hurtigrams* de Mel dans le façonnement de ma version d'une histoire nationale, les partenaires les plus précieux de ce projet ont été les générations d'étudiants qui ont enduré et subtilement transformé mes cours pour que je réponde à leurs questions et explicite les points qui, d'un accord commun, nous intéressaient tous. De plus en plus, à partir des années 1970 et 1980, ces préoccupations ont souvent porté sur les relations entre le Québec et le Canada. Mais il y a eu d'autres évolutions. La deuxième édition, publiée par McClelland and Stewart en 1990, m'a donné un peu de marge pour l'histoire d'avant la colonisation européenne. Chaque [80] version a fait un bond en avant de quelques années : la version actuelle se termine sur les 36^e élections générales de juin 1997.

Manuel de l'usager

Dans mon livre comme dans mes enseignements, je n'ai jamais été tenté de me laisser aller à un patriotisme empreint de fierté. J'ai souvent dit de ce projet qu'il équivalait pour moi à créer un manuel à l'intention des Canadiens qui tiennent à comprendre comment fonctionne leur pays. Cette *Short History* était pour moi une forme factuelle de récit, dont une bonne part appartient à des sphères de compétence très éloignées de la mienne. Pour ce qui est des arts, de la religion, de l'économie, des Premières Nations, je m'en suis entièrement remis à l'expertise de mes collègues. Le Canada est-il une nation ou deux ou plusieurs nations ? Dans l'esprit de son peuple, l'une des trois réponses convient. C'est un lieu dont les frontières s'agrandissent, dont les habitants partagent quelques expériences en commun et de nombreuses expériences différentes et ont assumé toute une variété d'identités.

En 1979, j'avais amèrement critiqué Donald Creighton, George Stanley et Bill Morton pour leur vision du Canada qui était teintée de conservatisme, de biculturalisme ou d'esprit des Prairies. J'ai compris que ces défauts étaient plus difficiles

à éviter que ce que j'avais imaginé. Mon modèle, si j'en ai un, est Maurice Careless, sans doute parce qu'il fait partie des plus charmants et des plus ouverts de mes anciens collègues de Toronto et principalement à cause de sa vision brillante de nos « identités limitées ». Si je visais un objectif « national », c'était celui d'expliquer les Canadiens à leurs concitoyens et en particulier, les Québécois aux anglophones multiculturels que j'ai rencontrés chaque année à Mississauga.

L'histoire au secours d'une nation

Quoi qu'en pensent les historiens universitaires, l'« histoire nationaliste » est à nouveau à la mode. Le Québec promet d'inscrire l'étude de l'histoire sur un plus grand nombre d'années du cursus scolaire ; et il y a des pressions analogues dans le reste du Canada. L'imitation est une forme sincère de flatterie. Si « Je me souviens » a été à la fois une devise et un moyen de survie du fait français en Amérique du Nord, le Canada peut certainement évoquer des souvenirs historiques sélectifs pour assurer sa propre préservation comme « vrai pays ».

[81]

Et c'est ce qui se passe. Dans tout le Canada, l'histoire sert de moyen d'invoquer le passé pour influencer sur l'avenir, soit pour rallier les citoyens du Reste du Canada soit pour raviver l'esprit quelque peu imaginaire de 1967. Le Parti réformiste promet de réviser l'histoire pour en effacer ce que Preston Manning appelle « l'ancien Canada », avec l'importance qu'il attache à la dualité. On peut entendre d'un océan à l'autre des appels à l'écriture et à la réflexion sur l'« histoire nationale » du Canada, et à son étude.

L'été dernier, la méconnaissance générale de l'histoire du Canada chez les jeunes de 15 à 24 ans a été démontré par un sondage national, déplorée par les éditorialistes et prise en main par le gouverneur général, Roméo Leblanc. Au nombre des réactions, certains ont demandé des cours d'histoire obligatoires et un cursus national embrassant tous les éléments que les Canadiens ont ou devraient avoir en commun.

De fait, si Charles Taylor a raison de dire que les Canadiens ont plusieurs « identités profondes », parfois conflictuelles, nous avons également différentes

histoires. Même si nous risquons d'être toujours tentés de les concilier, la notion d'une histoire commune homogène évoque plutôt la notion d'un « canadianisme sans trait d'union » : bourré de problèmes en théorie ; plein de conflits éprouvants si on les lui impose.

L'histoire réconcilie-t-elle ou provoque-t-elle des passions ?

Face au rêve d'une histoire nationale homogène, sans trait d'union et acceptée à l'unanimité, les historiens réagissent avec amusement, dédain ou horreur, mais rarement de tout cœur. La plupart d'entre nous sont suffisamment postmodernistes pour reconnaître la subjectivité de notre discipline et sa vulnérabilité aux modes. À l'instar d'autres formes de mémoire, comme les nouvelles quotidiennes, l'histoire semble conserver pieusement les conflits et les griefs plus facilement que la réconciliation et les réalisations. Ce faisant, l'histoire fournit une pierre de touche pour les identités autres que l'identité nationale.

La devise du Québec « Je me souviens » doit être citée avec le reste de la phrase d'Eugène Taché, « né sous le lys, je crois sous la rose ». Un apophtegme élégant, encore que trompeur sur le partenariat français et britannique sert à raviver des images moins heureuses.

Ailleurs au Canada, comme nous l'a rappelé le professeur Ken Osborne, les manuels scolaires traitent du Québec plus comme d'un problème [82] récurrent que comme d'un partenaire inventif de la Confédération à qui l'on a fait subir beaucoup de vexations.

Les manuels modernes, nous avertit le professeur Doug Francis, doivent rappeler aux jeunes les humiliations infligées aux peuples autochtones du Canada et à ceux qui sont arrivés plus tard. Ils doivent nous raconter l'oppression de la plupart des femmes de toutes origines, et se pencher abondamment sur l'abus que nous faisons de nos ressources naturelles. Le présent ne se contente pas de juger le passé, mais les Canadiens ont découvert que nous pouvons également demander des dommages à nos descendants. Un Canada perclus de dettes peut-il même se permettre d'avoir sa propre histoire ?

Façonner notre propre histoire

Comment devons-nous nous y prendre pour écrire l'histoire du Canada (ou du Québec) ? La réponse est à la fois ridiculement simple et terriblement complexe : nous devons procéder timidement et soigneusement pour relater une histoire qui doit repousser les limites de ce que nous savons et de ce que nous devons deviner avec précaution sur notre passé. Nous devons donner de la place à tous les participants, y compris à ceux qui sont pour l'instant vilipendés par leurs contemporains. Nous devons reconnaître que l'histoire est un divertissement pour adultes, complexe, qui présente de nombreux versants, et qui est plus affligé de myopie que de malveillance.

Mais plus que les autres, l'histoire du Canada est multicentrique. Ce pays est trop vaste pour être vu clairement dans une seule optique, que ce soit dans celle de Montréal, de Regina ou de Prince Rupert. L'histoire du Canada est dominée par des réalités matérielles, comme la terre, le climat, la nécessité de gagner sa vie et de ne pas se laisser distancer par nos puissants voisins. Toutes ces circonstances influent sur nos caractéristiques collectives et individuelles. Et quelles que soient les précautions que nous prenons, nous devons savoir que nous n'atteindrons sans doute pas nos propres objectifs. L'espace, le temps et la connaissance se liguent contre nous. La connaissance historique est toujours un ouvrage en cours qui suit de nombreuses trajectoires distinctes et parfois divergentes.

Si, comme Dieu, nous croyons avoir le dernier mot, nous serons détruits, comme toute autre image qui essaie de se faire passer pour la vérité ; si en revanche nous reconnaissons nos limites, nous aiderons les autres à faire encore mieux. Privée de ses prétentions plus grandioses, l'histoire « nationale » [83] est comme toute autre forme de production culturelle, ni facile, ni impossible, ni gravée dans la pierre.

[85]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 8

“Une ou des histoires nationales”

René Durocher

Une ou des histoires nationales

[Retour à la table des matières](#)

Avant de répondre à la question, il faut d'abord clarifier certains concepts, notamment ceux de nation, de peuple et d'État.

Je sais bien que dans les dictionnaires comme dans les traités de science politique, les mots *peuple*, *nation*, *pays* ont plusieurs sens et que très souvent ces mots sont associés au concept d'État souverain. Mais dans la vraie vie et dans le cours de l'histoire moderne et contemporaine, nous savons qu'il y a de nombreux peuples ou nations sans État et que les deux réalités sont distinctes, même si on les confond souvent jusqu'à les caricaturer dans une expression comme Nations Unies qui ne sont en fait que des États Unis.

Pour moi, *nation* et *peuple* sont d'abord des concepts sociologiques. Ainsi pour le *Webster's Dictionary*, une nation est « A stable, historically developed community of people with a territory, economic life, culture and language in common. » Pour le *Petit Robert*, un peuple est un « Ensemble d'êtres humains vivant en société, habitant un territoire défini et ayant en commun un certain nombre de coutumes, d'institutions. » Nation et peuple sont aussi des réalités his-

toriques, c'est dire qu'elles se sont construites dans le temps, qu'elles ont évolué et continuent de le faire. Bref, ce sont des réalités qu'on ne peut comprendre en dehors de leur contexte historique. C'est pourquoi d'ailleurs, l'histoire dite nationale est si importante.

[86]

Il y a de multiples façons de découper la matière historique. On peut choisir d'enseigner l'histoire de l'humanité, l'histoire de la civilisation occidentale, l'histoire des Amériques, l'histoire de l'Europe, l'histoire d'un pays en particulier, d'une région, d'une localité ou même l'histoire du Canada et du Québec ensemble, comme on le fait au secondaire IV ou séparément comme on le fait à l'Université de Montréal par exemple. Tout cela est légitime, à condition d'énoncer les raisons de son choix et les critères utilisés pour procéder à ce découpage.

Le critère prédominant peut être politique et territorial, par exemple l'histoire du Canada, l'histoire du Québec ; il peut être ethnique, par exemple l'histoire des Canadiens français ou l'histoire des Mohawks ; il peut être religieux, l'histoire du peuple juif ; il peut s'agir d'une combinaison de facteurs.

Cela étant dit, revenons au Canada, *une ou des histoires nationales ?* Il y en a autant qu'il y a de nations au Canada. Il peut y avoir une histoire nationale des Acadiens, des Canadiens français, des Cris (des autochtones), des Québécois et bien entendu des Canadiens. Les différentes histoires nationales se recoupent et se chevauchent. À chacun de déterminer si telle ou telle histoire est, pour lui, son histoire nationale.

Pour la plupart des Inuit, des Cris et des Mohawks, je doute fort qu'ils considèrent que l'histoire du Canada ou du Québec soient leur histoire nationale. De quel droit leur interdirait-on de considérer que leur histoire nationale est celle de leur peuple ?

Mais il n'est pas interdit non plus à quiconque de critiquer leur histoire, ni d'y contribuer. On peut même se permettre d'attirer l'attention des autochtones que c'est à leurs risques et périls s'ils se contentent d'une mythologie plutôt que d'une histoire ou encore que même s'ils déclarent qu'ils ne sont ni Canadiens ni Québécois, ils auraient tort s'ils vivent au Canada et au Québec d'ignorer l'histoire de ces peuples qui ont pesé et qui pèsent lourdement sur leur destin.

Le même raisonnement vaut pour les Québécois qui, par tous standards raisonnables, forment une nation - emboîtée ou annexée - à une autre nation. La nation québécoise correspond très bien tant aux définitions données par le *Webster's* ou le *Petit Robert* : un ensemble d'êtres humains vivant en société, habitant un territoire défini et ayant en commun un certain nombre de coutumes et d'institutions. Cette nation québécoise n'est pas homogène, bien peu de nations - sinon aucune - ne le sont.

[87]

Cette nation québécoise, comme bien d'autres dans le monde, n'est pas un État souverain. Elle a cependant l'avantage d'avoir un État provincial doté de pouvoirs importants et d'institutions majeures comme une Assemblée nationale, un Code civil, etc. L'histoire d'un peuple est toujours en évolution ; pour Garneau, l'histoire nationale c'était l'histoire du Canada ; pour Groulx, l'histoire du Canada français ; pour les Linteau, Durocher, Robert et autres, c'est l'histoire du Québec.

Pour certains, l'histoire du Québec n'est que l'histoire d'une province (comme l'Île-du-Prince-Édouard ou de l'Ontario) ou l'histoire d'une région (comme l'Ouest ou les provinces de l'Atlantique). Pour ceux-ci, l'histoire du Québec ne peut être nationale parce qu'il n'y a pas telle chose qu'une nation québécoise, la preuve en étant qu'il n'y a pas d'État souverain québécois. Faut-il rappeler que l'État et la nation sont deux réalités distinctes. Évidemment c'est plus simple de parler d'histoire nationale lorsque l'État et la nation coïncident, par exemple, au Japon, en Suède, aux États-Unis.

Les Québécois n'ayant pas un État souverain, ils sont membres d'une fédération qui a nom *Canada*. C'est pourquoi, ils ont un passeport canadien, ils sont représentés dans les organisations internationales par le Canada, ils ont comme chef d'État, la reine Élisabeth II, ils doivent respecter la Constitution de 1982, même si l'Assemblée nationale du Québec ne l'a jamais entérinée, les jugements de la Cour suprême du Canada s'appliquent au Québec, etc.

Il n'en reste pas moins qu'il y a telle chose que l'histoire du Québec et qui n'est pas nécessairement l'histoire des Canadiens français du Québec. L'histoire du Québec, c'est l'histoire de tous ceux qui habitent le Québec, qui le façonnent et l'ont façonné, sans distinction de race, de langue ou de religion.

Et bien entendu, il y a aussi une histoire nationale du Canada, car il y a une nation canadienne. Il y a même un État canadien jouissant de la pleine souveraineté. Tous les habitants du Canada sont « officiellement » membres de cette nation. Ils ont un passeport canadien, ils paient des taxes au Canada, sont soumis à ses lois. Sous peine de s'exiler ou de devenir apatrides, nous ne pouvons renier notre citoyenneté canadienne.

Pour certains, le Canada est né avec la Confédération de 1867, pour d'autres avec l'Union de 1840, pour d'autres encore avec Jacques Cartier et Champlain.

Chacun est libre de considérer que son histoire nationale est celle du Canada ou celle du Québec ou celle des Mohawks. Où est le problème ?

[88]

Le problème majeur semble être que les Canadiens ignorent leur histoire. Sous-entendu s'ils connaissaient leur histoire, ils pourraient mieux s'entendre sur ce qu'ils sont et résoudre les problèmes qui les divisent. Sur l'ignorance générale du passé, on peut facilement faire consensus. Sur les vertus magiques de l'histoire comme moyen d'unifier le pays c'est moins évident. Bien sûr, la connaissance vaut mieux que l'ignorance et elle peut nous aider au moins à mieux comprendre le point de vue de l'autre, même si ce point de vue n'est pas nécessairement partagé. La connaissance peut susciter des débats constructifs qui permettent d'éviter que l'histoire devienne mythologie.

Pour d'autres, le meilleur moyen d'amener une vision commune de l'histoire du Canada, c'est de prendre le problème à sa source, c'est-à-dire à l'école. On a rêvé autrefois, en certains milieux, d'un manuel unique qui serait imposé à tous les écoliers et étudiants du pays. Ce rêve à bien sûr avorté, et tant mieux. Aujourd'hui un Jack Granatstein dans son livre *Who killed Canadian History ? propose* l'élaboration de « National Standards ». Si les provinces canadiennes-anglaises veulent accepter de tels standards, grand bien leur fasse, mais il est certain que les Québécois les refuseront, encore qu'ils pourraient les utiliser à l'occasion ou élaborer leurs propres standards.

Au Québec, les programmes d'enseignement de l'histoire au niveau primaire et secondaire relèvent du ministère de l'Éducation, comme c'est d'ailleurs le cas dans chacune des provinces de la fédération canadienne ou de chacun des États chez nos voisins du Sud.

Donc au Québec, c'est le MEQ qui prend les décisions en matière d'enseignement de l'histoire. Il doit approuver le programme avec tout ce que cela implique : objectifs, découpage de la matière, place de l'histoire dans le programme, nombre d'heures qui seront consacrées à cette discipline, formation requise des maîtres, approbation des manuels, préparation de l'examen obligatoire de secondaire IV, etc.

Mais quand on dit le ministère décide, c'est un bien grand mot. Ainsi le programme est élaboré par une ou des équipes formées d'historiens, d'enseignants et de fonctionnaires. Les gens doivent dans leur travail tenir compte d'un grand nombre de facteurs : clientèle visée, nombre d'heures disponibles dans la grille-horaire, etc. L'équipe doit aussi prendre en considération les dimensions scientifiques, pédagogiques, socioculturelles et politiques d'un tel projet.

Une fois le projet de programme élaboré, il circule dans les milieux de l'enseignement et cela donne lieu à des consultations formelles et informelles ; [89] il arrive même que le projet soit discuté dans les médias. Il en va de même - *mutatis mutandis* - pour les manuels. Mieux encore, il peut y avoir plusieurs manuels agréés pour un même cours et des milliers d'enseignants, dans leur classe, ajoutent leur touche personnelle tant au programme qu'au manuel utilisés. Il est inévitable qu'un tel programme ne puisse satisfaire tous et chacun, et cela donne lieu à de vifs débats qui forcent le gouvernement à apporter des modifications. C'est ainsi qu'il doit en être dans une société démocratique.

Le Québec est une nation, avec ou sans souveraineté étatique complète. Mais le Québec ne peut pas ne pas tenir compte de son intégration dans le Canada et c'est pourquoi le programme d'histoire de secondaire s'intitule Québec-Canada.

Je pourrais en terminant citer Jack Granatstein (1998 : 17) :

If written and taught properly history is not myth or chauvinism, just as national history is not perfervid nationalism ; rather history and nationalism are about understanding this country's past, and how the past has made our present and is shaping our future.

Même si j'estime que mon histoire nationale est l'histoire du Québec, il importe de bien connaître l'autre histoire nationale parce que le Québec fait partie du

Canada, de même que l'histoire des autochtones. Plus encore, tant l'histoire du Québec que celle du Canada et des autochtones doit reposer sur une connaissance de l'histoire universelle à la fois pour mettre en contexte notre propre histoire et ne pas oublier la commune humanité de tous les êtres humains de notre planète.

[91]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 9

“La fin des mémoires parallèles ?”

Jean-Marie Fecteau

[Retour à la table des matières](#)

Les temps sont à la comparaison... Crise de la nation comme entité identitaire, mondialisation, écroulement des grands paradigmes unificateurs, divers arguments peuvent être avancés, et l'ont été, pour justifier le réflexe comparatif en histoire. De fait, derrière la relative banalité et la longue histoire de l'appel à la comparaison ⁴⁴ se profile un enjeu épistémologique important : quelle est la pertinence de la procédure comparative dans la détermination de l'objet historique comme dans son analyse ? Autrement dit, d'une part, la comparaison participe-t-elle directement à la dynamique de construction de l'objet d'analyse, ou n'intervient-elle qu'ex post facto, pour confronter cet objet prédéterminé à ses autres formes d'apparition, ailleurs ? D'autre part, quel est le statut de la comparaison dans l'analyse : sert-elle à la recherche de constantes, de réalité assez homogènes pour revêtir, à terme, le statut de quasi-lois, où n'a-t-elle pour but que de mesurer le degré d'unicité, d'originalité d'un objet particulier ? Bien sûr, surtout dans le

⁴⁴ « La méthode comparative est la seule qui convienne à la sociologie », E. Durkheim (1977 :124). Sur cette question, voir H.-G. Haupt (1995 :196-207).

deuxième de ces cas d'espèce, il ne s'agit par d'alternatives inconciliables. Il reste que l'ambiguïté potentielle du réflexe comparatif, si on en fait l'analyse, peut nous éclairer non seulement sur la façon dont se construit l'historiographie, mais aussi sur la place de l'espace national dans cette comparaison.

Car il faut bien voir que derrière les appels de plus en plus pressants à l'incontournable comparaison⁴⁵ se profile une interrogation fondamentale sur [92] la pertinence du cadre national dans l'analyse historique. Il nous semble donc important de s'interroger sur la place qu'occupe le cadre national dans la mise en œuvre de la procédure comparative en histoire. Plus spécifiquement, il s'agira d'abord de questionner les obstacles qu'a toujours rencontrés la comparaison dans la démarche historique. Dans un deuxième temps, on analysera brièvement les facteurs qui peuvent expliquer non seulement la persistance, mais l'essor relativement récent du réflexe comparatif. Enfin, il sera temps d'évaluer la place de l'espace national dans la dynamique comparative, tout en soulignant les limites et les ambiguïtés de celle-ci.

La résistance structurelle au comparatisme dans l'historiographie moderne

Dans l'histoire de la discipline historique, l'analyse comparative n'a jamais vraiment occupé de place centrale, et pour cause. L'histoire est avant tout, dès ses origines, recherche identitaire attachée au groupe social de référence. La « comparaison » à l'œuvre ici est avant tout confrontation inégale avec l'étranger, établissement d'une distance qui assouvit à la fois notre soif de savoir et conforte, par la mise à distance, la cohérence, voire la supériorité du groupe. Il ne faut pas confondre curiosité ethnographique et recherche comparative... De même, le regard sur le passé, quels que soient ses présupposés méthodologiques ou idéologiques, est toujours, finalement, regard sur soi : sa tribu, sa nation, sa race, voire sa religion. Tout au long de l'histoire et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle au moins, les mémoires ainsi constituées sont toujours des mémoires parallèles, où la comparaison est avant tout réflexe de distanciation/affiliation identitaire.

⁴⁵ Un des derniers exemples se retrouve dans le recueil de contributions dirigé par G. Bouchard et Y. Lamonde (1997).

L'avènement des grandes philosophies séculières de l'histoire, depuis l'ère des Lumières, n'a rien pour enrichir le réflexe comparatif. Ici, les différences sont systématiquement subsumées sous la totalisation de l'existant dans une trame historique continue, que ce soit la course vers le progrès, la marche de l'esprit ou la fin des luttes de classes. En strict parallèle, l'avènement de la Nation, comme cadre premier de référence collective au XIXe siècle, fait de l'histoire un instrument de mémoire, scientifique ou non ⁴⁶, au service de cette communauté de citoyens. À partir de ce moment, la nation devient la matérialisation particulière de l'évolution du monde, son mode différent [93] d'exister étant au fondement principal de son identité et de sa légitimité. Toute comparaison systématique est, sinon invalidée, du moins soumise au postulat de la centralité de la nation et de l'unicité de son existence.

On aurait cru que l'industrialisation à l'échelle continentale, la mondialisation des conflits, voire l'avènement concomitant d'États providence fondés sur des principes universellement validés à partir de la Déclaration des droits sociaux de 1948, que l'ensemble de ces phénomènes eût induit une dynamique d'élargissement des horizons de la recherche historique qui aurait dû placer le comparatisme au cœur de ses procédures. Certes, l'injonction adressée aux sciences sociales de saisir les phénomènes dans leur globalité, de Durkheim à Febvre, la mise sur pied d'une communauté internationale de chercheur, bientôt appuyée par la création d'organismes culturels planétaires comme l'Unesco, et finalement l'appel à une véritable histoire mondiale ⁴⁷ ont permis un premier développement des recherches comparatives ⁴⁸.

Mais l'histoire ne s'est pas seulement élargie aux dimensions de la planète. Elle a aussi - et surtout - explosé en une multitude éclatée de problématiques et de thèmes, de plus en plus pointus, de plus en plus incomparables. Ou plutôt, elle a laissé aux joies de la « synthèse » la tâche de comparer après coup le résultat de sa quête localisée de vérité, de mettre le général devant le fait accompli de la diversi-

⁴⁶ Il n'existe ni contradiction logique ni hiatus historique entre le développement des grandes philosophies de l'histoire, le développement des nations et la scientification de l'histoire. Sur ce point, voir R. Koselleck (1990).

⁴⁷ Dont un des premiers manifestes a été le livre de G. Barraclough (1964).

⁴⁸ À preuve la fondation, en 1959, de la revue *Comparative Studies in Society and History*.

té du savoir produit ⁴⁹. On note trop peu souvent comment le développement de l'État providence, conçoit avec la création d'un espace public international, est un facteur de *recentrage* sur la nation, et non un principe d'universalisation, malgré le discours des chartes. L'histoire contemporaine, depuis 1945 au moins, vit ce paradoxe de s'éclater dans les limites non contestées des espaces nationaux. L'histoire globale chère à Febvre s'est retrouvée dans le corset étroit d'une histoire économique et sociale, puis culturelle, faite à l'échelle de la nation, du département ou de la région, de la ville, jusqu'à se retrouver postulée dans l'infinitésimal de la microhistoire... Le temps où sa possibilité même serait niée n'était pas loin ⁵⁰.

[94]

Bien sûr, certains réflexes comparatifs sont nécessairement à l'œuvre dans l'histoire thématique issue de ces tendances. Ainsi, aucun chercheur n'oserait aujourd'hui traiter un sujet sans recourir à « l'historiographie » de ce sujet, c'est-à-dire aux travaux parus ici et ailleurs sur le même sujet ⁵¹. Mais on aura noté qu'il s'agit ici non pas de comparaison entre deux ou plusieurs entités données, mais de travail conceptuel de mise à niveau d'un savoir particulier par rapport aux savoirs étrangers sur le même type de sujet. Il ne s'agit pas de faire l'histoire comparative de deux ou plusieurs villes, mais l'histoire d'une ville (ou du tissu urbain d'une région donnée) en tenant compte et s'aidant de ce que l'on sait des autres villes ou réseaux urbains. En fait l'empirisme rampant des procédures de l'historien ne fait qu'invalider davantage, en la rendant douteuse, la recherche comparative systématique. En effet, le découpage de plus en plus étroit et particulier du « réel » historique implique une « normalisation » à deux niveaux de l'objet sous étude. D'abord, son intégration dans une catégorie analytique générale postulée (exem-

⁴⁹ Dans ce contexte, la « synthèse générale » est ainsi devenue une fédération lâche de thématiques agglomérées sous les catégories mères de l'économique, du social, du politique, du culturel, etc.

⁵⁰ Il est venu aux moments (parallèles et complémentaires ...) où l'histoire « nouvelle » renonçait à ses ambitions globalisantes (cf. le « tournant critique » des Annales en France) et où le postmodernisme contestait la pertinence du postulat globalisateur. Sur ce point, voir les diagnostics récents de G. Noiriel (1996), et J. Appleby *et al.* (1994).

⁵¹ On notera en passant comment le sens du mot « historiographie » s'est déplacé en conséquence : il désigne de moins en moins l'analyse des conditions de production ou de possibilité du travail d'analyse historique à un moment donné de l'histoire, et de plus en plus l'état de la recherche sur un point donné. Il évoque dorénavant un résultat, non un type de questionnement.

ple, histoire du commerce). Ce « général » assez particulier permet de définir au préalable les paramètres théoriques et méthodologiques de l'analyse. Mais une fois ces paramètres définis, l'objet doit être soumis, à un deuxième niveau, à une mise en contexte rigoureuse dans un espace temps particulier, par exemple le Québec de la fin du XIXe siècle. On voit que ni dans la détermination de l'objet ni dans sa mise en contexte spécifique, la comparaison systématique ne s'impose. Celle-ci, quand elle est entreprise, constitue tout au plus un exercice, la plupart du temps collectif, de confrontation des résultats disparates d'une recherche menée dans des contextes différents, mais sur un thème donné ; il s'agit, en somme, de juxtaposer a posteriori des projets de recherche, la plupart du temps conçus initialement dans une optique strictement locale ⁵².

En somme, dans les procédures de l'histoire d'après-guerre jusqu'à aujourd'hui, le comparatisme n'est ni une exigence méthodologique ni un principe heuristique de production de savoir. Il est tout au plus une opération intellectuelle de détermination de l'objet ou un exercice de confrontation des résultats de recherche, exercice qui débouche d'ailleurs souvent [95] sur le constat d'une convergence fondamentale, au-delà des particularismes nationaux, du destin des sociétés, du moins dans le monde occidental ⁵³.

On voit que, dans ce contexte, le « passage au mondial » du travail historien n'est pas une opération simple, au-delà du constat autogratisant de l'internationalisation de la profession ⁵⁴. Il repose encore de façon écrasante sur le postulat du travail « sectoriel » préalable, au risque de voir ce « préalable » devenir permanent... Mais d'autres tendances sont aussi à l'œuvre.

⁵² On retrouve divers exemples de cette procédure, dont l'intérêt est évidemment indéniable, dans notre « historiographie ». Voir par exemple F. Lebrun et N. Séguin, dir. (1987).

⁵³ On se retrouve ici au fondement épistémologique du phénomène de « normalisation » dénoncé avec virulence par Ronald Rudin (1995) dans le cas des historiens québécois. En fait, ce postulat que toute société, du moins dans l'espace des pays « développés », voit sa particularité subsumée sous l'incontournable impact des grandes « tendances modernisatrices » (industrialisation, urbanisation, alphabétisation, démocratisation, émancipation des femmes, etc.), et ne peut en soi être « anormale », est au cœur de la démarche scientifique depuis 50 ans, J'y reviendrai.

⁵⁴ On retrouve un tel constat dans J. Boutier et A. Virmani (1995 : 296-305).

Les modes d'existence du comparatisme dans l'historiographie après 1945

Malgré les obstacles à l'analyse comparative qui viennent d'être brièvement analysés, celle-ci s'est néanmoins développée de façon remarquable dans certains domaines de la recherche historique. En fait, deux tendances sont ici à l'œuvre.

Le postulat de l'explication par le supranational

Même si l'espace national reste, et de loin, le cadre référentiel premier de l'analyse historique ⁵⁵, il est clair que certaines questions n'ont pu être exprimées et approfondies qu'à partir d'un cadre de référence qui soit explicitement international. Deux types de recherches viennent immédiatement à l'esprit en ce sens. Ainsi, le long débat sur la transition au capitalisme ne peut être heuristiquement pertinent que s'il transcende l'espace national. De Dobb et Sweezy à Wallerstein, le capitalisme est saisi comme une entité dont l'existence s'exprime à l'échelle mondiale. L'espace national est certes un de ses lieux important d'expression, mais surtout dans la mesure où l'analyse de [96] chaque formation sociale permet de spécifier et d'approfondir les formes de la transition à ce mode de production. On voit ici que l'analyse comparative est une *condition* de la recherche, et que l'étude d'un cadre national donné n'a de sens que dans la perspective de sa systématique confrontation avec les autres « cas ». C'est du moins l'esprit dans lequel a été mené le débat depuis plus de 40 ans ⁵⁶.

Un des postulats de base de ce type de démarche est qu'il est possible de faire la *théorie* d'un concept, d'un phénomène, d'une manifestation de l'activité humaine, au-delà de la description empirique de ses manifestations locales. La comparaison est ici le moyen de transformer le particulier en général. Plus précisément, il ne s'agit pas de retrouver, dans l'effervescence de ses diverses manifestations, la

⁵⁵ Précisons qu'il ne s'agit pas d'affirmer ici que la nation est le pôle explicatif central. Plus simplement, l'argument est que les thèmes divers abordés sont partie d'une histoire nationale et s'y développent, même si, à terme, l'objet thématique déborde les limites nationales.

⁵⁶ La bibliographie est ici pléthorique. On trouvera un bilan dans J.-M. Fecteau (1986) et dans R. G. Holton (1985).

« réalité » de l'histoire d'une nation, mais plutôt de saisir dans son fondement conceptuel, par-delà ses lieux de matérialisation, un phénomène donné. Ainsi, l'industrialisation ne peut faire l'objet d'une analyse théorique que si les connaissances empiriques servent, par le biais de la comparaison, de matériau premier à ce type de recherche. La démarche analytique en est ainsi profondément transformée. C'est un peu la démarche entreprise par une sociohistorienne comme T. Skocpol (1979), dans son analyse des modes de constitutions de l'État en conjoncture révolutionnaire.

Le thématique au-delà de la nation

La démarche que l'on vient de décrire n'impliquait pas une négation de l'espace national comme vecteur d'analyse. Au contraire, la nation apparaissait comme unité privilégiée de la comparaison, sans en être l'objet central. Mais la dynamique de la recherche empirique peut aussi induire, d'une façon particulière, la recherche de type comparatif. C'est le cas quand le référent national en vient à s'estomper de plus en plus au profit de l'objet premier d'analyse, et que la poursuite de la « réalité » de l'objet l'emporte sur le réel national. Il ne s'agit pas ici de simple juxtaposition de recherches empiriques menées initialement dans le cadre national, mais au contraire de la mise au point explicite d'un questionnement commun sur un objet de recherche posé dans l'espace international. Une des formes privilégiées est l'enquête collective d'équipes d'historiens qui appliquent une problématique [97] commune au traitement d'une question soit au niveau continental, soit plus simplement en choisissant comme terrain d'analyse une pluralité d'espaces nationaux. Historiquement, une des premières formes de cette procédure analytique se retrouve dans les études qui tâchaient de mesurer soit les « étapes » (à la Rostow) de passage au stade industriel, soit plus simplement la vitesse relative de ce passage ⁵⁷. Depuis, ces démarches de comparaison systématique n'ont fait que

⁵⁷ On pense notamment aux études comparatives sur l'industrialisation française et anglaise à la fin du XVIII^e siècle. Voir par exemple Pierre Léon, François Crouzet et Richard, Gascon, dit. (1972). On peut aussi mentionner les travaux de Palmer et Godechot sur la Révolution atlantique.

s'approfondir et se diversifier, même si elles occupent encore un espace relativement marginal dans la discipline ⁵⁸.

On l'a vu, le postulat derrière ce type de démarche est que la manifestation d'un phénomène donné, comme la délinquance juvénile, l'industrialisation, la Révolution, ne peut se comprendre qu'en transcendant l'espace national. La nation devient ainsi une toile de fond, voire, à terme, une variable analytique secondaire ⁵⁹ à la démarche de l'historien. Il est maintenant temps d'analyser les implications de ce que j'ai appelé le « réflexe » comparatif dans l'historiographie québécoise.

Histoire comparative et histoire nationale : le cas du Québec

On est conduit à proposer que la culture québécoise traditionnelle s'est nourrie de fausses représentations quant à sa spécificité et à son identité, et qu'une enquête comparative axée sur la recherche des ressemblances serait une stratégie utile pour mettre un jour les véritables points de démarcation (Bouchard, 1993 : 40).

Pour qu'elle se fonde sur l'existence d'une frontière, la comparaison, loin de toujours élargir notre vision, peut au contraire la restreindre, entraver une perception plus fluide et plus mobile des faits de culture, qui seule permettrait [98] de mieux appréhender d'emblée des communautés de « lieux », ou les « lieux communs ». Plutôt que la recherche d'analogies et de dissemblances par-delà les frontières, aussi perméables soient-elles, une définition plus labile de la culture pourrait nous autoriser à saisir de manière plus immédiate les faits d'« identité » qui redessineraient en chaque cas une nouvelle configuration (Dakhli, 1995 : 39-40).

⁵⁸ Dans le champ de recherche qui m'est familier, on peut mentionner le beau travail collectif autour de P. Mandler, dir. (1990). L'analyse que l'on retrouve dans ce texte est aussi inspirée de ma participation à ce type d'équipe. Voir J.-G. Petit et al. (1998).

⁵⁹ Cette position est exprimée avec une particulière clarté, en ce qui concerne les conditions de compréhension des Rébellions de 1837-1838 dans les Canadas, par A. Greer (1995 : 18) : « The people involved in the two Canadas and in the United States spoke different languages, partook of different political cultures and cherished a variety of aspirations. Yet, for all this internal diversity, this was a single historical phenomenon, and no phase of it can be fully understood in isolation from the whole. »

On le voit, quelle que soit la perception que l'on ait de la pertinence de l'exercice comparatif, celui-ci en appelle toujours à la notion de frontières, ou de limite séparant - dans l'implicite ou non - les pôles de la comparaison. De toute façon, ne serait-ce qu'en raison du centrage déjà mentionné des historiographies sur l'espace national, la comparaison pose toujours la question de la nation. Ainsi, l'exercice comparatif est la plupart du temps accompagné d'une volonté explicite d'élargir au-delà du cadre national le regard de l'historien ⁶⁰. Et cela d'autant plus que toute une série d'études, s'appuyant notamment sur l'approche postmoderniste, dénoncent de plus en plus la « substantification » de la nation ⁶¹, ou du moins la ramènent à un imaginaire, voire à un récit ⁶².

L'approche promue par G. Bouchard est exactement l'inverse, puisqu'il s'agit d'en arriver à une spécification de l'identité nationale par l'établissement d'une sorte d'inventaire objectif des différences qui la fondent. La voie proposée pour atteindre cet objectif est originale : procéder d'abord à une « démythification » des « fausses différences ⁶³ », puis faire l'inventaire des ressemblances et des similitudes, notamment avec les autres collectivités américaines, vivant une expérience commune ⁶⁴. Le postulat est ici que l'identité se définit de façon plus rigoureuse à partir de la conscience des ressemblances que dans la valorisation mystifiante des différences. Plus précisément, la « positivité » des ressemblances dégagées par la recherche historique forme un tout qui fait *sens*, sur le fond de scène duquel peuvent mieux [99] se repérer, comme par une opération de soustraction, les traits marquants de notre différence, et donc de notre identité ⁶⁵. Ainsi est enfin dépas-

⁶⁰ Ainsi A. Greer (1995 : 6) dénonce-t-il « the comparative isolation of Canadian historiography from large international currents ». De la même façon, G. Bouchard (1990 :262) déplore que les recherches soient « si massivement centrées sur le Québec [...] qu'elles ont fait tomber en défaveur, sinon en désuétude, la recherche sur des périodes plus anciennes ou sur d'autres espaces ».

⁶¹ Voir notamment R. Brubaker (1996).

⁶² Voir, dans des perspectives différentes mais complémentaires, B. Anderson (1991) et J. Létourneau (1992 : 765-785).

⁶³ Ce débouloignement des « mythes fondateurs » de la nation est entrepris notamment dans G. Bouchard (1995b : 15-60).

⁶⁴ Bouchard nous invite à « percevoir les similitudes issues d'une même expérience continentale » (1995b : 16).

⁶⁵ « La comparaison s'avère plus instructive lorsque, sur un fond de similitude, elle fait ressortir les différences (Bouchard, 1995b : 349). « Nous sommes invités à réfléchir non pas sur ce qui nous distingue des autres, mais sur ce en quoi nous leur ressemblons. (Bouchard, 1990 : 263). » « Une reconnaissance des ressemblances peut ouvrir la voie à une réflexion

sée l'impuissance du paradigme « modernisateur » (R. Rudin dirait « révisionniste ») à donner un contenu explicite à notre différence ⁶⁶.

J'ai accordé une place importante au projet scientifique énoncé par G. Bouchard, car nous sommes ici en présence d'une tentative profondément originale et extrêmement révélatrice de dépasser à la fois les raccourcis de l'identité ethnique et les apories d'une histoire éclatée incapable de saisir globalement les différences de la formation sociale qu'elle étudie, tout en se démarquant fortement des remises en question relativistes ou « postmodernes » et en réaffirmant sa foi en la scientificité ⁶⁷. Il est clair qu'une telle approche peut stimuler des enquêtes utiles permettant de repérer l'existence de phénomènes dépassant les frontières nationales ou politiques ⁶⁸. Mais il reste à savoir en quoi l'inventaire de nos ressemblances peut nous permettre un regard plus explicite, plus clair, voire plus scientifique, sur notre identité nationale et sa construction historique.

Comme un individu, une nation n'est qu'une brève et fragile différence qui se reconstruit constamment en se transformant. Il s'agit d'un processus politique qui a, au fond, peu à voir avec l'anthropologie des comportements [100] ou la sémantique des perceptions. Les « ressemblances » repérables entre les expériences nationales n'en font aucunement une *même expérience*, mais des analogies la plupart du temps partielles et temporaires (et qui peuvent être aussi « trompeuses » que les différences postulées ! ...) . Dire que la nation est « unique » n'implique nulle-

plus éclairée sur les différences et nourrir une perception plus juste de soi et des autres (Bouchard, 1995b : 16). »

⁶⁶ « Tout en refusant de récuser le postulat de la différence ou de la spécificité québécoise, [le paradigme modernisateur] est impuissant à définir explicitement un contenu à ces notions (Bouchard, 1990 : 262). »

⁶⁷ « Pour tous les historiens qui ne se trouvent pas à l'aise dans la position où les ont installés les théoriciens du relativisme historique et qui voudraient faire de leur discipline autre chose qu'un écho passif du présent, n'est-ce pas une occasion rêvée de viser à la fois l'objectivité de leur science, un développement original pour leur société et une contribution au domaine universel de l'anthropologie. Ici, l'histoire cesserait d'être uniquement mémoire pour devenir également conscience puis action (Bouchard, 1990 : 267). » L'épistémologie de Bouchard est traversée par cette vision où le particulier ne débouche sur le général et l'universel que par le biais de la médiation anthropologique : « C'est précisément sous ce rapport de la qualité du savoir, de sa richesse et de sa portée, qu'on peut parler d'enrichissement et de progrès, vers la maturité, et plus précisément d'une capacité accrue à convertir dans le langage universel de l'humanisme - et sans les trahir - des expériences collectives nécessairement particulières dans leur état brut (Bouchard, 1990 : 265). » Ainsi peut-on faire l'économie de la dimension politique. J'y reviendrai.

⁶⁸ Le profusion actuelle d'études sur le concept d'« américanité » en témoigne.

ment, évidemment, un rapport d'antécédence analytique ou, pire, un postulat de pertinence supérieure. C'est simplement dire que l'existence nationale est une réalité politique, et qui comme telle accuse les traits spécifiques de ce mode d'existence.

La nation, dans son unicité, ne peut en effet être saisie comme la construction en série de traits plus ou moins anthropologiques, ou de caractéristiques « culturelles ⁶⁹ » plus ou moins permanentes. Elle est le lieu où s'établit, de façon à la fois dialectique et contradictoire, et jamais de façon permanente, une série de rapports entre un cadre institutionnel, un vécu collectif pratique, une série de représentations partagées dont l'unicité est fondée sur la reconnaissance d'une autre, d'un « non-soi » collectif, et un foisonnement stochastique d'histoires individuelles et associatives. Elle représente donc une forme historique « générale » assez particulière, qui constitue en fait la forme dominante d'inscription collective des individus dans le temps, une forme qui associe la capacité de faire à un projet qui lie, inexorablement, tous les occupants d'un espace donné ⁷⁰.

Il ne s'agit pas de dire que tout cela est parfaitement inexplicable scientifiquement. Il s'agit simplement d'affirmer que les règles traditionnelles de l'explication scientifique, normalisant le particulier par le général, postulant que l'explication n'est que comparaison d'unités d'analyse mises en série, édictant que le sens en vient que de la réduction de l'exceptionnel à la règle, en somme que l'ensemble des critères de scientificité fondés sur ce paradigme, emprunté (et jamais remis ...) aux sciences exactes, ne permettent aucunement de saisir l'histoire des phénomènes collectifs où l'action et les intentions des hommes sont inextricablement mêlées. Qu'en somme l'histoire, et à plus forte raison l'histoire politique, doit générer un discours de vérité qui soit d'un autre ordre, et qui permette de saisir la réalité du moment autant que celle des structures.

⁶⁹ Indépendamment du débat autour de son caractère heuristique, la notion de culture sert souvent de prétexte idéal, voire de bouée conceptuelle de sauvetage, pour l'intellectuel en mal de généralisation, et qui ne veut pas affronter la politisation incontournable de son objet.

⁷⁰ Les exigences propres à cette forme politique sont très lucidement décrites par D. Schnapper (1993 : 89-96).

[101]

Cela n'invalide évidemment aucunement la pertinence du réflexe comparatif. Mais à condition que la comparaison ne soit pas simple subsomption du particulier dans le général, abolition de l'aléatoire au profit du « scientifiquement » prévisible⁷¹. Qu'elle permette certes d'interroger nos certitudes analytiques, voire de saper la vision partagée de la collectivité nationale, mais sans prétendre apporter de réponse que, par son statut même, elle ne peut produire. La comparaison nous renseigne sur ce qui est comparé, et encore à condition que l'objet conceptuel ainsi construit soit comparable. Une expérience, qu'elle soit individuelle ou collective, est toujours, à terme, incomparable, car elle est plus que la somme de traits partageables avec une autre expérience. Elle est la construction unique et temporaire de ces traits dans un moment particulier. Et le temps la détruit en la rendant caduque, ou en la transformant. C'est le défi que pose à notre compréhension les hommes et les femmes vivant dans le temps, toujours seuls et toujours ensemble.

Conclusion : une histoire mondiale ?

La tentative d'utiliser la comparaison, non pour comprendre un phénomène donné, non pour mettre en valeur une forme collective d'existence transcendant la nation, mais pour refonder celle-ci sur des bases positives, pose donc d'importants problèmes tant d'ordre épistémologique qu'heuristique. Au fond, et à terme, il me semble que l'enjeu est moins de comparer les expériences nationales comme telles que d'imaginer un moyen de les dépasser en inventant une expérience commune d'un autre ordre, celle de la communauté mondiale. S'il y a une histoire mondiale à faire, au-delà des comparaisons localisées, ce n'est pas seulement celle des mo-

⁷¹ La vision, héritée de Weber comme de Febvre, du politique comme aléatoire échappant à l'explication scientifique transparaît dans le passage d'un article de G. Bouchard (1990 : 264-265), à propos de la « mise en veilleuse » de la querelle sur la Conquête : « Le dossier [...] est pratiquement évacué du champ d'enquête comme si l'histoire devenue science sociale craignait de perturber son objet en y introduisant une variable externe jugée trop aléatoire [...]. On peut y lire un autre signe de la place quasi exclusive désormais reconnue par l'historien à la « territorialité » québécoise, c'est-à-dire à tout ce qui relève de la dynamique sociale, économique et culturelle associée à cet espace. » Rien dans le reste de l'article ne vient montrer que l'auteur déplore l'évacuation de cette « variable aléatoire » du champ d'intérêt de l'historien, la « territorialité » célébrée ici étant, on l'aura compris dans la nomenclature en fin de citation, exempte de « dynamique » politique...

des économiques et sociaux d'existence de cette communauté. C'est aussi, et surtout, celle de la constitution de l'espèce en collectif politique. Cette histoire, dans tous les sens du terme, elle est à faire, que ce soit au-delà ou malgré la nation.

[103]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 10

“Le rôle de l'histoire comparée dans l'historiographie québécoise”

Ronald Rudin

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Les brèves réflexions qui suivent portent sur le rôle de l'approche comparative dans l'historiographie québécoise. Depuis bientôt dix ans, je collabore à une étude sur les modes de représentation du passé au Québec et en Irlande au cours du XXe siècle⁷². J'ai donc acquis, de cette longue fréquentation, une certaine familiarité avec l'historiographie du Québec et avec la méthode comparative. D'où ces quelques remarques. Je n'entends pas, pour autant, dresser ici une liste exhaustive des ouvrages qui comparent l'histoire du Québec avec celle d'autres pays ; le me limiterai plutôt à quelques observations concernant le recours à la comparaison par les historiens québécois depuis le début du siècle.

Tout au long de cette période, les historiens québécois ont souvent comparé l'histoire du Québec à celle d'autres sociétés afin de mieux comprendre le passé de

⁷² J'ai abordé cette comparaison dans les travaux suivants (1994 ; 1995 ; 1997 ; 1998).

leur petite collectivité. Dans l'ensemble, cette disposition traduisait une saine conscience du fait que le Québec n'a pas évolué en vase clos, à l'écart du reste du monde. Par contraste, les historiens irlandais ont fort peu eu recours à un tel procédé pour expliquer le passé de leur « petit [104] peuple », comme si l'expérience irlandaise était à ce point unique qu'elle ne puisse se prêter à aucune comparaison. C'est là un phénomène qui m'a beaucoup frappé au cours de ma courte carrière d'historien irlandais ⁷³. Cette réticence à comparer tenait, bien entendu, à certains traits de l'histoire irlandaise. Alors que le Québec fut d'abord colonisé par des émigrants de France, ce qui amena un Lionel Groulx à étudier ce qui distinguait sa société de celle de la « mère patrie ⁷⁴ », l'Irlande n'a connu aucune immigration d'importance depuis le XVII^e siècle, ayant plutôt subi une forte émigration. Ce pays ne peut donc se comparer à une quelconque « mère patrie ».

En outre, l'approche comparative était d'autant mieux justifiée au Québec que cette société partageait un continent avec diverses autres collectivités, souvent fort différentes. C'est ainsi que des comparaisons avec les sociétés américaines se sont imposées à de nombreux historiens, dont Guy Frégault (1955) durant les années 1950 ou Gérard Bouchard et Yvan Lamonde (1995) au cours des années 1990. N'oublions pas, de plus, les fréquentes comparaisons avec le Canada anglais (habituellement l'Ontario) que tentèrent les Canadiens anglais (et quelques Québécois) désireux de faire ressortir les carences du Québec. Par contraste, les historiens irlandais ont généralement vu leur pays comme une île, c'est-à-dire incomparable. Certes, ils ont consacré de grands efforts à décrire les rapports avec le monde extérieur que lui imposa son appartenance à divers empires, notamment britannique et catholique. Cet héritage historique aurait pu les amener à comparer leur propre passé à celui d'autres peuples également soumis à l'empire britannique ou à celui d'autres sociétés d'obédience catholique. Mais pour la plupart de ces historiens, l'Irlande demeurait un cas d'exception, dans la mesure où elle a été absorbée dans le Royaume-Uni au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e. Ainsi défini comme unique, son parcours échappait à toute comparaison.

⁷³ Plusieurs volumes d'essais comparatifs entre l'Irlande et l'Écosse et entre l'Irlande et la France constituent les exceptions à cette règle. Voir L. M. Cullen et T. C. Smout, dir. (1976) ; et L. M. Cullen and F. Furet, dir. (1977).

⁷⁴ Groulx releva à plusieurs reprises la supériorité de la société canadienne d'avant la Conquête sur celle de la France. Voir, par exemple (1938 : 234-239).

Ces quelques comparaisons entendent montrer que l'approche comparative a été un élément central de l'historiographie québécoise du XXe siècle. La suite de ce texte sera consacrée à quelques réflexions critiques sur la nature de ce traitement dans l'historiographie québécoise passée et actuelle. J'examinerai d'abord la méthode implicite pratiquée jusqu'à tout récemment par les historiens du Québec ; je passerai ensuite à l'approche explicite [105] que pratiquent quelques rares collègues depuis une dizaine d'années ; je conclurai par quelques notes sur le rapport entre objectivité et méthode comparative.

La comparaison implicite, un mode traditionnel

Si l'historiographie québécoise a été fortement marquée par l'approche comparative, les historiens l'ont employée fort diversement au cours du siècle. Certains ont proposé des comparaisons implicites et incomplètement développées, d'autres ont fait de la comparaison explicite l'articulation centrale de leur propos. La plupart des historiens, cependant, ont eu recours au premier mode ; ils ont tenté de mettre en relief certains traits de l'histoire du Québec en faisant référence à l'histoire d'une autre collectivité, sans toutefois mener de recherche sur cette autre population. Selon George Frederickson (1997 : 23), historien américain et comparatiste de longue date, ces praticiens de l'implicite voient la comparaison « comme un procédé heuristique plutôt que comme une méthode ».

C'est ainsi que Lionel Groulx (1938 :283) a voulu montrer que la société québécoise était particulière et nettement supérieure lorsque comparée à celle de la « mère patrie ». Selon lui, la France des XVIIe et XVIIIe siècles avait été en proie à des divisions de classe et de langue ; elle était aussi trop attachée aux biens matériels et trop indifférente à la religion catholique. Il décrivait, par contraste :

... le petit peuple canadien de 1760 [qui] possédait tous les éléments d'une nationalité : il avait une patrie à lui, il possédait l'unité ethnique, l'unité linguistique ; il avait une histoire et des traditions ; surtout il avait l'unité religieuse, l'unité de la vraie foi.

Ce dernier trait assurait à « la nouvelle race », alors en voie de développement en Nouvelle-France, « l'espérance d'une supériorité (1938 : 268) ». Le contraste entre les deux sociétés n'était pas explicité, mais aucun doute n'était permis quant à la supériorité morale des Canadiens sur les Français.

Désireux d'attirer l'attention sur d'autres aspects de la société québécoise, Guy Frégault chercha, au cours des années 1940 et 1950, à montrer en quoi la Nouvelle-France avait constitué une société « normale » jusqu'au désastre de la Conquête. Armé de la problématique développée par Maurice Séguin, selon qui toutes les sociétés obéissent à certaines « normes » d'évolution, il remarqua que, jusqu'à 1760 :

[106]

Les perspectives de l'Amérique française apparaissent semblables à celles de l'Amérique britannique [...]. Voilà des sociétés qui ont connu et qui connaissent encore les mêmes expériences collectives. Elles sont coloniales et elles ont les mêmes attitudes à l'égard de leurs métropoles. Elles appartiennent au même siècle, Elles nourrissent les mêmes aspirations fondamentales [...]. Au fond, cela signifie simplement que les uns et les autres sont américains - les premiers tout autant que les seconds. Et rien ne ressemble plus à un Américain qu'un autre Américain (Frégault, 1955 : 100).

Contrairement à Frégault, Fernand Ouellet fit tout en son pouvoir pour montrer que les Québécois avaient échoué à se conformer aux normes ambiantes. Il revient, dans de nombreux textes, sur le fait que les Québécois ont longtemps été « retardés », ce qui sous-entendait que d'autres sociétés avaient évolué d'une manière plus « normale » ou plus acceptable. L'histoire des Québécois francophones, remarquait-il récemment (1991 : 248), « illustre davantage la thèse du retard que celle de la modernisation ». En présumant que l'évolution du Québec ne pouvait être évaluée qu'à partir d'un unique critère, il se livrait implicitement à un exercice comparatif, en supposant qu'il savait pourquoi les autres sociétés nord-américaines (particulièrement le Canada anglais) avaient réussi et pourquoi le Québec avait « échoué ».

Une dernière forme de comparaison implicite se retrouve dans *l'Histoire du Québec contemporain*, synthèse de l'historiographie québécoise en cette fin de siècle. Si Ouellet comparait implicitement afin de mettre en évidence un échec, Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert cherchent plutôt à prouver une « réussite », laquelle est ici définie comme la conformité historique à une certaine évolution sociale et économique en cours dans d'autres sociétés. Parlant d'urbanisation, par exemple, ils écrivent (1989, I : 469) : « La comparaison entre le Québec et l'Ontario permet de constater que les deux provinces s'urbanisent sensiblement au même rythme. » Les auteurs de *l'Histoire* cherchaient ainsi à démontrer que le Québec avait réussi, en ce domaine comme en d'autres, à intégrer les modèles de développement d'autres sociétés occidentales.

Tous ces historiens n'auraient peut-être pas admis faire ainsi de l'histoire comparée, mais ils cherchaient pourtant à poser des « normes » en fonction desquelles il devenait possible d'évaluer la société québécoise. Au fil du temps, chacun d'eux voulut mettre en évidence tel ou tel aspect de cette société, de sorte qu'ils se donnèrent des normes différentes qui, d'une certaine manière, reflétaient les valeurs de leur époque. Groulx, qui écrivait au début du siècle, voulut attirer l'attention sur les racines catholiques de la société ; pour Frégault, il importait d'abord de faire ressortir les intérêts [107] matérialistes poursuivis par les Québécois jusqu'à la brisure de la Conquête ; quant à Ouellet, il s'efforça de montrer que cette Conquête n'avait pas changé grand-chose à l'infériorité économique des Québécois, étant donné leurs comportements déjà antimatérialistes ; plus récemment, Linteau, Durocher et Robert décrivirent un peuple résolument engagé, depuis la moitié du XIXe siècle, dans la dynamique socio-économique de l'Occident.

Tous ces historiens employèrent la comparaison implicite comme procédé rhétorique, mais aucun ne s'attacha vraiment à l'histoire des sociétés choisies comme point de comparaison.

La comparaison explicite ou la comparaison comme technique de recherche

Depuis une vingtaine d'années, la recherche comparée sur l'histoire du Québec a pris un nouvel élan. Divers travaux sont parus qui mettaient explicitement en parallèle l'expérience québécoise et celle d'autres sociétés. En d'autres termes, leurs auteurs ont délaissé le recours à une norme arbitrairement choisie comme base de comparaison et se sont plutôt attachés aux conditions concrètes prévalant dans deux collectivités différentes, l'une étant québécoise.

Plusieurs de ces ouvrages ont été publiés en milieu anglophone, notamment par des historiens intéressés aux questions économiques, tels John McCallum (1980), Frank Lewis et Marvin McInnis (1980) et Marc Egnal (1996). Ces auteurs cherchaient tous à expliquer l'« échec » apparent de l'économie québécoise en la resituant dans un contexte plus vaste. Il s'agissait là, dans une certaine mesure, d'une reprise de la problématique élaborée par Donald Creighton durant les années 1930 ; celui-ci avait fondé son *Commercial Empire of the St. Lawrence* (1937) sur une hypothèse (que Ouellet allait plus tard emprunter) selon laquelle la triste performance de l'économie québécoise tenait à des facteurs exceptionnels qu'il importait d'expliquer. Son ouvrage constitue un autre exemple d'emploi d'une comparaison implicite afin de poser une norme arbitraire. Si les plus jeunes historiens de l'économie ont tous conclu diversement quant à la « différence » québécoise et, le cas échéant, quant à ses causes, ils ont tous, contrairement à Creighton, articulé leurs travaux sur des comparaisons explicites avec d'autres sociétés.

McCallum a comparé le Québec et l'Ontario, Lewis et McInnis ont relevé les contrastes entre régions francophones et anglophones du Québec, Egnal a étudié le Québec par rapport à plusieurs régions des États-Unis.

[108]

Cette méthode comparative connaît aussi un regain de faveur chez les historiens francophones du Québec. Au cours des années 1980, des chercheurs (Goy et Wallot, 1986 ; Lebrun et Séguin, 1987 ; Bouchard et Goy, 1990) ont publié trois volumes d'essais visant à comparer certains aspects de la société rurale au Québec

et dans l'ouest de la France. Certaines de ces études s'attachaient explicitement à comparer l'évolution des milieux ruraux en France et au Québec, mais la plupart de celles qui traitaient du Québec n'offraient pas de perspective comparative. La comparaison entre France et Québec n'était donc possible qu'à la condition de mettre en regard deux études, l'une exclusivement consacrée à la France, l'autre exclusivement au Québec. Les ouvrages avaient été conçus pour être comparatifs, mais les essais ne l'étaient qu'exceptionnellement.

Contraste frappant avec ces travaux, la comparaison explicite fut au cœur des diverses études publiées en 1997 dans *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*. Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, qui dirigèrent cet ouvrage, avaient déjà manifesté leur volonté de replacer l'histoire du Québec dans un plus vaste contexte en publiant *Québécois et Américains* en 1995. Les essais qui composent ce dernier ouvrage visaient moins à comparer qu'à s'attacher au contexte américain dans lequel ont vécu les Québécois aux XIXe et XXe siècles. Dans leur introduction, les auteurs souhaitaient que les lecteurs puissent ainsi voir le Québec dans le contexte « des autres populations blanches des Amériques. » Il leur semblait donc raisonnable de comparer « l'américanité [québécoise] aux autres (la canadienne, la mexicaine, la brésilienne, etc.) (Bouchard et Lamonde, 1995 : 9) ».

La nation dans tous ses états, en revanche, propose une suite de comparaisons explicites entre le Québec et diverses parties du monde : Amérique latine, Catalogne, Pologne, Irlande et plusieurs collectivités anglophones d'Amérique du Nord. Pour Bouchard et Lamonde, de telles études allaient permettre d'« identifier des similitudes et des différences là où on ne s'y attendait peut-être pas ». Il s'agit là, à n'en pas douter, de l'ouvrage le plus délibérément comparatif jamais publié par des francophones sur des questions relatives à l'histoire du Québec. Ce faisant, les auteurs s'écartaient nettement du modèle de comparaisons implicites qui sont au centre de l'historiographie révisionniste, dominante depuis les années 1970. Dans des ouvrages comme *l'Histoire du Québec contemporain*, on utilise la comparaison implicite pour laisser entendre que le Québec est depuis longtemps « normal », mais on ne le prouve pas toujours ⁷⁵.

[109]

⁷⁵ J'ai évoqué plus longuement les postulats du révisionnisme dans Rudin (1995) et (1998, ch. 5).

Ainsi que l'a remarqué Gérard Bouchard en 1990, l'historiographie québécoise était devenue, sous l'influence des révisionnistes, principalement attachée à démontrer que

la société québécoise [...] a suivi un modèle d'évolution tout à fait analogue à celui des autres sociétés d'Amérique et d'Occident [...]. Il s'agit pour une large part d'atténuer ou de nier carrément des supposées différences que le Québec aurait accusées par rapport au Canada anglais ou aux États-Unis.

Il craignait que cet attachement exclusif à la « normalité » n'ait amené les historiens à rejeter « le postulat de la différence ou de la spécificité québécoise (Bouchard, 1990 : 262-262) ». Il n'est guère étonnant, dès lors, que Bouchard soit devenu, au cours des années 1990, le principal tenant d'une approche explicitement comparative qui sache tenir compte à la fois de la normalité et de la spécificité du Québec. Il écrit, en conclusion de *La nation dans tous ses états* (1997 : 348-349) :

Les démarches comparatives présentées dans ce livre révèlent d'abord de nombreux points de ressemblance entre le Québec et diverses collectivités d'Europe et d'Amérique [...]. Mais, la comparaison s'avère plus instructive lorsque, sur un fond de similitude, elle fait ressortir les différences.

La comparaison explicite offre l'avantage, par rapport à l'implicite, d'obliger l'historien à considérer les tenants et aboutissants de sa comparaison et de s'attacher ainsi, comme l'espérait Bouchard, à la fois aux ressemblances et aux différences. L'historien qui s'engage délibérément sur cette voie s'engage aussi, contrairement à celui qui se contente de postuler implicitement l'existence d'une « norme », à faire preuve d'une compétence égale dans l'histoire d'au moins deux nations. George Frederickson (1997 : 11) était parfaitement conscient du fait que « l'exigence d'une telle érudition pourrait en amener certains à conclure que l'histoire comparée est à ce point difficile et exige un si long apprentissage qu'aucun historien sain d'esprit ne voudrait s'y attaquer », mais il prétendait aussi qu'il était possible d'avancer des comparaisons significatives à partir de sources secondaires.

Il avait probablement raison d'affirmer qu'« un bon travail d'histoire comparée n'exige pas de recherche approfondie dans les archives ou dans les sources primaires de chacun des deux éléments comparés » ; mais il sous-estimait l'ampleur des préalables en mentionnant, quasi négligemment, la nécessité de « maîtriser l'historiographie pertinente ». Les bibliothèques, après tout, regorgent d'ouvrages d'histoire comparée dont les auteurs connaissaient parfaitement l'une des deux histoires nationales et croyaient pouvoir s'en tirer avec une connaissance plutôt limitée de la seconde. Dans le cas du Québec, les exemples [110] sont nombreux d'historiens qui, spécialistes de l'histoire d'un autre pays, se sont aventurés sur « notre » territoire avec une préparation insuffisante. J'en possède une liste assez longue, dont je tire deux exemples récents ⁷⁶.

Dans un ouvrage intitulé *Les défis du nationalisme moderne : Québec, Catalogne, Écosse* (1997 : 84), Michael Keating montre une certaine méconnaissance de l'historiographie québécoise récente lorsqu'il décrit une Église résolument opposée à l'urbanisation et à l'industrialisation, et note que « [À] partir de la seconde moitié du XIXe siècle et jusqu'au milieu du XXe siècle, l'idéologie dominante fut celle d'un nationalisme conservateur nourri de valeurs cléricales. » Il est possible que Keating ait été au fait de travaux plus récents qui ont mis en relief la diversité des opinions à cette époque, mais il n'y paraît guère dans son livre. Il en va de même pour Marc Egnal, spécialiste de l'histoire américaine. Dans son *Divergent Paths*, il considère que le Québec, contrairement à d'autres sociétés nord-américaines, a été longtemps gêné par une vision du monde imprégnée de catholicisme et détachée de tout souci de croissance économique.

Entre les années 1860 et 1940, la province de Québec, comme le Sud des États-Unis, est demeurée une région sous-développée, nourrie d'une philosophie qui mettait l'accent sur des valeurs traditionnelles imposées par la hiérarchie et qui se méfiait de toute recherche de profit (1996 : 52).

En formulant un tel jugement, Egnal se révélait être un chercheur adepte de l'approche comparative, mais qui maîtrisait mal un de ses champs de recherche.

⁷⁶ Certains réussissent à faire montre de méconnaissance des deux domaines sous étude. Voir, par exemple, Kathleen O'Sullivan See (1986).

Je n'oserais guère, pour ma part, évaluer la compétence seconde des « comparatistes » actuels dont le Québec est le domaine premier. Il se peut fort bien, en effet, que certains Irlandais se tordent encore de rire à la lecture de mes propos sur l'histoire de leur pays. Au Québec, il est probable que personne ne mettrait en doute ma connaissance de l'histoire irlandaise, mais quiconque aborde l'histoire comparée doit être conscient du fait qu'il y faut davantage que la simple comparaison de deux sociétés (dont l'une est bien connue et l'autre moins). La discipline exige, en vérité, une quasi-maîtrise d'au moins deux histoires nationales. Cette exigence rigoureuse explique peut-être pourquoi la comparaison implicite, qui ne requiert pas une telle compétence, a été depuis si longtemps le mode comparatif dominant de l'historiographie québécoise.

[111]

*L'histoire comparée ne mène pas
à l'histoire objective*

L'histoire comparée, disions-nous, tend un « piège » à l'historien réticent à maîtriser l'histoire de « l'autre » pays. Or elle est aussi un piège pour celui qui la croit susceptible de l'approcher de la vérité. Les historiens qui se donnent la peine de maîtriser un « second » champ d'étude associent volontiers ce surcroît de travail au développement d'une perspective plus « objective » du passé. La méthode comparative, en effet, possède certains points communs avec la technique scientifique du « groupe-contrôle » (ou « groupe-témoin ») qui permet au chercheur de dégager les traits spécifiques au groupe sous étude. George Frederickson, qui pratiqua l'histoire comparée pendant plus de vingt-cinq ans, a bien indiqué comment cette approche peut induire l'historien à croire son travail plus proche de ce qu'on pourrait appeler « vérité ». Même s'il ne prit pas à la légère la contestation post-moderniste de la prétention des historiens à l'objectivité, Frederickson persista à croire que l'approche comparative nous permettait d'accéder à ce qu'il appelait « une vérité provisoire ». S'il renonça à prétendre que la comparaison pouvait nous amener à « découvrir une vérité absolue et définitive sur un sujet de quelque importance », il retint pourtant l'allure du savant qui, ayant établi des ressemblances entre deux populations, se trouve en position « d'isoler certaines différences

importantes et d'en rechercher les causes ». Une telle démarche, croyait Frederickson, pouvait conduire à formuler certaines explications du comportement humain, lesquelles seraient ensuite soumises à vérification par les pairs. Il croyait néanmoins que l'approche comparative demeurait, sans l'ombre d'un doute, un élément essentiel de ce processus par lequel « se construit la vérité (1997 : 16-19) ».

Curieusement, cependant, il sembla oublier que la « vérité » ainsi découverte est étroitement dépendante de l'objet choisi comme point de comparaison. Dans le cas qui nous occupe, les historiens précités découvrirent précisément le Québec qu'ils cherchaient en choisissant un point de comparaison approprié. C'est ainsi que Groulx trouva un Québec « supérieur » à la France, Frégault des Québécois tout aussi entreprenants que leurs voisins américains, Ouellet une société qui avait largement « échoué » par rapport à l'évolution du Canada anglais et que Linteau, Durocher et Robert tirèrent de l'oubli un Québec dont le modernisme égalait celui de n'importe quelle autre société occidentale. Aucun d'entre eux, cependant, n'a beaucoup réfléchi à la nature de ses propres écrits à caractère comparatif, [112] car ils trouvèrent tous leur point de comparaison implicite sans véritable préméditation.

Au Québec, la réflexion la plus achevée sur la nature de l'histoire comparée nous est venue de Gérard Bouchard, qui a probablement abordé ce sujet plus souvent que tout autre historien. D'une part, il a fait écho à Frederickson qui voyait la recherche comparée comme la voie vers une connaissance plus objective du passé. Dans une conférence prononcée en 1995 à l'Université d'Ottawa, il affirma :

Il est certain que l'histoire critique et comparative offre une perspective féconde : elle invite à une analyse critique des représentations et définitions collectives élaborées par la culture savante, sous l'éclairage d'autres expériences collectives, la comparaison servant ici de procédé d'objectivation (1995a : 51).

En même temps, cependant, il remarquait qu'une connaissance de l'histoire du Québec dans le contexte d'autres « sociétés neuves » nous permettrait de saisir la

nature « exceptionnelle » de l'échec du Québec à atteindre à la souveraineté⁷⁷. Au terme d'un passionnant essai consacré à une telle comparaison, il écrit :

Une grande interrogation émerge de cette comparaison entre le Québec et l'Amérique latine : comment expliquer que, de toutes les collectivités considérées ici, le Québec soit la seule à ne pas avoir su accéder à l'indépendance politique (1997d : 45) ?

Si son analyse comparée était beaucoup mieux documentée que celles de ses prédécesseurs qui procédaient sur le mode implicite, elle y ressemble pourtant dans la mesure où ils ont tous été en quête d'un critère qui permettrait d'évaluer le Québec, pour le meilleur ou pour le pire. Sa comparaison Québec-Amérique latine comporte une notion implicite : les « sociétés neuves » accèdent normalement à la souveraineté, faute de quoi une explication s'impose.

Ces réflexions de Bouchard n'ont rien de déraisonnable, mais elles sous-entendent un choix politique relativement clair et semblent aller à l'encontre de sa croyance au fait que l'histoire comparée peut améliorer notre connaissance objective du passé. En dernière analyse, l'histoire comparée peut certes nous aider à connaître certains aspects du passé qui autrement nous échapperaient. En ce sens, elle agit comme toute autre technique historique. En [113] revanche, aucune raison n'existe de croire qu'elle nous approche davantage de la vérité que toute autre technique. Les historiens colorent leurs œuvres de leurs propres valeurs et leur emploi de la méthode comparative ne doit pas dissimuler au lecteur la nature fondamentalement subjective de l'historiographie.

⁷⁷ Par « sociétés neuves », Bouchard entend des sociétés (implantées dans l'hémisphère occidental ou sur des territoires comme la Nouvelle-Zélande ou l'Australie) où existaient jadis des populations peu nombreuses et composées d'autochtones qui furent rapidement écartés avant que des colons, habituellement venus d'Europe, ne créent une civilisation nouvelle.

Pour conclure

Je n'ai pas écrit ce qui précède pour décourager les futurs comparatistes intéressés à l'histoire du Québec, mais plutôt pour mettre en garde le lecteur sur de telles études et l'historien qui choisit de s'y consacrer.

J'estime, quant à moi, avoir tiré grand profit de mon propre cheminement dans cette approche. Il y a quelque dix ans, diverses circonstances m'ont amené à « découvrir » l'Irlande. Les problèmes qui sont au cœur de l'histoire de ce pays et les débats animés menés par ses historiens m'ont passionné au point où j'ai songé abandonner l'histoire du Québec pour me consacrer exclusivement à celle de l'Irlande. Il est plutôt advenu que ma compréhension de cette autre histoire nationale m'a ramené aux problèmes de l'historiographie québécoise. Suis-je devenu plus compétent en cette matière ? Il ne m'appartient pas, bien entendu, de répondre à cette question.

[115]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

Texte 11

“La réécriture de l'histoire nationale
au Québec. Quelle histoire ?
Quelle nation ?”

Gérard Bouchard

[Retour à la table des matières](#)

Durant les dernières années, plusieurs voix se sont élevées au Québec pour attirer l'attention soit sur ce qu'on a appelé la crise de la mémoire collective, soit sur les graves lacunes de l'enseignement de l'histoire aux niveaux primaire, secondaire et collégial. Des colloques et des publications (incluant des articles de journaux) ont été consacrés à ces deux sujets. Mais un troisième, qui leur est relié de très près même s'il relève d'une autre perspective, commence à peine à susciter la réflexion ; il s'agit de l'écriture de l'histoire nationale proprement dite par les professionnels de la science historique. Pour l'historienne et l'historien de métier, c'est là une tâche qui engage à un exercice un peu périlleux dans la mesure où il peut mettre à rude épreuve des règles essentielles de la pratique scientifique. L'histoire nationale, en particulier lorsqu'elle est destinée à l'école publique, n'in-vite-t-elle pas en effet à parler de soi d'une manière fondamentalement positive et

dans un cadre qui est en définitive celui de l'État - puisque c'est lui qui détermine le contenu des manuels et des programmes d'enseignement ? Le devoir d'objectivité ne se voit-il pas ainsi poser un défi peut-être insurmontable ?

Ces questions, et d'autres qui leur sont connexes, font l'objet de la présente réflexion ⁷⁸. Après avoir précisé la nature, le rôle spécifique et les [116] difficultés de l'histoire nationale comme genre scientifique, nous soumettons une proposition de travail qui paraît éviter les principaux écueils épistémologiques (car c'est bien de cela qu'il s'agit) tout en sauvegardant les objectifs visés. Le titre de ce texte nous amène en effet à aborder les questions suivantes : qu'est-ce que l'histoire nationale ? De quelle nation s'agit-il ? Pourquoi une réécriture ?

Qu'est-ce que l'histoire nationale ?

Entendons-nous d'abord sur quelques définitions. Convenons en premier lieu de caractériser la mémoire collective comme étant le résultat général, très diversifié et la plupart du temps un peu incohérent, de divers processus de construction du passé. Elle peut être le fait de procédés très informels et relativement spontanés, de ce que M. Halbwachs (1976) appelait les cadres sociaux de la mémoire. À l'opposé, elle peut aussi résulter d'entreprises formelles, minutieusement programmées, appuyées sur des méthodologies raffinées. Dans le premier cas, on pense aux mémoires individuelles et familiales constamment mises à jour et perpétuées dans les actes les plus ordinaires de la sociabilité, dans les rituels entourant les événements démographiques (naissance, mariage, décès...) et autres, dans les journaux intimes, dans les recueils généalogiques. On pense aussi à la mémoire qui se constitue dans les groupes de tous genres : récréatifs, professionnels, militants... Dans le second cas sont désignées des démarches plus articulées, plus réglementées, telles les reconstitutions romanesques ou télévisuelles, celles de la muséologie, de l'archéologie ou de la science historique. Entre les deux se trouveraient des vecteurs apparemment moins formalisés quoique tout aussi robustes

⁷⁸ L'auteur a bénéficié des informations, suggestions et commentaires transmis par José Igarua, Yvan Lamonde et Paul-André Linteau. Il a aussi tiré profit des remarques de plusieurs collègues à l'occasion de quelques rencontres scientifiques, notamment un colloque de l'ACFAS tenu le 12 mai 1992 sous la direction de Robert Comeau.

comme le conte, la légende, le mythe. Mais quel que soit le procédé ou la manière, il y a toujours énoncé et transmission de sens, et c'est bien là l'essentiel de toutes ces entreprises symboliques qui ne sont jamais innocentes, qui sollicitent toujours l'adhésion à une interprétation plus ou moins explicite, à une vision du monde, sinon à une idéologie ⁷⁹. De tout cela, on retiendra le fait de la diversité des mémoires collectives, concrétisée dans la pluralité à la fois des procédés et des interprétations. La science historique [117] est l'un de ces procédés, parmi d'autres, avec lesquels il lui arrive d'ailleurs de se trouver en compétition (partage des crédits publics, sollicitation des clientèles et des diffuseurs, et le reste) ⁸⁰.

Comment caractériser ce domaine de la science historique qu'on appelle l'histoire nationale ? Le principal élément qui semble devoir être considéré, c'est la référence à l'identité et à l'appartenance. Sous ce rapport, on connaît en sciences humaines trois positions épistémologiques : a) la connaissance de l'autre en tant qu'autre, à laquelle s'exerce surtout l'ethnologie, dans sa plus vieille tradition ; b) la connaissance de soi en tant qu'autre, qui est la position habituelle des spécialistes des sciences sociales (ethnologues y compris) lorsqu'ils étudient leur propre société ; c) la connaissance de soi en tant que soi, qui est le propre des spécialistes du passé - et par conséquent de l'histoire dite nationale - lorsqu'ils entreprennent de reconstituer le destin de la collectivité à laquelle ils appartiennent eux-mêmes et d'en dégager un sens à l'usage des contemporains qui en font également partie. Dès le départ, l'histoire nationale ainsi définie institue un nous qu'elle raconte et à qui elle s'adresse, et un autre qui n'intervient jamais comme sujet. Elle s'écrit donc et se lit à la première personne du pluriel. Il s'ensuit que le narrateur est partie prenante, il appartient à son objet et se confond avec lui, comme le veut la règle du genre. Ici encore, nous aurons à nous demander si et à quelles conditions une telle position, qui instaure un principe de circularité entre le sujet et son objet, est compatible avec les exigences de la connaissance scientifique. On voit en effet que l'histoire nationale, comme commentaire de l'identité et de l'appartenance,

⁷⁹ Dans cette veine, on connaît les travaux de l'historien français Pierre Nora (sur les lieux de mémoire) qui sont maintenant des classiques. Voir aussi un numéro spécial de la revue *French Historical Studies* (printemps 1995) ainsi qu'un collectif dirigé par J. R. Gillis (1994). Plus près de nous, on peut consulter un numéro de la revue *Histoire sociale/Social History* (novembre/november 1997), de même que, parmi d'autres, R. Rudin (1997), J. Mathieu (1986), J. Mathieu, J. Lacoursière (1991), P. Groulx et A. Roy (1995).

⁸⁰ Pour un aperçu un peu différent sur les rapports entre mémoire et histoire, voir P. Nora (1978).

comme exercice de connaissance de soi par soi, diffère de la science historique définie comme démarche formellement *objective* visant à une connaissance fondamentale du devenir des sociétés humaines, comme apprentissage des structures et des mécanismes du social en divers temps et lieux. Néanmoins, la référence à l'identité ne peut être écartée : elle est au cœur même de ce genre scientifique que représente l'histoire nationale.

Il s'ensuit aussi que la mémoire construite par l'histoire nationale entend recouvrir toutes les composantes de la société et toutes les mémoires singulières. Elle est dite nationale parce qu'elle prétend cultiver une perspective qui englobe toutes les autres - mais sans aucunement les nier - qu'il s'agisse des horizons propres aux régions, aux religions, aux classes, aux genres, aux ethnies. Cette caractéristique vient de ce que le lieu de l'histoire [118] nationale se confond avec celui de la communauté politique dont elle adopte l'éclairage général.

Un second élément à considérer dans la définition ou la conception de l'histoire nationale, c'est le caractère en quelque sorte officiel qu'elle acquiert lorsqu'elle est prise en charge par l'État, en l'occurrence commanditaire et arbitre, comme nous l'avons dit. Dans ces conditions, la science historique est soumise à un devoir additionnel de vigilance, à l'encontre cette fois de toute velléité ou tentative de mobilisation par un pouvoir ou par un parti. Elle est en outre liée par un contrat moral avec l'ensemble de la société à laquelle elle s'adresse, ce qui peut s'entendre de deux façons : d'une part, elle doit éviter toute exclusion, toute forme d'ethnocentrisme dans le traitement qu'elle fait du passé ; d'autre part, elle doit proposer des valeurs, des interprétations qui respectent la liberté de pensée en tenant compte de la diversité idéologique et culturelle de la population. À l'évidence, tout cela suppose des choix. Par exemple, le dernier énoncé entraîne-t-il de renoncer à une mémoire intégrée au profit d'une mémoire multiple, éclatée ? ou d'une mémoire des mémoires ?

On s'attend en général à ce que l'histoire nationale contribue à alimenter la conscience historique, selon l'expression consacrée. Mais cette dernière notion ne se laisse pas aisément définir et on ne voit pas bien en quoi elle se distingue des procédés et des produits de la mémoire collective et de l'histoire nationale. En outre, elle recouvre, en aval, des entreprises fort variées de reconstitution du passé et, en amont, des représentations collectives hétéroclites, allant des visions très militantes aux grandes commémorations identitaires et aux célébrations très offi-

cielles de la patrie. Pour cette raison, elle ne paraît guère utile aux fins du présent essai et nous n'en ferons pas usage.

Comment écrire l'histoire nationale ?

Les remarques qui précèdent laissent entrevoir divers obstacles auxquels se heurte l'écriture de l'histoire nationale, dans la mesure où elle entend se constituer comme genre scientifique ; elles attirent aussi l'attention sur divers choix préalables que l'historienne et l'historien doivent effectuer. La première question qui se pose est celle de la pertinence même de l'histoire nationale en ces temps postmodernes. La mondialisation n'est-elle pas porteuse de nouvelles identités, de nouvelles appartenances ? C'est le cas assurément, mais on ne voit pas que celles-ci soient incompatibles avec les [119] anciennes ou qu'elles les oblitérent, du moins à court ou à moyen terme ⁸¹. Aussi longtemps qu'ils subsisteront sous une forme ou sous une autre, il est à prévoir que les États-nations et les collectivités nationales éprouveront le besoin de se donner une identité et de se réciter leur passé. Il est toutefois acquis que la structure et la manière de ce récit sont appelées à se transformer substantiellement, comme le montrent les discussions et controverses actuelles dans la plupart des sociétés d'Occident ⁸².

Une deuxième question concerne la légitimité de l'histoire nationale comme territoire de la science historique, comme champ de travail pour l'historienne et l'historien. La mode étant au scepticisme méthodologique et à la déconstruction des modèles pour en montrer les arbitraires, les silences, les distorsions, les apories et les contradictions, les scientifiques peuvent à bon droit éprouver quelque réticence à se commettre dans des entreprises de reconstitution relevant d'un domaine où ont souvent prospéré la fiction, le mythe et l'autocélébration. Mais pour cette raison précisément, et pour le défi qu'elle représente, l'expérience doit être tentée, du moment que sa légitimité et son utilité sont reconnues. Sur le plan strictement scientifique en effet, tout comme sur le plan social et culturel, l'exercice

⁸¹ Une conférence internationale de l'Unesco, tenue à Stockholm en mars 1998, ne s'est-elle pas ouverte sur un appel à la protection de la diversité et de la créativité face aux « effets pervers » de la mondialisation ?

⁸² Pour un aperçu à ce sujet : RH. Hutton (1993).

est pertinent - comme nous aurons l'occasion de le montrer - en dépit du fait que toute histoire nationale, si critique soit-elle, contient au moins implicitement une affirmation de l'idée de nation (et donc une forme d'adhésion), du seul fait qu'elle la pose comme objet d'étude. Mais l'histoire de la classe ouvrière et l'histoire religieuse, entre autres, ne se trouvent-elles pas dans une situation un peu analogue ? Nous retrouvons ici le problème des choix, sur lequel nous reviendrons.

Un troisième problème consiste à localiser le nous évoqué plus haut ⁸³. Soulignons d'abord qu'un parti tout à fait admissible, parmi d'autres, consisterait à le déployer à l'échelle pancanadienne. Du point de vue canadien-français, ce serait l'insérer dans la tradition des deux langues et des deux cultures, inspirée de la thèse des deux nations fondatrices. L'histoire politique et culturelle du Canada depuis 1840 ne manque pas en effet d'artisans francophones qui se sont employés à concrétiser cette conception qui est [120] encore bien vivante aujourd'hui ⁸⁴. Mais la construction du *nous* à l'échelle du Québec est tout aussi légitime. C'est la voie que nous suivrons ici en nous en remettant à une autre tradition collective (tout en l'étendant, toutefois) qui s'est toujours définie en marge, sinon à distance du Canada anglophone. Même lorsqu'on a fait la part de la fiction et des inventions, les fondements et la légitimité de cette tradition n'en demeurent pas moins attestés de diverses manières. Le projet d'une société francophone sur le territoire du Québec est en réalité plus ancien que le projet pancanadien (dans sa conception contemporaine, à dominante anglophone) et il a fait preuve d'une grande continuité au cours des siècles. En témoignent, parmi plusieurs indices, la cohérence et la persistance des idéologies nationales, la vigueur des luttes constitutionnelles et politiques, l'existence de fortes représentations identitaires, la spécificité des référents culturels exprimés dans la littérature, dans les arts, dans l'historiographie (par exemple, la mémoire des traumatismes et des échecs : les Plaines d'Abraham, les Rébellions, les droits du français hors Québec, les deux conscriptions ; mais tout aussi bien la mémoire d'expériences positives aussi, comme l'occupation et la mise en valeur du territoire, la survivance culturelle, les redressements et développements

⁸³ Comme on s'en doute, ce sujet a déjà été abordé par divers auteurs. Voir par exemple J. Létourneau (1997), L. Charpentier et al. (1990-1994).

⁸⁴ On trouvera, par exemple, dans P. Maufette (1995) le compte rendu d'une expérience pédagogique originale ayant consisté à mettre en forme, à l'échelon collégial, une histoire nationale dans une perspective canadienne.

réalisés depuis les années 1950...). C'est cette direction que nous choisissons d'emprunter.

Une fois établi le lieu québécois de l'histoire nationale, comment mettre en continuité dans le temps ce *nous* qui la sous-tend, du côté à la fois de l'écriture et de la lecture ? Le Québec d'aujourd'hui, qui sert de cadre à l'entreprise mémorielle, n'a pas cessé de bouger depuis trois siècles. En fait, il est le fruit d'une double évolution. L'objet lui-même a changé (les structures sociales, économiques, démographiques, les assises spatiales, et le reste), mais aussi le regard même porté sur l'objet : les Canadiens de la Nouvelle-France, les Canadiens français du Canada ou du Québec, les Québécois, voilà autant de références culturelles, sociales et spatiales, autant de regards successifs qui semblent défier la mise en continuité. Cette histoire nationale serait donc foncièrement *anachronique* ? À cet égard, il faut d'abord souligner que le problème n'est pas spécifique au Québec, et il n'est pas non plus restreint à l'histoire nationale. Il affecte toute tentative de reconstitution du passé qui entend intégrer la culture dans sa démarche - souvenons-nous des réflexions de Michel Foucault dans *L'Archéologie du savoir*, à propos de [121] la discontinuité inscrite au cœur de la durée historique. Sur le plan strictement théorique, il n'y a guère de défense contre cela, sauf à dire que ces projections à rebours, qui mettent le passé à pied d'œuvre du présent, en continuité avec l'actuel, font partie des postulats du métier d'historien ; elles appartiennent à son paradigme, à ses conventions épistémologiques, au sens propre du terme. C'est même la fonction première que se voit assigner la science historique dans la civilisation occidentale : mettre le passé en forme linéaire, réduire son *opacité* (nous empruntons l'expression à Lucien Febvre) qui est source d'angoisse, de manière à ce que l'actuel puisse s'insérer harmonieusement dans ce qui a précédé, afin que les vivants puissent communiquer avec les morts, en quelque sorte. Cette convention est ce qui définit le mieux le propre de la science historique.

Revenant à l'histoire nationale, et à celle du Québec en particulier, il en découle cependant une importante règle de méthode. Un devoir de transparence invite à montrer le *nous* tel qu'il est, dans ses positions, ses précarités, ses transformations successives, toujours en mouvement. Il convient, autrement dit, d'en faire la genèse en évitant de le projeter comme un donné et en se gardant aussi de toute téléologie. C'est la seule façon d'échapper à l'aporie signalée par Foucault. Car nous savons bien qu'en définitive, l'histoire du Québec, telle que nous la concevons

aujourd'hui, commence avec la naissance de sa représentation après la Deuxième Guerre mondiale. Ce sont les préalables qu'il faut reconstituer, les chemins souvent imprévisibles qui y ont conduit et qui lui donnent sens dans le présent. Dans cet esprit, toute histoire nationale est une *préhistoire*.

Un cinquième problème, évoqué déjà, se pose sur le plan de l'objectivité. Dans le passé, au Québec comme partout en Occident, l'histoire nationale se mettait volontiers au service de l'État (et de la classe qui le dirigeait), dont elle récitait les actes remarquables, parfois sur le mode de l'épopée (pensons à Macauley en Grande-Bretagne ou à Bancroft aux États-Unis). C'était l'époque où la nation prétendait à une intégration quasi organique et se donnait comme foncièrement homogène. Il est arrivé aussi que l'histoire nationale se range du côté des humbles et embrasse des causes révolutionnaires (Michelet pour les Français, Mickiewicz pour les Polonais, Palacki pour les Tchèques) ou qu'elle se fasse la confidente de la nation blessée, fragile, luttant pour sa survie, comme c'est le cas chez Garneau et Groulx. Mais l'évolution des sociétés occidentales depuis le milieu du XXe siècle a créé de tout autres conditions qui invitent les contemporains à réaménager la nation dans un contexte de diversité. Le défi consiste désormais à fonder [122] la cohésion collective le plus loin possible de l'ethnicité, hors de l'unanimité idéologique et de l'homogénéité culturelle, dans le respect des croyances et des différences de toutes sortes. On voit mal, dans ces circonstances, comment l'histoire nationale pourrait prendre parti et parler d'autorité, comme elle avait l'habitude de le faire, au nom d'une classe, d'un parti, d'une ethnie. Est-elle vouée pour autant aux minutieuses et insignifiantes reconstitutions chronologiques et événementielles, aux diverses formes de mutisme de l'histoire *historisante*, ou encore aux mythologies plus ou moins déguisées ?

Nous ne le pensons pas. Depuis quelques décennies, la représentation de la nation est presque partout en cours de révision ou de réaménagement, sinon de reconstruction. Elle délaisse l'ancien paradigme de l'homogénéité pour celui de la diversité. En conséquence, l'histoire nationale doit être réinventée elle aussi. Au Québec, ce travail est en cours depuis une vingtaine d'années, mais il reste encore d'importantes étapes à franchir. La nouvelle voie est étroite et elle doit être soigneusement balisée. Pour être crédible, il faut que cette histoire soit *critique* et qu'elle s'appuie sur des procédés *d'objectivation*. Elle se doit d'être critique afin de se distancer des idéologies dominantes et aussi afin de prendre conscience des

représentations préalables qui lui servent de fondements et qu'elle emprunte à la culture elle-même (les traditions, les archétypes, les croyances, les tabous ...). Quant aux procédés d'objectivation, nous en mentionnons trois qui devraient se trouver au cœur de la méthodologie de l'histoire nationale. Le premier consiste dans le recours à l'histoire sociale. La connaissance de la vie matérielle, de la quotidienneté, des relations interpersonnelles dans la sociabilité, des conditions sociales, économiques et démographiques de la vie collective fournit d'indispensables éléments d'évaluation des schémas idéologiques et culturels accrédités par la société, intériorisés par ses membres. Grâce à l'histoire sociale, il est possible de mettre au jour les feintes et les subterfuges de l'imaginaire national, tout comme ses contradictions, omissions et distorsions. Deviennent également manifestes les diverses formes de discrimination et d'exclusion, de divisions et clivages, qui relèvent également de l'histoire nationale. Enfin, l'historien et l'historienne voudront de toute évidence signaler les abus, violences et autres errements dont les nations se rendent parfois coupables ⁸⁵.

Le deuxième procédé invite à faire ressortir ce qu'il y a d'universel dans les apparentes spécificités du passé national. Il faut voir ici, bien sur, une [123] invitation à rapprocher - comme on le fait couramment - la trame événementielle québécoise de contextes et de chronologies plus larges (le continent, l'Occident et le reste). Mais plus encore, il s'agit de confronter son évolution et ses singularités à des évolutions et expériences collectives qui ont déjà été vécues par d'autres populations, et souvent en parallèle. La lutte contre le lien colonial est l'une de ces expériences collectives dont le contenu et la résonance sont universels ; elle évoque des idéologies, des actions et des rapports sociaux familiers à tous ceux qui ont vécu ce lien à l'une ou l'autre de ses extrémités : soit comme dominés, soit comme dominants. Les problèmes reliés au statut de minorité linguistique à l'échelle continentale, les transformations inhérentes à la diffusion de la modernité, les traumatismes provoqués par l'essor du capitalisme, l'évolution du rapport homme/femme, voilà autant d'exemples de thèmes qui sont de nature à favoriser une réflexion *objectivée* à partir d'une expérience particulière. L'histoire nationale du Québec, écrite dans une perspective pluraliste, ne conduit donc pas à renoncer à la mémoire de la survivance, au récit des luttes anticoloniales et constitutionnel-

⁸⁵ Dans un autre contexte, voir les remarques de L. Benson (1972) sur l'apport culturel d'une histoire dite scientifique (notamment, p. 199-201).

les. Elle exige toutefois un recadrage qui projette leur singularité dans une perspective internationale.

Le troisième procédé d'objectivation, proche du précédent, réside dans la comparaison comme méthode à la fois de distanciation, de décroisement, de validation et d'enrichissement de la réflexion sur le passé national. La démarche comparative offre en effet la possibilité de déceler les faux particularismes, d'identifier les véritables spécificités, de mettre au jour les omissions, les silences, d'imaginer des possibles là où on était tenté de voir des enchaînements nécessaires, et enfin de briser le *cercle vicieux de la connaissance historique* qui tend naturellement à construire ses interprétations d'une société ou d'une culture à partir des présupposés, des prémisses qu'elle lui emprunte et qu'elle reproduit, souvent à son insu ⁸⁶.

Il reste une dernière question à considérer, ayant trait aux orientations et valeurs professées par l'histoire nationale. Celle-ci, avons-nous fait valoir, s'adresse à une société pluraliste et elle doit chercher à éviter d'un côté le mutisme, l'abstention, et de l'autre, les jugements autoritaires et arbitraires qui sont ceux d'un parti, d'une classe, d'une ethnie. Mais comment formuler les repères propres à baliser une telle ligne de conduite ? L'histoire nationale ne s'interdit-elle pas ainsi de promouvoir des valeurs, des idéaux ? De faire valoir certaines orientations collectives, certaines règles de conduite ? Nous pensons que cette impasse peut être évitée à la condition de distinguer entre [124] a) *des valeurs de civilisation*, de portée universelle, b) *des choix de société*, à caractère collectif, et c) *des particularismes* proprement dits. Les premières engagent des valeurs qui sont celles de l'Occident contemporain - et d'un certain nombre de sociétés d'Asie et d'Afrique (droits de la personne, droits collectifs, démocratie, égalité, liberté, non-violence ...). Ils devraient légitimement fonder des jugements dont le champ de référence recouvre a priori de grandes aires de civilisation. Quant aux choix de société, ils relèvent d'orientations idéologiques, d'engagements circonstanciés pris par une société ; ils sont appuyés sur des courants d'opinions et sur des consensus sans cesse à renégocier mais qui engagent l'ensemble d'une collectivité nationale. En ce qui concerne le Québec, on pense ici, entre autres, à des valeurs de concertation en matière de prise de décision collective (dans la tradition des Sommets,

⁸⁶ Voir à ce propos G. Bouchard (1998a).

Forums, États généraux ...), à des valeurs de solidarité et de compassion exprimées dans l'attachement à ce qu'on appelle le filet social, à l'interculturalisme en matière de pluriethnicité, à un mélange d'entrepreneurship libéral et d'interventionnisme étatique dans le domaine économique. Enfin, les particularismes s'inscrivent dans l'éventail de la diversité ethnique ou culturelle (coutumes, rituels, croyances ...) et ils relèvent du relativisme le plus strict, sur les plans individuel, familial, communautaire et autres.

De tout ce qui précède, on peut inférer quatre fonctions de l'histoire nationale, lesquelles identifient en même temps les axes qui fondent sa pertinence :

Une fonction identitaire. Il est utile qu'une identité, une appartenance s'institue entre les membres d'une société : à des fins humanitaires, afin de créer plus de cohésion entre ses composantes, dans le but d'éveiller l'esprit à la diversité des croyances et des mentalités, pour rapprocher les groupes ethniques et faire obstacle aux stéréotypes, à la discrimination, à l'exclusion ⁸⁷.

Une fonction civique. Il convient que l'histoire nationale contribue à promouvoir les valeurs dites de civilisation et les choix de société. Cette fonction pédagogique s'exerce naturellement dans l'étude critique des classes, des mouvements et des conflits sociaux, des controverses idéologiques, des changements socioculturels. Elle fait prendre conscience des rapports de pouvoir, de la variété des destins sociaux, de l'inégale distribution des biens. Elle vise à favoriser certaines formes de redistribution collective (ce qui [125] fonde, par exemple, le principe même de l'impôt progressif et des programmes sociaux) et sensibilise le citoyen à des engagements communautaires.

Une fonction socioculturelle. L'histoire nationale doit viser un apprentissage du social et du culturel, du devenir des sociétés humaines, des progrès dont il est souvent porteur mais des traumatismes aussi, des désordres, des violences qui parfois l'accompagnent. Cet apprentissage passe par une prise de conscience des

⁸⁷ À ce sujet, voir par exemple R. Martineau et C. Laville (1998).

relations interpersonnelles, des forces collectives et des modalités de l'intégration sociale, toujours arbitrée par des données économiques et culturelles.

Une fonction érudite. On s'attend à ce que l'étude, par un individu, de sa propre société dans une perspective comparative se double d'une acquisition des connaissances les plus variées sur diverses sociétés, à différentes périodes. Cette fonction est reliée à un objectif plus général d'information et de compréhension dans un monde qui réduit de plus en plus les distances entre les nations et élargit le champ de la conscience individuelle.

Pourquoi réécrire l'histoire nationale du Québec ?

Comme nous l'avons signalé, plusieurs voix se sont fait entendre depuis quelque temps au Québec en faveur d'une intensification de l'enseignement de l'histoire nationale. Comme il était prévisible, ces préoccupations ont suscité une interrogation sur les contenus de l'histoire nationale elle-même ⁸⁸. Elles ont également nourri de nombreux constats de carence concernant l'état de la mémoire collective. Plusieurs ont en effet déploré une amnésie qui serait propre au Québec francophone. Après d'autres (Jean-Charles Falardeau, Georges-André Vachon, etc.), F. Dumont (1987 : 240 ; 1995a ; 1997, passim) a beaucoup insisté sur la coupure opérée par la Révolution tranquille (« la dénégation du passé », « l'abolition de la mémoire », « le rejet de la tradition »...). Si ce diagnostic est juste, on se trouve ici placé devant un gros paradoxe : la science historique n'a jamais été aussi florissante (recherches, publications, crédits, ressources humaines) et les reconstitutions historiques en tous genres (musées, reconstitutions archéologiques, sites, téléromans, romans historiques, généalogie) font recette. En réalité, pour bien caractériser la situation présente, on pourrait au contraire parler d'un fourmillement mémoriel sans précédent, l'école faisant étrangement [126] exception (et il faudra bien clarifier un jour ce paradoxe). Qui voudrait opposer - à moins de vouloir cultiver le goût de la contradiction - que cette effervescence elle-même est en

⁸⁸ La référence principale à cet égard demeure le rapport Lacoursière, étant donné son caractère officiel (Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, 1996).

même temps le symptôme et l'acte compensatoire de l'amnésie, que cette inflation du passé est justement l'expression de l'éclatement de la mémoire, de la perte du sens ? Un autre regard sur le même phénomène amène plutôt à souligner, et cette fois pour s'en réjouir, que la nouvelle mémoire s'est rapprochée des masses et a pénétré la culture populaire, qu'elle s'est incarnée dans des objets, dans des genres de vie, des personnages, des situations et des événements quotidiens, devenant ainsi plus vivante et plus proche de ses figurants anonymes. Elle donne souvent la parole aussi aux acteurs eux-mêmes, qui livrent leurs perceptions, rendent compte de leurs propres reconstructions du passé. N'y a-t-il pas là une forme de démocratisation ? En tout état de cause, c'est une première forme de déplacement par rapport à la mémoire savante, élitiste, que l'on cultivait auparavant.

Un deuxième déplacement concerne le sens véhiculé par les disciplines du passé. La Révolution tranquille a accéléré la diffusion de la modernité, elle a fait éclore ou précisé de nouvelles images de soi, a accrédité de nouveaux modèles de vie collective, a mis en lumière à la fois la diversité et la diversification de la société québécoise, a insufflé à une génération de *baby boomers* une volonté d'affranchissement, d'affirmation et d'ouverture qui ne pouvait s'exprimer dans l'ancien paradigme défensif de la survivance culturelle ⁸⁹. Il était inévitable qu'elle transforme également le regard sur le passé, en fonction d'un autre repérage qui relève d'une sorte d'après-survivance. En d'autres mots, y a-t-il eu déclin de la mémoire, comme on l'a affirmé ? ou plutôt déclin *d'une mémoire* ?

« Feue l'unanimité », tel était le titre (un peu excessif, il est vrai) d'un article de Gérard Pelletier paru dans *Cité libre* à la fin des années 1950. C'est de là qu'il faut partir. L'unanimité de la mémoire nationale, dans la tradition [127] qui va de Garneau à Groulx, n'existe plus. La mémoire a changé à partir des années 1960, en même temps et dans le même sens que la société qu'elle servait. La génération

⁸⁹ Ce que nous appelons le paradigme de la survivance est celui qui, à partir de l'échec des Rébellions surtout, a orienté la construction de la mémoire canadienne-française en fonction d'un double sentiment de péril et d'impuissance nationale. Le premier reflétait le désarroi et l'incertitude qui s'étaient emparés d'une grande partie des élites après l'Acte d'Union. S'y est ensuite ajoutée la prise de conscience de plus en plus aiguë de la précarité du fait francophone (sur le plan strictement démographique) sur le continent américain. L'autre sentiment poussait à préserver l'acquis, c'est-à-dire le patrimoine intellectuel et symbolique incarné dans les principales institutions (Église, droit, écoles ...), dans les grandes œuvres de la culture savante, dans le bagage coutumier de la culture populaire et dans la culture matérielle. Le doute et la timidité collectives, la réduction de la société à sa culture traditionnelle et le conservatisme sont les principaux traits distinctifs de ce paradigme.

des historiens et historiennes qui sont entrés dans la profession à partir de cette époque en ont pris acte, en soumettant le passé à un nouveau questionnaire, en révisant la galerie symbolique des héros, en mettant à l'épreuve de nouvelles propositions, de nouvelles méthodes d'enquête, et surtout en cherchant à élaborer des réponses qui rejoindraient les préoccupations d'un autre temps : celui des audaces politiques et sociales, celui de la réconciliation avec l'américanité, celui d'une assurance enfin retrouvée, mais celui aussi d'une vie collective beaucoup plus complexe et d'une culture largement à refaire⁹⁰. C'est dans le cadre de ce programme général que s'inscrit la réécriture de l'histoire nationale amorcée depuis quelques décennies et qu'il s'agit maintenant de poursuivre en l'appuyant sur les procédés d'objectivation suggérés plus haut.

D'autres facteurs poussent dans le même sens. Sauf en histoire des femmes principalement, la pratique historique des vingt dernières années au Québec ne s'est pas caractérisée par une conscience critique très aiguë. Ainsi, les actes d'exclusion et de discrimination qui ont accompagné la lutte pour la survivance nationale aux XIXe et XXe siècles ont été relativement peu étudiés (et les quelque 4000 esclaves recensés par Marcel Trudel pour la période antérieure à 1800 n'ont pas attiré beaucoup d'attention non plus). De même, il n'existe pas vraiment, dans la pratique historique francophone, une tradition historiographique vigoureuse ayant mis en forme et perpétué un regard critique sur la société de la Nouvelle-France en tant que produit de l'impérialisme français, et mettant en procès, par exemple, la corruption et l'incohérence de l'administration coloniale, l'interdit qu'elle a jeté sur l'immigration protestante (Huguenots), les freins qu'elle a dressés au développement autonome de la jeune société, la censure qu'elle lui a imposée dans le domaine de la pensée (notamment l'interdiction d'imprimer), le déni qu'elle a opposé à toute velléité de démocratisation (interdiction des assemblées publiques et autres formes de consultation), la façon cavalière dont elle a disposé de la colonie en 1763, et le reste. On peut certes en trouver des éléments chez divers auteurs comme G. Frégault, M. Trudel, J. Hamelin ou L. Dechêne, et même chez F-X. Garneau (lorsqu'il dénonce l'interdiction qui a frappé les Huguenots, par exemple), mais les critiques de ce genre sont [128] demeurées assez épisodiques,

⁹⁰ C'est cette nouvelle histoire, pénétrée de modernité et d'un souci accru de la complexité, que R. Rudin (1995) a qualifiée de « révisionniste ». Nous préférons, quant à nous, insister sur le paradigme de la modernité.

ne parvenant pas à se constituer en véritable courant de pensée, régulièrement alimenté et renouvelé. Il existe du reste peu de traces de ces critiques avant la Deuxième Guerre mondiale et elles sont peu fréquentes dans la pratique historique des trente dernières années. Une perspective de ce genre, cultivée rigoureusement, pourrait avoir d'importantes répercussions scientifiques et culturelles. Elle partirait de l'hypothèse et voudrait conduire à la conclusion que, dès avant la Cession, la société de la Nouvelle-France était déjà en très mauvais état et que l'héritage colonial français explique une partie de la destinée ultérieure de la société canadienne-française. Notre commentaire ne vise pas à tracer un tel programme de recherche, encore moins à accréditer quelque perspective que ce soit ; il veut simplement montrer, au sein du territoire de l'historien, des aires qui n'ont pas été très fréquentées, alors que d'autres ont été finement ratissées.

D'une façon générale, le regard porté sur la France comme métropole culturelle au cours des deux siècles qui ont suivi la Cession a été lui aussi largement soustrait à un regard critique rigoureux, persistant, procédant d'une démarche ouvertement contestataire (à titre de contre-exemples, pensons au traitement réservé à l'Espagne et au Portugal dans l'historiographie de l'Amérique latine, ou aux critiques traditionnellement dirigées contre la Grande-Bretagne par une grande partie de l'intelligentsia australienne). Encore une fois, quelques études ont été publiées dans cet esprit, mais elles sont restées plutôt marginales en regard de la perspective dominante. En réalité, s'il y a eu une forte tradition critique à l'endroit de la métropole française, c'est celle qui a été soutenue non pas par les milieux libéraux, contestataires ou radicaux, mais par les éléments les plus conservateurs qui se dressaient contre la diffusion des Lumières, la laïcisation (l'irréligion), la démocratie, les libertés et autres figures de la modernité postrévolutionnaire. Autrement dit, on reprochait à la France de s'éloigner de sa mission millénaire, de ne pas être assez française en quelque sorte. Cet aspect de la pratique historique francophone devrait davantage attirer l'attention. Dans presque toutes les autres collectivités neuves en effet, un important regard critique, prenant la forme d'une tradition historiographique, a été projeté sur le passé colonial. Au Québec, ce regard semble avoir été davantage dirigé sur la période coloniale britannique.

Un exemple analogue est offert par le traitement réservé, toujours dans l'historiographie francophone, aux relations entre Européens et Amérindiens. Encore là, et contrairement à ce que l'on observe en anthropologie ou [129] en sociologie par

exemple, on chercherait vainement une véritable tradition scientifique foncièrement critique à l'égard des Européens ou des Blancs en général et adoptant le point de vue des autochtones : une tradition qui, systématiquement, installerait les immigrants français dans le rôle d'envahisseurs, de spoliateurs des droits des occupants primitifs, comme on le voit dans les historiographies états-uniennes, australienne et néo-zélandaise, notamment ⁹¹. C'est seulement dans les années très récentes, et en grande partie sous l'influence des autres sciences sociales, qu'un renouvellement de perspectives s'est manifesté dans cette direction, sous la plume de jeunes historiens francophones ⁹². Un dernier exemple a trait à la critique des représentations collectives, des images élaborées et diffusées par les élites pour définir le Canadien français (surtout entre le milieu du XIXe siècle et le milieu du XXe), de ce que nous avons appelé ailleurs les fausses identités ⁹³.

Pour ces raisons, il presse de poursuivre la diversification de la tradition de l'histoire nationale en l'ouvrant davantage à des points de vue critiques ⁹⁴. Tout comme il conviendrait d'y faire plus de place à quelques questions controversées (la Cession de 1763, les rapports ethniques autres que francophones/anglophones, les Rébellions de 1837-1838...) qui ont un peu déserté la recherche historique francophone depuis quelque temps.

Enfin, il appert que la science historique francophone n'a pas tiré tous les corollaires de l'évolution survenue au cours des dernières décennies dans la conception de la nation. Nous avons évoqué plus haut l'extension de cette conception qui, désormais, fait place non seulement aux Canadiens français mais à tous les membres de la société québécoise (ou à tous les habitants du territoire). Cette évolution

⁹¹ Ajoutons : de plus en plus, l'historiographie canadienne-anglaise. Évoquant le peuplement du continent par les Européens, le manuel rédigé sous la direction de C. Brown (1987) ne parle-t-il pas de *l'invasion* ?

⁹² À titre d'illustration, voir par exemple A. Beaulieu (1997). À signaler aussi : deux ou trois communications adoptant cette perspective, présentées par des étudiants en histoire de l'Université de Montréal, lors du dernier congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (octobre 1997, session « Histoire et Amérindiens »). Signes annonciateurs d'un important virage ? Ou épiphénomène ? (L'auteur remercie D. Deslandres, D. Delâge, C. Jaenen et B. Young qui lui ont fourni de précieuses indications sur ce sujet.)

⁹³ Nous avons commenté ce sujet ailleurs (Bouchard, 1997b). Un peu dans la même veine, voir aussi S. Courville (1993).

⁹⁴ Notons que le guide pédagogique émis par le ministère à l'intention des enseignants du secondaire contient déjà des directives en ce sens. Mais une recherche effectuée par R. Martineau (1997) a montré qu'elles ne sont que très partiellement appliquées.

devrait normalement commander d'importants réaménagements dans le récit du passé national, en particulier tout ce qui entoure les mythes fondateurs. Par exemple, si les Amérindiens font [130] vraiment partie de la nation, ne devrait-on pas logiquement les présenter comme les premiers Québécois, et non pas comme une population étrangère, ou comme les premiers occupants du territoire du Québec (les manuels les plus récents, même les plus ouverts, les plus sympathiques à la question autochtone, ne vont pas plus loin) ? Pour la même raison, on devrait toujours faire commencer l'histoire du Québec avec l'immigration amérindienne en Amérique du Nord, au lieu de la faire débiter avec *les fondateurs* européens depuis Cartier ou depuis Champlain. Cette représentation des origines en dit long sur la distance culturelle et politique qui sépare actuellement les Québécois francophones et les Amérindiens. Elle accuse en outre une contradiction qui pèse sur la nouvelle définition de la nation ⁹⁵. Enfin, par la filiation exclusive qu'elle affirme avec la France, elle révèle la persistance d'un vieux modèle identitaire que les mutations du dernier demi-siècle ne semblent pas avoir altéré et dont la langue courante porte témoignage : à propos du Québec, on parle souvent de la culture *française*, alors qu'il s'agit en réalité d'une culture francophone originale, qui s'est nourrie de divers apports sur le continent et qui, de plus en plus, s'en fait un trait distinctif.

Une remarque additionnelle s'impose au sujet de la nouvelle conception de la nation québécoise. Nous l'avons présentée plus haut comme si elle était acquise. En réalité, tel n'est peut-être pas le cas. Il semble en effet que la vieille acception ethnique de la nation survive comme contrepartie de sa dimension civique. Ainsi, pour certains, le Québec serait une nation civique - ou un peuple, au sens politique, siège du pouvoir exercé par l'État - doublée de quelques nations culturelles ou ethniques : canadienne-française, anglophone, amérindienne(s)... Ce point de

⁹⁵ En regard, dans des collectivités neuves comme le Mexique et, de plus en plus, l'Australie, on établit une filiation directe entre le Blanc et l'autochtone, dont on fait le premier ancêtre à l'origine de la nation. Au Québec, la recherche francophone (en histoire matérielle, en archéologie) a exploré la période antérieure au XVII^e siècle pour reconstituer les premiers contacts entre autochtones et Européens. Ces travaux auraient pu renverser la perspective traditionnelle. Mais il semble qu'ils aient été en partie récupérés, au moins dans le grand public (par l'action des médias surtout), pour consolider la mémoire francophone en lui donnant plus de profondeur chronologique. L'idée que des Blancs puissent s'inscrire symboliquement dans une filiation autochtone ancienne peut laisser sceptique ; c'est qu'on n'arrive pas à se détacher d'une conception biologique des origines *collectives* (il ne s'agit pas ici de retracer les lignes de transmission d'un gène entre un ancêtre lointain et un ego).

vue a été défendu récemment par divers auteurs, dont F. Dumont (1995b, 1997)⁹⁶, et il semble rallier divers [131] appuis. Nous tenons à marquer notre désaccord sur ce point. Cette conception nous paraît devoir être rejetée parce qu'elle sert mal les intérêts du Québec et de ses citoyens. Elle tend à réactiver le vieux clivage ethnique, compromettant ainsi tout le travail effectué au cours des dernières décennies dans le but de l'atténuer. Elle institue discrètement un principe de cloisonnement qu'on a l'habitude de reprocher au multiculturalisme canadien. Elle relance les inquiétudes des minorités et communautés culturelles à l'endroit d'une *majorité* ethnique qui paraît ainsi peu désireuse de donner des contenus substantiels à ses déclarations d'ouverture. Elle place les Néo-Québécois et ceux qu'on appelle (faute de mieux) les *allophones* dans une sorte de *no man's land* qui ne les fait relever d'aucune nation et les marginalise. À défaut, les deux seules voies qui leur sont ouvertes passent par *l'assimilation* : soit à la majorité canadienne-française (mais comment devient-on Canadien français ?), soit à la minorité anglophone. Enfin, ce retour à la nation ethnique met le Québec à rebours d'une évolution fondamentale dans les sociétés occidentales, laquelle tend à effacer ou à atténuer toute forme de division collective fondée sur des références ethniques. Or, cette évolution est éminemment désirable pour une raison très simple : l'officialisation de l'appartenance ethnique élevée au rang de nation culturelle risque de durcir les cloisonnements et de créer un terrain propice à l'intolérance, à la discrimination et à l'exclusion⁹⁷.

Dans cet esprit, il nous paraît hautement pertinent de construire l'histoire nationale selon l'acception la plus extensive et la plus inclusive de la nation - c'est du reste l'objectif que poursuivent plusieurs manuels récents. Il s'agit d'un choix scientifique et politique, en même temps que d'un pari sur l'avenir de la société québécoise (en définitive, nul ne peut avoir la certitude que cette acception prévaille effectivement dans les vingt ou trente années qui viennent). Du même coup, on aperçoit toute la fragilité de l'entreprise historiographique lorsqu'elle ne peut appuyer ses prémisses sur des consensus sociaux fermement établis : tout comme le

⁹⁶ À ce propos, on n'a pas assez fait remarquer peut-être que la *Genèse de la société québécoise* (Boréal, 1993) racontait en réalité le devenir de la nation (et non celui de la société) canadienne-française (et non pas québécoise).

⁹⁷ Le cadre du présent article ne se prête pas à une argumentation détaillée ; on la trouvera dans un autre texte soumis pour publication (Bouchard, 1998b).

présent dans lequel il s'enracine et en fonction duquel on se le représente, le passé, lui aussi, devient en quelque sorte imprévisible.

Ce commentaire attire l'attention sur le rapport complexe que la science historique doit constamment négocier entre le passé et l'actuel. Sur le plan national, comme plusieurs autres nations d'Occident, le Québec est en transition, nous le savons. Mais comme ailleurs aussi, la direction et le terme de [132] cette évolution restent incertains, la situation présente faisant place à des divisions, des controverses, des ambiguïtés. Dans ces conditions, comment la science historique pourrait-elle trouver dans l'actualité l'indispensable principe de cohésion à l'aide duquel elle organise ordinairement son matériau et fait ressortir une direction dans le fourmillement événementiel du passé ⁹⁸ ? Il y a plus. Depuis que le vieil archétype de la nation canadienne-française a commencé à décliner, un débat public s'est engagé et diverses formules de remplacement ont été mises de l'avant. En conséquence, le sentiment que la nation est à refaire est maintenant très répandu et un grand nombre de Québécois découvrent ainsi qu'elle est un construit temporaire, de nature politique, fruit de négociations collectives dont l'issue n'est jamais définitive ; voici la nation non plus comme donné mais comme processus.

Ce sentiment en cache souvent un autre : c'est l'impression que, sous ce rapport, l'ère nouvelle dans laquelle le Québec vient d'entrer, en même temps que les autres sociétés occidentales, diffère radicalement de l'ancienne. En fait, il n'en est rien. Selon l'ancienne conception, la nation canadienne-française était une entité robuste, homogène, fondée sur des traits culturels objectifs et inscrite dans une tradition ; elle était un patrimoine ancien à préserver, forgé par l'histoire et transmis de génération en génération jusqu'aux décennies récentes. Or nous savons bien qu'en réalité, l'ancienne nation était elle aussi un construit, mais l'historiographie l'a rarement traitée comme tel. Nous savons aussi dans quelles circonstances elle a pris forme, après l'échec des Rébellions et l'Acte d'Union ⁹⁹, et comment sa représentation s'est précisée dans la première littérature nationale de la seconde

⁹⁸ Par contraste, l'esprit de la Révolution tranquille était porté par un vaste mouvement d'opinion qui a permis l'éclosion spectaculaire du paradigme modernisateur comme modèle historiographique dominant. On aperçoit ici l'importance des changements survenus depuis.

⁹⁹ À ne pas confondre ici avec l'idée nationale telle qu'elle est apparue dans le dernier tiers du XVIIIe siècle (Andrès, 1995, 1998) ou celle qui s'est constituée à même l'idéologie du mouvement patriote dans le premier tiers du XIX, siècle (Lamonde, 1997a, 1998 ; Lamonde et Larin, 1998, textes nos 39-41, 43).

moitié du XIXe siècle : en gommant les éléments de diversité et de division déjà présents dans la population, en amplifiant les différences par rapport aux sociétés voisines, en atténuant le poids des réalités urbaines, en contournant le clivage de la culture populaire et de la culture des élites, en fondant tous les contenus ethniques et coutumiers dans une même origine française. Cette nation-là aussi, à coup sûr, était le fruit d'un processus, d'une construction sur laquelle il reste encore beaucoup à apprendre.

[133]

En somme, qu'elle se réfère à la nation en train de se faire ou à celle qui est peut-être en train de se refaire, l'histoire nationale doit se construire sur une double incertitude (la représentation de l'objet est controversée et l'objet lui-même est mouvant) et elle doit mettre en scène des processus et des genèses, des identités et des appartenances en mouvement, en négociation. C'est bien le moyen d'éveiller l'esprit critique et d'éduquer le citoyen. Il ne s'ensuit pas que cette histoire soit école de scepticisme ou de cynisme ; au contraire, la quête identitaire et nationale procède du souci le plus légitime qui soit, elle est recherche d'une vérité. Mais les figures culturelles qui en résultent ne sont pas des réalités transcendantes et il faut sans cesse les adapter. Elles sont le fait de procédés et d'actions collectives qui doivent être analysés pour ce qu'ils sont.

À la lumière de ce qui précède, on comprendra que c'est un nouveau paradigme qu'il faut mettre en œuvre pour l'histoire nationale. Celui de la survivance, dans sa forme traditionnelle, ne convient plus, même si on en trouve encore des vestiges ¹⁰⁰. Même le paradigme de la modernité, qui a inspiré la pratique historique depuis près de trente ans et a contribué à la rénover de fond en comble, ne suffit plus : l'immense travail culturel qu'il a accompli - en dépit de certaines critiques auxquelles il prête flanc - concernait principalement l'évolution de la société *canadienne-française* ; il s'agissait, notamment, de récuser divers stéréotypes dont l'avait affublée une vieille tradition historiographique peu bienveillante, et de redresser des interprétations réductrices qui faisaient fi des données empiriques. Pour les raisons évoquées plus haut, on éprouve désormais le besoin d'ouvrir da-

¹⁰⁰ Dans le récit des origines, dans la représentation de la formation de la culture nationale, dans l'absence d'un véritable regard critique (tel que nous l'avons défini) sur le rôle de la France et des Européens...

vantage le champ d'observation. À la lumière des repères déjà suggérés, on peut entrevoir que le prochain paradigme devra :

1. s'adresser pleinement à toutes les composantes de la société, en incluant les Néo-Québécois, les nouveaux francophones (notamment les *enfants* de la loi 101), les membres des communautés culturelles, les Amérindiens, les Anglo-Québécois ;
2. projeter dans une nouvelle perspective (élargie, diversifiée, relativisée) la vieille filiation française et fournir les conditions d'un nouveau récit des origines ;
3. traduire les luttes pour la survivance dans des termes qui sont ceux des sciences sociales et non de l'action militante ;

[134]

4. inscrire l'histoire du Québec dans la perspective générale des collectivités neuves ;
5. l'assortir des trois procédés d'objectivation que sont l'histoire sociale, la mise en oeuvre du rapport singulier/universel, l'exercice comparatif.

Une proposition

Parmi les défis déjà mentionnés et auxquels l'histoire nationale du Québec se trouve actuellement confrontée, le plus incertain tient dans la volonté de construire une mémoire intégrée, qui soit autre chose qu'un collage, plus qu'une mémoire de toutes les mémoires. En guise de perspective générale marquant le champ et la direction de cette histoire, nous nous référerons à *la nation québécoise* (dans sa dimension culturelle) en tant qu'elle est une francophonie de type nord-américain, faite de diverses composantes culturelles en interaction, qui ont comme dénominateur commun la capacité de communiquer en français et qui oeuvrent de concert à la promotion d'idéaux, de valeurs de civilisation et de choix de société. Certains

segments de cette collectivité ¹⁰¹ se présentent sous la forme de minorités ethniques (par exemple, les Anglo-Québécois), d'autres s'identifient en relation avec la profession et la classe sociale, d'autres encore par référence au genre (homme/femme), à l'habitat (ville/campagne), à l'enracinement (les immigrants/les gens dits de souche), à la classe d'âge et le reste. Les appartenances qui en résultent sont multiples, cumulatives et changeantes. En aucun temps, l'histoire nationale ne doit chercher à les abolir pour s'y substituer ; elle doit plutôt viser à les insérer dans un cadre qui les englobe et qui est celui de la communauté politique. Par ailleurs, les valeurs de civilisation, à portée universelle, sont inscrites dans le droit et elles sont du ressort des tribunaux, tandis que les dispositions relatives aux choix de société relèvent de décisions politiques et de traditions collectives. Enfin, la culture de cette société est le produit - lentement esquissé et toujours en mouvement - des traditions déjà en place, des valeurs qu'elle entend incarner, des choix qu'elle met de l'avant, des interactions entre ses composantes. L'État y intervient légitimement pour protéger ou promouvoir certaines caractéristiques tenues pour essentielles.

[135]

Le cercle de la nation, ainsi dessiné, indique la marche à suivre. Il s'agit de le projeter rétroactivement et de faire la genèse de ses éléments constitutifs en combinant diverses trames : celles du territoire, des sous-populations, des rapports sociaux, des institutions, des représentations collectives, de l'État. Cette démarche ne conduit nullement à postuler que la nation québécoise existait virtuellement au départ, mais elle offre un champ d'observation suffisamment large pour suivre le mouvement de tous les segments, de toutes les pièces maîtresses appelées à se conjuguer d'une manière ou d'une autre, dans l'évolution vers le Québec actuel. En l'occurrence, le fil conducteur de l'analyse réside dans l'essor d'une petite collectivité, d'une nation francophone sur un continent anglophone, observée dans ses luttes et ses échecs, dans ses références territoriales changeantes, dans les tensions et les divisions de tous ordres qui la travaillent de l'intérieur, dans les interactions, les rapports qu'elle entretient avec ses voisins, dans les représentations qu'elle se donne d'elle-même et des autres, dans les vocations qu'elle s'assigne en Amérique.

¹⁰¹ Nous faisons ici la distinction entre la société ou la collectivité, comme ensemble concret structuré par des rapports interpersonnels et collectifs, et la nation en tant que représentation symbolique de cet ensemble.

En nous référant aux critères et exigences énoncés plus haut, en particulier au chapitre de l'universel et du comparatif, nous pensons qu'un parcours historiographique renouvelé pourrait être tracé en s'appuyant en priorité sur les thèmes suivants, à combiner d'une façon ou d'une autre, et à conjuguer avec d'autres du même genre, puisque cette liste n'est évidemment pas limitative :

1. L'occupation du territoire supposé neuf (ou considéré comme tel), à partir de la vallée du Saint-Laurent au début du XVIIe siècle ; la dynamique du peuplement et de la mise en valeur du sol ; la croissance et l'évolution démographique (migrations, mouvement naturel, etc.).
2. Les relations entre Européens et autochtones : les contacts initiaux, perceptions mutuelles, les échanges, les tractations puis les rapports de domination, les modes de marginalisation, les tentatives d'assimilation ou de dispersion des occupants primitifs la résistance victorieuse que ceux-ci ont opposée aux Blancs, la longue lutte pour l'émancipation.
3. La signification de la Cession de 1763 ; l'action des Canadiens français (parfois associés à des Canadiens anglais) pour s'affranchir du lien colonial britannique ; les Rébellions de 1837-1838 comme soulèvement anti-impérialiste ; les luttes constitutionnelles, l'émergence de l'État, les compromis politiques.
4. La survivance de la minorité linguistique francophone en Amérique ; les obstacles, les tentatives d'assimilation, les vexations auxquelles [136] elle a dû faire face et le repli ethnique qui en a résulté ; les fluctuations de son assise spatiale ; les mutations récentes du vieux paradigme de la survivance canadienne-française.
5. L'essor et l'évolution de l'idée nationale parmi les francophones ; les différents contenus (idéologiques et symboliques) qu'elle a véhiculés, les finalités qui lui ont été assignées (par exemple, les utopies).
6. L'immigration non francophone, sa composition, ses effectifs ; les politiques d'immigration, les restrictions, les formes de sélection et de discrimination.

7. La relation des Canadiens français avec les autres groupes ethniques québécois : les comportements d'ouverture, les mesures d'intégration, d'assimilation ; les démarches d'exclusion, de part et d'autre; l'évolution générale de la dynamique des rapports ethniques.
8. Les autres survivances : la survie des collectivités amérindiennes l'évolution de la communauté anglophone ; la formation et l'enracinement de ce qu'on appelle maintenant les communautés culturelles ; les stratégies que les unes et les autres ont mises en œuvre pour assurer leur reproduction ; le double rapport d'intégration et de marginalisation, d'alliance et de rejet qu'elles ont entretenu avec la société francophone.
9. Les contradictions de la nation canadienne-française : comment l'ancien discours de la nationalité, entre 1850 et 1950, a construit de fausses identités collectives en privilégiant le rapport à la terre et en gommant les éléments de diversité, de division, de hiérarchie dans la société ; comment il a aussi nourri de fausses représentations des sociétés voisines ; les motivations, les ressorts, les contraintes de cet imaginaire national.
10. Le développement économique et social : la marche de l'industrialisation et de l'urbanisation ; l'expansion de l'économie capitaliste en tant que source de richesses, d'inégalités, de classes, de conflits ; en tant, aussi, qu'elle a mis en place une autre dépendance collective, parallèlement aux autres dépendances dans la culture et dans la politique.
11. Le rapport culturel avec l'Europe, en particulier avec la France : comment il a été le lieu d'une dépendance qui a longtemps détourné une partie de la culture savante de ses appartenances et de ses vocations américaines ; comment ce rapport s'est profondément transformé depuis quelques décennies.

[137]

12. La perspective générale des collectivités neuves et cultures fondatrices : analyser la société québécoise comme collectivité neuve dans le Nouveau Monde, en comparaison avec les autres collectivités neuves des Amériques, de l'Australasie, de l'Afrique.

Ces thèmes sont appelés à être regroupés de diverses manières sous des éclairages qui font ressortir quelques grandes lignes directrices. Dans cet esprit, nous avons déjà mentionné le destin d'une minorité linguistique à l'échelle continentale. Mais cette dimension peut être combinée à d'autres. On pense à l'évolution des quatre grandes dépendances de la société québécoise, sur les plans politique (Angleterre), culturel (France), religieux (Rome), économique (États-Unis). Ou aux rapports entre la nation et la diversité, entre l'identité nationale et les autres identités ; ou encore à la dialectique du social et du national, aux dynamiques d'émancipation sociale (ouvriers, femmes...) et le reste.

La liste thématique proposée fait voir un certain nombre de lacunes - en plus de celles que nous avons déjà signalées - dans l'historiographie ancienne et récente. Notre connaissance de l'histoire du fait immigrant, des groupes ethniques, de leur dynamique de survivance depuis le XIXe siècle est insuffisante ; on compte sur les doigts de la main les études en profondeur sur ce sujet (par exemple, les travaux de Denise Helly sur les Chinois, de Pierre Anctil sur les Juifs, de Bruno Ramirez sur les Italiens). De même, on compte peu d'études sur les pratiques d'exclusion qui ont accompagné l'essor et la diffusion du nationalisme canadien-français aux XIXe et XXe siècles. On sait que ces pratiques étaient dictées, non par un sentiment de supériorité ou par un impérialisme quelconque, mais par le souci de protéger une culture fragile, menacée, engagée dans un combat très inégal sur le continent ; elles n'en ont pas moins entraîné diverses formes de rejet et de discrimination. Un dernier exemple a trait à l'histoire de l'idée nationale elle-même. En dépit des nombreux travaux qui ont été consacrés au nationalisme québécois, il reste beaucoup à apprendre sur la naissance de la notion de nation, sur les différents contenus politiques et symboliques qu'elle a véhiculés, sur les archétypes du Canadien français qu'elle a contribué à accréditer.

On aperçoit aussi que l'extension du champ d'observation dans le but d'intégrer pleinement à l'histoire nationale les groupes ethniques marginaux est une opération plus complexe qu'on se le représente d'habitude. Depuis quelque temps en effet, il est d'usage de réclamer que la mémoire collective reconnaisse *l'apport* ou la *contribution* de ces groupes à la société québécoise. [138] Nous pensons que c'est mal poser le problème. En réalité, il s'agit de bien plus que cela. La science historique n'a pas à décerner ou à évaluer les mérites de ceux-ci ou de celles-là.

Elle doit cependant s'assurer d'intégrer dans son champ tous les acteurs et toutes les composantes sociales, en évitant de reproduire (comme si elle les reprenait en quelque sorte à son compte) les exclusions pratiquées par la société passée. Pour le reste, le travail de l'historien et de l'historienne consiste à reconstituer fidèlement et à faire comprendre tous les comportements, initiatives, interactions, rapports sociaux.

Dans une autre direction, on se prend également à souhaiter que le regard porté sur les réalités amérindiennes se transforme et se raffine en faisant preuve d'une plus grande sensibilité. Quelques exemples, recueillis sous la plume d'auteurs francophones respectés, suffiront à justifier cet énoncé. Dans un plaidoyer visant à démontrer la faible part du métissage entre Blancs et autochtones depuis le XVIIe siècle, une analyse historique publiée il y a quelques années ne s'employait-elle pas à démontrer que de « 95 à 97% du sang des Québécois d'expression française provient de France » ? Dans une autre étude, très récente, où l'on veut évoquer les difficultés auxquelles les premiers immigrants français ont eu à faire face, tout en soulignant leur persistance, on mentionne les Iroquois parmi les « indésirables facteurs répulsifs ». Dans un manuel d'histoire du Québec publié en 1986 et destiné aux écoles secondaires, il est expliqué que, la culture du maïs et du haricot (chez les Iroquois) étant pris en charge par les femmes, les hommes avaient donc « plus de temps pour décorer leur pipe ». Enfin, dans un important projet devant être soumis prochainement au gouvernement du Québec, il est question d'ériger une sorte de panthéon des grands Québécois ; mais les auteurs précisent que les membres des communautés amérindiennes en seront exclus *a priori*, sauf à titre exceptionnel. Ces extraits ne sont pas le fruit d'une recherche spécifique ; ils sont venus à notre connaissance au hasard des lectures. On note par ailleurs que les Amérindiens comptent parmi les thèmes les moins souvent abordés dans les pages de la *Revue d'histoire de l'Amérique française* au cours des 35 dernières années (1 % des thèmes traités dans l'ensemble de la période ; voir à ce sujet G. Bouchard, 1997b).

Comme nous l'avons indiqué, il serait utile que l'ensemble des axes de recherche mentionnés plus haut soient inscrits sous l'éclairage des collectivités neuves, dont le Québec relève, comme toutes les autres populations créées depuis le XVIe siècle à même des mouvements migratoires transcontinentaux à partir de l'Europe. Une fois installés sur le territoire d'adoption, [139] les immigrants ont partout

accédé tôt ou tard au sentiment de former une *autre* société et se sont dès lors employés à la tâche de se donner une représentation d'eux-mêmes et des autres, de s'assigner des traits, des idéaux, des valeurs distinctives, de se dessiner un avenir (utopies) et une mémoire. Ce faisant, et par des chemins divers, ces collectivités ont toutes accédé à l'idée de nation, qu'elles ont tenté tant bien que mal d'accommoder à leurs réalités plus ou moins réfractaires. Elles ont toutes aussi été confrontées aux mêmes obstacles, aux mêmes tâches : aménager une autre société dans un espace déjà occupé, conquérir un territoire et le plier à ses desseins, instituer des cohésions collectives, mettre en place un imaginaire, lever l'hypothèque d'une tutelle métropolitaine. Le Québec a lui aussi vécu toutes ces expériences et, pour chacun de ces problèmes, il a élaboré des solutions, symboliques et autres. Notre proposition suggère qu'on ne comprend bien ni les premiers ni les secondes si on ne les met pas en rapport avec les expériences parallèles des autres collectivités neuves. En d'autres mots, un regard latéral (intercolonies) doit s'articuler à un regard vertical (colonie-métropoles) ¹⁰².

Conclusion

L'un des éléments de notre proposition invite à ouvrir au maximum le cercle de la nation - sur le plan culturel et ethnique aussi bien que politique - de façon à y inclure, au moins potentiellement, tous les Québécois. La notion de francophonie convient à cet objectif, en consacrant le déplacement de Canadien français à Québécois. La langue française (c'est-à-dire la capacité de communiquer en français, sans exclusion des autres langues maternelles ou d'usage) devient le dénominateur commun de la nation culturelle, *qui acquiert ainsi virtuellement la même extension que la nation politique ou civique, en s'y superposant*. On pourrait objecter que ce glissement de perspective banalise le passé des Canadiens français en le délestant de son contenu dramatique, qu'il fait l'impasse sur les diverses formes d'oppression dont ceux-ci ont été l'objet, qu'il sacrifie à l'autel de la bonne entente la continuité du *combat* canadien-français et, à tout prendre, qu'il décrète à

¹⁰² Cette idée est présentée plus longuement dans G. Bouchard et Y. Lamonde (1995). Une perspective analogue a été proposée également par un certain nombre de littéraires au Québec (Bernard Andrès), aux États-Unis (Earl E. Fitz), au Brésil (Zilã Bernd) et d'autres.

son tour une sorte d'amnésie collective. En réalité, loin d'éteindre la mémoire des traumatismes, notre proposition l'objective et l'amplifie, en l'insérant dans une trame plus large et plus riche qui est celle des luttes anti-impérialistes dans [140] les collectivités du Nouveau Monde ¹⁰³. À ce propos, nous sommes-nous seulement avisés que nous ne possédons même pas une histoire comparée des Rébellions de 1837-1838 ¹⁰⁴ ? En outre, la perspective mise de l'avant conduit à exclure de l'histoire nationale québécoise ce qui peut subsister de ressentiment et d'agressivité dans la mémoire canadienne-française. Le drame du passé francophone québécois n'en est pas pour autant récusé : la lutte démocratique pour la défense de la langue, de l'identité, d'un projet de société, qui sont des valeurs de civilisation et des traits universels, y figure toujours en bonne place. Mais la narration qui en est proposée doit être conçue et exprimée dans un langage qui convient à la science historique lorsqu'elle veut remplir une fonction civique et s'adresser à l'ensemble d'une société pluraliste.

Une autre objection, déjà évoquée plus haut, concerne la possibilité même d'une histoire nationale qui prétend s'adresser à l'ensemble de la société québécoise. En effet, s'il est vrai que la science historique tire ses prémisses de l'actuel, comment peut-elle projeter dans le passé une cohésion collective qui ne se trouve pas dans le présent ? C'est ici que réside le pari de l'historien et de l'historienne en tant qu'intellectuels, mais aussi en tant que citoyens. Demain, les mouvements de la politique, de l'opinion dominante ou de la conscience collective auront peut-être rendu caduque la perspective qu'ils ont mise en œuvre. L'expérience n'en valait pas moins d'être tentée. Ces paris qu'elle fait sur le présent et les démonstrations qu'elle en tire, c'est la manière dont la science historique, réactualisée, peut agir sur lui et ainsi contribuer à la culture qui se fait. Ce faisant, elle exerce une responsabilité éminente dans la mesure où elle contribue à mettre en place les fondements d'un consensus et à imprimer à la société une direction nouvelle.

Le débat récemment ouvert autour de l'histoire nationale québécoise ne lui est spécifique que par son caractère récent. Il a été amorcé depuis plusieurs années déjà dans plusieurs autres sociétés occidentales. Pour tout ce qui touche notam-

¹⁰³ Et dont l'héritage, apparemment, n'est pas encore tout à fait dissipé au Canada : songeons à la manière autoritaire qui a présidé au rapatriement de la Constitution et à l'adoption de la charte canadienne des droits en 1982, ou aux empiètements récents, par le gouvernement fédéral, sur des champs de compétence québécoise.

¹⁰⁴ Voir à ce sujet A. Greer (1995), Y. Lamonde (1997).

ment à l'apparente antinomie entre, d'une part, les impératifs de l'identité et de l'unité nationale et, d'autre part, l'existence d'importants clivages et divisions dans la société, on peut se reporter à une discussion déjà ancienne au Canada anglais, par exemple l'échange entre L. F. S. Upton (1967) et M. Bliss (1968) ou, plus près de nous, les prises de position du même [141] M. Bliss (1991-1992) et de V. Strong-Boag (1994) ¹⁰⁵. Il en va de même pour le nouveau défi représenté par le pluralisme ethnique et le conflit des mémoires. Aux États-Unis également, tout comme en Australie et en Nouvelle-Zélande, les pressions du multiculturalisme ont fait éclater l'ancienne histoire nationale ; mais là, une mosaïque de la mémoire menace de se substituer à la mémoire de la mosaïque. Le cas de la France a déjà été évoqué, à travers les travaux de Pierre Nora (« l'anti-Lavisse »), et la plupart des autres pays d'Europe sont engagés dans une semblable réflexion. Cette situation devrait inspirer ici le souci d'une large concertation qui éviterait de réécrire en vase clos l'histoire nationale du Québec.

Enfin, nous avons évoqué à quelques reprises les choix nécessaires, inhérents à l'écriture de l'histoire nationale. S'ensuit-il que ce genre historique serait moins scientifique que d'autres ? Une telle inférence traduirait une profonde méconnaissance de la construction du savoir en histoire comme dans toute autre discipline. La démarche scientifique, comme chacun sait, repose toujours sur des postulats, sur des choix qui demeurent ordinairement implicites. Mais parce que l'objet des sciences sociales, et en particulier de l'histoire, est un terrain contesté et mouvant, les scientifiques y sont davantage incités à annoncer ces balises négociables et amovibles qui composent l'amont du savoir. À partir de cette règle de transparence, la rigueur de la démarche scientifique se mesure à la cohérence des enchaînements qui se construisent en aval.

¹⁰⁵ D. Morton (1979) a déjà pris position lui aussi dans ce débat, pour déplorer l'orientation que prenait à cette époque l'historiographie canadienne-anglaise (et tout particulièrement l'histoire sociale), jugée trop préoccupée de faire ressortir les divisions et les clivages de la société canadienne et, de ce fait, susceptible de créer une mémoire morcelée, préjudiciable à l'unité nationale. Plus récemment, et un peu dans le même sens, J. L. Granatstein (1998) a dénoncé ce qu'il a appelé l'amnésie collective des *Canadians*.

[143]

À propos de L'HISTOIRE NATIONALE.

BIBLIOGRAPHIE

[Retour à la table des matières](#)

Michel Alten, (1985), « Une science sans objet ? », *Espaces Temps*, n° 30.

Anderson, Benedict, (1983 ; 1991), *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso.

Andrès, Bernard, (1998), « Nature et frontières du récit dans un corpus en émergence (1764-1839) », dans Alain Bélanger, Nubia Hanciau, Sylvie Dion, dir., *L'Amérique française. Introduction à la culture québécoise*, Porto Alegre (Brésil), FURGS, p. 369-384.

Andrès, Bernard, (1995), « La génération de la Conquête : un questionnement de l'archive », *Voix et images*, n° 59, hiver, p. 274-293.

Appleby, Joyce, Lynn Hunt et Margaret Jacob, (1994), *Telling the Truth about History*, New York, Norton.

Baril, Daniel, (1997), « Quelle "histoire nationale" faut-il enseigner ? », *Forum*, 2 septembre, p. 5.

Barracough, G., (1964), *Une introduction à l'histoire contemporaine*, Paris, Stock.

Basch, F, (1993), *Libération des femmes. Les années mouvement*, Paris, Seuil.

Beaulieu, Alain, (1997), *Les autochtones du Québec : des premières alliances aux revendications contemporaines*, Québec/Saint-Laurent, Musée de la civilisation/Fides.

Benson, Lee, (1972), *Towards the Scientific Study of History : Selected Essays*, Toronto, Lippincott.

Bernard, Jean-Paul, (1996), « Histoire nouvelle et révisionnisme », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, p. 53-55.

[144]

Bliss, Michael, (1991-1992), « Privatizing the Mind : The Sundering of Canadian History, The Sundering of Canada - », *Journal of Canadian Studies*, vol. 26, n° 4, p. 5-17.

Bliss, Michael, (1968), « Searching for Canadian history », *Queen's Quarterly*, n° 75, p. 497-508.

Bloom, Ida, (1995), « Feminism and Nationalism in the Early Twentieth Century : A Cross-Cultural perspective », *Journal of Women's History*, vol. 7, n° 4, hiver, p. 82-94.

Bouchard, Gérard, (1998a), « La comparaison, comme procédé critique de la connaissance historique », à paraître.

Bouchard, Gérard, (1998b), « Le Québec : Une nation ? Trois nations ? Le retour de la pensée ethnique », texte soumis pour publication.

Bouchard, Gérard, (1998c), « Une francophonie nord-américaine », *La Presse*, 7 mai.

Bouchard, Gérard, (1997a), « Conclusion générale : la nation comme imaginaire et comme réalité », dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir., *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Montréal, Harmattan, p. 345-347.

Bouchard, Gérard, (1997b), « L'histoire sociale au Québec. Réflexion sur quelques paradoxes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 2, p. 243-269.

Bouchard, Gérard, (1997c), « Ouvrir le cercle de la nation. Activer la cohésion sociale », *L'Action nationale*, vol. LXXXVII, n° 4, avril, p. 107-137.

Bouchard, Gérard, (1997d), « Populations neuves, cultures fondatrices et conscience nationale », dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Montréal, Harmattan.

Bouchard, Gérard, (1997e), « Pour décloisonner notre réflexion collective », *Le Devoir*, 24 novembre, p. A-9.

Bouchard, Gérard, (1995a), *Entre l'ancien et le nouveau monde : le Québec comme population neuve*, Ottawa, 1995.

Bouchard, Gérard, (1995b), « Le Québec comme collectivité neuve. Le refus de l'américanité dans le discours de la survivance », dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir., *Québécois et Américains : la culture québécoise aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Fides, p. 15-60.

[145]

Bouchard, Gérard, (1993), « Une nation, deux cultures. Continuités et ruptures dans la pensée québécoise traditionnelle (1840-1960) », dans Gérard Bouchard, dir., *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*, Sainte-Foy, PUL.

Bouchard, Gérard, (1990), « Sur les mutations de l'historiographie québécoise : les chemins de la maturité », dans Fernand Dumont, dir., *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, IQRC.

Bouchard, Gérard et Joseph Goy, dir., (1990), *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation*, Chicoutimi.

Bouchard, Gérard et Yvan Lamonde, dir., (1997), *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Montréal, Harmattan.

Bouchard, Gérard et Yvan Lamonde, dir., (1995), *Québécois et Américains : la culture québécoise aux XIXe et XXe siècles*, Saint-Laurent, Fides.

Bourdieu, Pierre, (1998), *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Paris, Liber-Raisons d'agir.

Bourguignon, Louis, (1998), *Histoire et didactique. Les défis de la complexité*, Paris, Centre national de documentation pédagogique.

Bourque, Gilles, (1996), « Du révisionnisme en histoire du Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, p. 45-51.

Bourque, Gilles, (1989), « Traditional Society, Political Society and Quebec Society, 1945-1980 », *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. XXVI, n° 3, p. 394-425.

Bourque, Gilles, (1977), *L'État capitaliste et la question nationale*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Bourque, Gilles et Jacques Beauchemin, (1994), « La société à valeur ajoutée ou la religion pragmatique », *Sociologie et Société*, vol. XXVI, n° 2, automne 1994. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Bourque, Gilles et Jules Duchastel, (1996), *L'identité fragmentée. Nation et citoyenneté dans les débats constitutionnels canadiens, 1941-1992*, Montréal, Fides. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Bourque, Gilles, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, (1994), *La société libérale duplessiste*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Boutier, J. et A. Virmani, (1995), « Les voies de la polyphonie », *Autrement*, n° 150-151, janvier, p. 296-305.

[146]

Brown, Craig, R., dir., (1987), *The Illustrated History of Canada*, Toronto, L. & O. Dennys.

Brown, George W., (1953), *Canada in the Making*, Toronto, Dent.

Brubaker, R., (1996), *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.

Bulletin d'histoire politique, (1996), numéro spécial sur « L'enseignement de l'histoire au Québec », vol. 5, n° 1, automne.

Bussy Genevois, D., (1975), « Femmes d'Espagne. De la république au franquisme », dans G. Duby et M. Perrot, dir., *Histoire des femmes. Le XXe siècle*, Paris, Plon.

Carisse, Colette, (1974), *La famille, mythe et réalité québécoise*, Québec, Conseil des Affaires sociales et de la famille.

Castells, Manuel, (1998), *The Information Age : Economy, Society, and future. Volume III : End of Millénium*, Oxford, Blackwell Publishers.

Castells, Manuel, (1997), *The Information Age : Economy, Society, and future. Volume II : The Power of Identity*, Oxford, Blackwell Publishers.

Castells, Manuel, (1996), *The Information Age : Economy, Society, and future. Volume I : The Rise of the Network Society*, Oxford, Blackwell Publishers.

Charpentier, Louise, (1983), « Un changement de mentalité », *Bulletin de Liaison de la SPHQ*, vol. 21, n° 3.

Charpentier, Louise, René Durocher, Christian Laville et Paul-André Linteau, (1990-1994), *Nouvelle histoire du Québec et du Canada*, Montréal, Boréal, 2e édition, 4 volumes.

Chebel, Malek, (1998), *La formation de l'identité politique*, Paris, Payot et Rivages.

Chesnais, François, (1994), *La mondialisation du capital*, Paris, Syros.

Cogan, John et Ray Derricott, (1998), *Citizenship for the 20th Century*, London, Cogan Page, 1998.

Cohen, Yolande, (1995), « Faire l'histoire des genres : problèmes de méthode », *Actes du 18e Congrès international des Sciences historiques de 1995*, p. 47-59.

Collectif, (1997), « In the Classroom. Women's History and the "National History Standard" », *Journal of Women's History*, vol. 9, n° 3, automne, p. 140-176.

Collectif, (1995), *Histoire et dictionnaire du temps des lumières 1715-89*, Paris, Robert Laffont.

[147]

Collectif, (1988), *Canadian Women. A History*, Toronto, HBJ.

Collectif Clio, (1982 ; 1992), *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, Le Jour.

Comeau, Robert, (1996), « Pour le rétablissement de l'enseignement de l'histoire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, p. 3-5.

Comeau, Robert et Gordon Lefebvre, (1996), « L'urgence de l'histoire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 5, n° 1, p. 5-8.

Conseil de la coopération culturelle, (1997), « Éducation à la citoyenneté démocratique », Rapport, Première réunion, Conseil de l'Europe, Strasbourg, février.

Couillard, Danielle, (1987), *Féminisme et nationalisme. Histoire d'une ambiguïté : 1976-1980*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.

Courville, Serge, (1993), « De l'écart entre les faits de croissance et les représentations collectives : l'exemple du Québec », dans Gérard Bouchard, dir., Serge Courville (collaborateur), *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 75-92.

Creighton, Donald, (1937), *Commercial Empire of the St. Lawrence*, Toronto.

Cullen, L. M. et F. Furet, dir., (1977), *Franco-Irish Symposium on Social and Economic History*, Dublin.

Cullen, L. M. et T. C. Smout, dir., (1976), *Comparative Aspects of Scottish and Irish Economic and Social History : 1600-1900*, Édimbourg.

Dakhli, J., (1995), « La question des lieux communs. Des modèles de souveraineté dans l'Islam méditerranéen », dans B. Lepetit, dir., *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel.

Dandurand, R. et Évelyne Tardy, (1981), « Le phénomène des Yvettes à travers quelques quotidiens », dans Yolande Cohen, dir., *Femmes et politique*, Montréal, Le Jour, p. 21-54.

Daniel, Jean, (1995), *Voyage au bout de la nation*, Paris, Arléa.

De Sève, Micheline, (1994), « Femmes, action politique et identité », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 23, hiver, p. 25-39.

De Sève, Micheline, (1992), « The perspectives of Quebec Feminists », dans David Flaherty et Constance Backhouse, dir., *Challenging Times. The Women's Movement in Canada and the United States*, Montréal, McGill/ Queen University Press, p. 110-116.

[148]

Department for Education, (1995), *History in the National Curriculum*, London, HMSO.

Dickinson, John A., (1996), « Traduire l'histoire du Québec pour la minorité anglophone », *L'Enseignement de l'histoire du Québec et du Canada au secondaire*, Congrès de l'ACFAS, Documents de travail de l'Institut d'études canadiennes de McGill, p. 8-12.

Dickinson, John A., (1996), « Commentaires sur la critique de Ronald Rudin », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, p. 21-24.

Dickinson, John A. et Brian Young, (1986 ; 1995), *Diverse Pasts. A History of Quebec and Canada*, Toronto, Copp Clark.

Dosse, George L., (1995), *Nationalism and Sexuality : Middle Class Mortality and Sexual Norms in Modern Europe*.

Domenach, Jean-Marie, (1989), *Ce qu'il faut enseigner*, Paris, Seuil.

Dumont, Fernand, (1997), *Récit d'une émigration : mémoires*, Montréal, Boréal.

Dumont, Fernand, (1995a), *L'avenir de la mémoire*, Québec, Nuit blanche Éditeur/CEFAN.

Dumont, Fernand, (1995b), *Raisons communes*, Montréal, Boréal.

Dumont, Fernand, (1987), *Le sort de la culture*, Montréal, Hexagone.

Dumont, Fernand, (1969), « La fonction sociale de l'histoire », *Histoire Sociale/Social History*, n° 4, p. 5-16.

Dumont, Micheline, (1995), « Women of Quebec and the Contemporary Constitutional issue », dans P. E Gingras, dir., *Gender and Politics in Contemporary Canada*, Toronto, Oxford University Press, 153-173.

Dumont, Micheline, (1991), « L'expérience historique des femmes face à l'avenir politique et constitutionnel du Québec », *L'Action nationale*, vol. LXXXI, mai 1991, p. 610-622.

Dupuis, Jean-Claude, (1977), « L'enseignement des sciences humaines au Québec (1938-1976) », dans *Définitions et objectifs des sciences humaines à*

l'élémentaire et au secondaire : perceptions des enseignants, Thèse de doctorat en Éducation Université de Montréal, p. 85-150.

Durkheim, Émile, (1977), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF.
[Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Durocher, René, José Igartua, Christian Laville, Desmond Morton, Danielle Nepveu et Brian Young, (1997), « L'enseignement de l'histoire : une réforme à poursuivre », *La Presse*, 8 juillet, p. B2.

[149]

Echols, A., (1989), *Daring to be bad. Radical Feminism in America*, University of Minnesota Press.

Egnal, Marc, (1996), *Divergent Paths : How Culture and Institutions Have Shaped North American Growth*, Toronto.

Enloe, Cinthia, (1989), *Bananas, Beaches and Bases. Making Feminist Sense of International Politics*, University of California Press.

Esping-Andersen, Gosta, (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.

Evans, Sara, (1989), *Born for Liberty. A History of Women in America*, Free Press.

Fecteau, Jean-Marie, (1996), « La quête d'une histoire normale : réflexion sur les limites épistémologiques du "révisionnisme" au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, p. 31-38.

Fecteau, Jean-Marie, (1986), *Régulation sociale et transition au capitalisme. Jalons théoriques et méthodologiques pour une analyse du 19e siècle canadien*, Québec, PARQ.

Ferro, Marc, (1985), *L'histoire sous surveillance*, Paris, Calmann-Levy.

Fournier, Francine, (1978), « Le gouvernement du parti québécois et la question des droits des femmes », dans J. E Léonard, dir., *La chance au coureur*, Montréal, Nouvelle Optique, 1978, p. 105-141.

Francis, Daniel, (1997), *National Dreams. Myth, Memory and Canadian History*, Vancouver, Arsenal Pulp Press.

Frederickson, George, (1997), *The Comparative Imagination : On the History of Racism, Nationalism and Social Movements*, Berkeley.

Frégault, Guy, (1955), *La Guerre de la Conquête*, Montréal, Fides.

Freitag, Michel, (1986), *Dialectique et société. Tome 2 : Culture, pouvoir, contrôle. Les modes formels de reproduction de la société*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin. [Livre disponible dans Les [Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Frenette, Yves, (1998), *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal.

Frye, Northrop, dir., (1962), *Design for Learning*, Toronto, University of Toronto Press.

Gellner, Ernest, (1989), *Nations et nationalisme*, Paris, Payot.

Gillis, John R., dir., (1994), *Commemorations. The Politics of National Identity*, Princeton, Princeton University Press.

[150]

Gingras, Anne-Marie, (1981), *Le Mouvement féministe au Québec de 1893 à 1945 : ses liens avec le nationalisme canadien-français*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal.

Gingras, Yves, (1996), « Une sociologie spontanée de la connaissance historique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, hiver, p. 39-43.

Goy, Joseph et Jean-Pierre Wallot, dir., (1986), *Évolution et éclatement du monde rural*, Montréal.

Granatstein, Jack L., (1998), *Who killed Canadian history ?* Toronto, Harper Collins.

Gray B. et L. Ryan, (1995), *Feminism of Irish Identity and the Interconnections between Feminism, Nationhood and Colonialism*, communication présentée au Congrès mondial des sciences historiques, Montréal.

Greer, Allan, (1997), « La reine est une putain », dans *Habitants et Patriotes. La rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal.

Greer, Allan, (1995), « 1837-1838 : Rebellion Reconsidered », *Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 1, p. 2-18.

Groulx, Lionel, (1938), *La naissance d'une race*, troisième édition, Montréal.

Groulx, Patrice et Alain Roy, (1995), « Les lieux historiques de la région de Québec comme lieux d'expression identitaire, 1965-1985 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 48, n° 4, p. 527-541.

Groupe de travail sur l'enseignement de l'histoire, (Rapport Lacoursière), (1996), *Se souvenir et devenir*, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, mars, 80 p.

Habermas, Jurgens, (1987), *Théories de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.

Halbwachs, Maurice, (1976), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Mouton. [Livre disponible dans Les [Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Hamilton, Roberta, (1995), « Pro-natalism, Feminism and Nationalism », dans P. F. Gingras, dir., *Gender and Politics in Contemporary Canada*, Toronto, Oxford University Press, p. 135-152.

Harten Elke et Hans Christian Harten, (1989), *Femmes, culture et Révolution*, Paris, « Des Femmes », p. 27-50.

Harvey, Claire, (1998), « Du Nouveau en histoire », *Le Devoir*, 17 janvier.

Harvey, F. et P. Southam, (1972), *Chronologie du Québec*, Québec, Institut Supérieur des Sciences humaines, Université Laval.

Haupt, H.-G., (1995), « La lente émergence d'une histoire comparée », *Autrement*, n° 150-151, janvier, p. 196-207.

[151]

Helly, Denise, (1997), « Les transformations de l'idée de nation », dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir., *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Montréal, Harmattan, p. 311-336.

Holton, R. G., (1985), *The Transition from Feudalism to Capitalism*, Londres, Macmillan.

Hüe, Denis, B. Baillot et J. De Granmont, dir., (1995), *L'histoire, le savoir, le temps. Discours encyclopédiques*, Cahiers Diderot n° 7, Presses Universitaires de Rennes.

Hutton, Patrick H., (1993), *History as an Art of Memory*. Burlington/Hanovre, University of Vermont/University Press of New England.

Igartua, José, (1997), « L'autre révolution tranquille. L'évolution des représentations de l'identité canadienne-anglaise depuis la Deuxième Guerre mondiale », dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir., *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Montréal, Harmattan, p. 271-296.

Inchauspé, Paul, (1997), *Réaffirmer l'école*, Québec, MEQ.

Jean, M. et Marie Lavigne, (1981), « Le phénomène des Yvettes. Analyse externe », *Atlantis*, vol. 6, n° 2, p. 17-23.

Keating, M., (1997), *Les défis du nationalisme moderne : Québec, Catalogne, Écosse*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal (traduit de l'anglais par Pierre R. Desrosiers).

Koselleck, R., (1990), *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS.

Lamonde, Yvan, (1998), « Papineau, Parent, Garneau et l'émancipation nationale (1815-1852) », à paraître dans le *Bulletin d'histoire politique*.

Lamonde, Yvan, (1997), « Conscience coloniale et conscience internationale dans les écrits publics de Louis-Joseph Papineau (1815-1839) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 51, n° 1, été, p. 3-37.

Lamonde, Yvan et Claude Larin, dir., (1998), *Louis-Joseph Papineau. Un demi-siècle de combats. Interventions publiques*, Saint-Laurent, Fides.

Lamoureux, Diane, (1991), « La citoyenneté : de l'exclusion à l'inclusion », dans D. Colas *et al.*, dir., *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, PUF, p. 53-67.

Lamoureux, Diane, (1983), « Nationalisme et féminisme : impasse ou coïncidences », *Possible*, vol. 8, n° 1, p. 43-62. [Livre disponible dans Les [Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Lanctôt, Louise, (1981), *Une sorcière comme les autres*, Montréal, Québec/Amérique.

Lanthier, Stéphanie, (1998), *L'impossible réciprocité des rapports politiques et idéologiques entre le nationalisme radical et le féminisme radical au Québec : 1962-1972*, mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke.

Lavallée, Jacques, (1998), « Compte rendu du rapport Inchauspé », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 7, n° 1, automne.

Lebrun, F. et N. Séguin, dir., (1987), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'ouest 17e-20e siècles*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières.

Léon, Pierre, François Crouzet et Richard Gascon, dir., (1972), *L'industrialisation en Europe au 19e siècle, Cartographie et Typologie*, Paris, CNRS.

Létourneau, Jocelyn, (1997), « Nous autres les Québécois. La voix des manuels d'histoire », dans Laurier Turgeon, Jocelyn Létourneau et Khadiyatoullah Fall, dir., *Les espaces de l'identité*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 99-119.

Létourneau, Jocelyn, (1996), *Les années sans guide*, Montréal, Boréal.

Létourneau, Jocelyn, (1992), « Le "Québec moderne" un chapitre du grand récit collectif des Québécois », *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 5, octobre, p. 765-785.

Lewis, Frank et Marvin McInnis, (1980), « The Efficiency of the French-Canadian Farmer in the Nineteenth Century », *Journal of Economic History*, vol. 40, p. 497-514.

Linteau, Paul-André, (1996), « De l'équilibre et de la nuance dans l'interprétation de l'histoire du Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, p. 13-19.

Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, (1989), *Histoire du Québec contemporain*, tomes 1 et 2, Montréal, Boréal, coll. « Boréal compact ».

Mandler, P., dir., (1990), *The Uses of Charity the Poor on Relief in the 19th Century Metropolis*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.

Mann-Trofimenkoff, Susan, (1986), *Visions nationales. Une histoire du Québec*, Montréal, Éditions du Trécarré.

Mann-Trofimenkoff, Susan, (1983), *The Dream of Nation. A Social and Intellectual History of Quebec*, Toronto, Macmillan.

[153]

Mann-Trofimenkoff, Susan, (1979), « Nationalism, Feminism & Canadian Intellectual History », *Canadian Literature*, n° 83, hiver, p. 7-20.

Mann-Trofimenkoff, Susan, (1975a), *Action française : French Canadian Nationalism in the 1920s*, Toronto, University of Toronto Press, 1975.

Mann-Trofimenkoff, Susan, (1975b), « Henri Bourassa and the "Woman Question" », *Journal of Canadian Studies*, vol. 10, novembre, p. 3-11.

Mann-Trofimenkoff, Susan, (1973), *Abbé Groulx : Variations on a Nationalist Theme*, Toronto, Copp Clark.

Martineau, Robert, (1997), *L'échec de l'apprentissage de la pensée historique à l'école secondaire. Contribution à l'élaboration de fondements didactiques pour enseigner l'histoire*, thèse de doctorat, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval.

Martineau, Robert, (1993), « Apprendre l'histoire dans une société démocratique », *McGill Journal of Education*, vol. 28, n° 3, automne, p. 421-441.

Martineau, Robert et Christian Laville, (1998), « L'histoire : voie royale vers la citoyenneté ? », à paraître.

Mathieu, Jacques, dir., (1986), *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XIXe siècle. Approches multidisciplinaires*, Québec, coll. « Cahiers du CÉLAT », n° 5.

Mathieu, Jacques et Jacques Lacoursière, (1991), *Les mémoires québécoises*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

Maufette, Paule, (1995), « Une approche interculturelle à l'enseignement de l'histoire du Québec et du Canada », dans Fernand Ouellet, dir., *Les institutions face aux défis du pluralisme ethnoculturel*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 273-283.

McCallum, John, (1980), *Unequal Beginnings : Agriculture and Economic Development in Quebec and Ontario until 1870*, Toronto.

Ministère de l'Éducation du Québec, (1997), *L'école, tout un programme*, Québec.

Ministère de l'Éducation, (1995), *Étude des différences de rendement des élèves aux épreuves uniques, selon la langue de passation*, Services à la communauté anglophone, Direction des politiques et des projets, 20 novembre.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction des lycées et collèges, (1996), *Programmes de 6e*, Centre national de documentation pédagogique et Savoir livre.

[154]

Ministère de la Communauté française de Belgique, Département de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, Direction générale de l'Organisation des Études, (1997), *Programmes du cours d'histoire*, Enseignement général et technique de transition, Instructions pour l'année scolaire 1989-1990 ; révisé.

Mognadam, Valentine M., dir., (1994), *Gender and National Identity. Women and Politics in Muslim Societies*, Zed Books et Oxford University Press.

Morton, Desmond, (1979), « History and Nationality in Canada : Variations on an Old Theme », *Historical Papers/Communications historiques*, p. 1-10.

Mosse, G., (1985), *Nationalism and Sexuality : Middle-Class Morality and Sexual Norms in Modern Europe*, Madison, University of Wisconsin Press.

National Center for History in the Schools, (1995), *National Standards. World History : Exploring Paths to the Present*, Los Angeles.

National Standards for United States History. Exploring the American Experience. Grades 5-12. Expanded Edition. Including Examples of Student Achievement, National Centre for History in the Schools, University of California, Los Angeles, post 1994.

Nepveu, Danielle, (1996), « L'enseignement de l'histoire au collégial : les recommandations du rapport Lacoursière », *Bulletin de l'APHCQ*, vol. 3, n° 1, octobre, p. 10-11.

Néron, J., (1994), *La souveraineté du Québec, jamais sans ses filles ! L'avenir des femmes dans l'avenir du Québec*, Québec, Le GREMF édite, n° 11.

Noiriel, G., (1996), *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin.

Nora, Pierre, (1986), « Nationale (Histoire) », dans André Burguière, dir., *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUR

Nora, Pierre, (1984), *Les lieux de mémoire. Tome I : La République, Tome I*, Paris, Gallimard.

Nora, Pierre, (1978), « Mémoire collective », dans Jacques Le Goff, Roger Chartier et Jacques Revel, dir., *La nouvelle histoire*, Paris, Retz, p. 398-401.

O'Leary, Véronique et L. Toupin, (1982), *Québécoises Deboutte ! Une anthologie de textes*, Tome 1, Montréal, les éditions du remue-ménage.

O'Sullivan See, Kathleen, (1986), *First World Nationalism : Class and Ethnic Politics in Northern Ireland and Quebec*, Chicago.

Ouellet, Fernand, (1991), « General Works », dans *Economy, Class and Nation*, Toronto.

[155]

Parker, A. et al., dir., (1992), *Nationalism and Sexualities*, New York, Routledge.

Pateman, Carol, (1992), « Equality, Différence, Subordination : The Politics of Motherhood and Women's citizenship », dans G. Bock et S. James, dir., *Beyond Equality and Différence : Citizenship, Feminist Politics and Female Subjectivity*, New York, Routledge, p. 17-31 (traduction de Louise Toupin).

Pelletier-Baillargeon, Hélène, (1996), *Olivar Asselin et son temps. Tome 1 : Le militant*, Saint-Laurent, Fides.

Perron, Louis, (1950), *En visite chez les Hébert*, Ottawa.

Petit, J.-G. et al., (1998), *Enfants corrigés, enfants protégés. Genèse de la protection de l'enfance en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Québec (1820-1914)*, Paris, PUF.

Pinard, Yolande, (1983), « Les débuts du mouvement des femmes à Montréal 1893-1902 », dans Marie Lavigne et Yolande Pinard, dir., *Travailleuses et fémi-*

nistes. *Les femmes dans la société québécoise*, Montréal, Boréal-Express, p. 177-198.

Prost, Antoine, (1996), *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil.

Provencher, Jean, (1991), *Chronologie du Québec*, Montréal, Boréal.

Radhakrishnan, R., (1992), « Nationalism, Gender, and the Narrative of Identity », dans A. Parker *et al.*, dir., *Nationalisms and Sexualities*, New York, Routledge, p. 77-95.

Rancière, Jacques, (1992), *Les noms de l'histoire. Essai de poétique du savoir*, Paris, Seuil, coll. « Librairie du XXe siècle ».

Rudin, Ronald, (1998), *Faire de l'histoire au Québec*, Sillery, Septentrion (traduction de Pierre R. Desrosiers).

Rudin, Ronald, (1997), « Contested terrain : commemorative celebrations and national identity in Ireland and Quebec », dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir., *La Nation dans tous ses États. Le Québec en comparaison*, Montréal, Harmattan, p. 183-220.

Rudin, Ronald, (1996), « Au-delà du révisionnisme », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, p. 57-74.

Rudin, Ronald, (1995), « La quête d'une société normale. Critique de la réinterprétation de l'histoire du Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, n° 2, hiver, p. 9-42.

[156]

Rudin, Ronald, (1994), « One Model, Two Responses : Quebec, Ireland and the Study of Rural Society », *Canadian Papers in Rural History*, vol. 9, p. 259-289.

Rudin, Ronald, (1992), « Revisionism and the Search for a Normal Society : A Critique of Recent Quebec Historical Writing », *Canadian Historical Review*, vol. 73, p. 30-61.

Samuel, R., (1990), « Grand Narratives », *History Workshop Journal*, vol. 29, p. 127.

Schnapper, Dominique, (1994), *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de la nation*, Paris, Gallimard.

Schnapper, Dominique, (1993), « La nation et l'étranger », *Philosophie politique*, n° 3, p. 89-96.

Scott, Joan, (1988), « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF : Le genre de l'histoire*, n° 37-38, Éditions Tierce, printemps, p. 141-143.

Ségat, André, (1992), « Sujet historien et objet historique », *Traces*, vol. 30, n° 2, mars-avril.

Seignobos, Charles, (1901 : 1909), *La méthode historique appliquée aux Sciences sociales*, Paris, Félix Alcan, 1901 ; 2e édition, revue et corrigée.

Selbourne, David, (1997), *Le principe de devoir*, Paris, Éd. de l'Éclat.

Simiand, François, (1903), « Méthode historique et Science sociale », *La Revue de Synthèse historique*, reproduit dans *Annales, Économies, sociétés, civilisations*, janvier-février 1960, 83-119.

Skocpol, T., (1979), *States and Revolutions. A Comparative Analysis of France, Russia and China*, Cambridge, Cambridge University Press.

Stoddart, Jennifer et L. Lamothe, (1981), « Les Yvettes. Ou comment un parti politique se sert encore une fois des femmes », *Atlantis*, vol. 6, n° 2, p. 23-27.

Strange, Susan, (1996), *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.

Strong-Boag, Veronica, (1994), « Contested space : the politics of Canadian memory », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, nouvelle série, vol. 5, p. 3-17.

Tardy, Évelyne, Naomi Black, Roberta Hamilton et Micheline Dumont, (1992), « Les Yvettes, douze ans après : essais d'interprétation », dans [157] A. Caron *et al.*, dir., *Thérèse Casgrain. Une femme tenace et énergique*, coll. « Les Leaders politiques du Québec », Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 163-195.

Taylor, Charles, (1994), *Multiculturalisme, Différence et Démocratie*, Paris, Aubier.

Thébaud, F, (1975), « La nationalisation des femmes », dans G. Duby et M. Perrot, dir., *Histoire des femmes. Le XXe siècle*, Paris, Plon, p. 26-235.

Thériault, Joseph-Yvon, (1997), « La société globale est morte... Vive la société globale », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 28.

Touraine, Alain, (1996), « Le nationalisme contre la nation », *L'année sociologique*, vol. 46, n° 1.

Trifiro, L., (1978), « Une intervention à Rome dans la lutte pour le suffrage féminin au Québec (1922) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 32, n° 1, p. 3-18.

Upton, L. F. S., (1967), « Searching for Canadian history », *Queen's Quarterly*, vol. LXXV, n° 3, p. 509.

Valéry, Paul, (1966), *Regards sur le monde actuel* (1931), Paris, Gallimard.

Valverde, M., (1991), *The Age of Light, Soap and Water : moral Reform in English Canada 1885-1925*, Toronto, McClelland & Stewart.

Vigeant-Galley, Paulette, (1983), « Les caractéristiques des nouveaux programmes d'histoire », *Bulletin de Liaison de la SPHQ* (Numéro spécial sur les nouveaux programmes), vol. 21, n° 3.

Wallerstein, Immanuel, (1974), *The Modern World System*, New York, Academic Press.

Wierviorka, Michel et François Dubet, (1996), *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris, La découverte.

Young, Brian, (1996), « Y a-t-il une nouvelle histoire du Québec ? », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, p. 7-11.

Fin du texte